



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

# Quatrième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Haïti

*Lomé, Togo – du 5 au 7 novembre 2012*

Dans le cadre du programme  
sur la formation des policiers  
et des gendarmes en matière  
de droits de l'enfant dans  
les systèmes de justice africains  
et moyen orientaux

## Rapport de l'atelier







# **Quatrième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Haïti**

*Lomé, Togo – du 5 au 7 novembre 2012*

Dans le cadre du programme sur la formation des policiers et des gendarmes en matière de droits de l'enfant dans les systèmes de justice africains et moyen orientaux

## **Rapport de l'atelier**





# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> . . . . .	6
<b>INTRODUCTION</b> . . . . .	7
<b>PRÉFACE</b> . . . . .	10
<b>POURQUOI DOIT-ON RENFORCER LES COMPÉTENCES DES POLICIERS ET DES GENDARMES TRAVAILLANT AVEC DES ENFANTS?</b> . . . . .	12
<b>AUX ORIGINES DE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES, TELLE QUE PROMUE PAR LE BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS</b> . . . . .	14
En route vers Ouagadougou en octobre 2009 . . . . .	14
En route vers Cotonou en décembre 2010 . . . . .	14
En route vers Dakar en septembre 2011 et Niamey en novembre 2011 . . . . .	15
Les compétences-clefs validées par les experts et adoptées par les écoles de police et de gendarmerie . . . . .	18
Types de compétence . . . . .	18
Comportements associés aux compétences . . . . .	18
Identification des compétences-clefs des agents des forces de sécurité en droits de l'enfant . . . . .	19
La description des compétences-clefs . . . . .	20
Description des compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants . . . . .	21
Le programme de formation sur les droits de l'enfant du Bureau vise le renforcement des compétences des forces de sécurité en adoptant la méthode andragogique . . . . .	27
<b>LE DÉBUT DES PROJETS NATIONAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE</b> . . . . .	28
Les neuf étapes principales de la mise en œuvre . . . . .	29
Qu'entend-on par les divers niveaux de formation et les trousseaux de formation? . . . . .	30
Les principales stratégies mobilisées pour la mise en œuvre de ce projet . . . . .	32
Les objectifs-clefs en résumé . . . . .	33
<b>LA RÉUNION DE LOMÉ EN NOVEMBRE 2012</b> . . . . .	34





<b>LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE DE L'IBCR LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS NATIONAUX EN COLLABORATION AVEC LES FORCES DE SÉCURITÉ</b> . . . . .	35
Plaidoyer. . . . .	35
Mise en réseau et appropriation. . . . .	36
Communication et planification . . . . .	37
Connaissance du contexte pays – partenariats . . . . .	38
<b>CONCLUSION</b> . . . . .	40
<b>LES PLANS D'ACTION NATIONAUX DÉVELOPPÉS PAR LES DÉLÉGATIONS À LOMÉ EN NOVEMBRE 2012.</b> . . . . .	41
<b>ANNEXE 1 – État des lieux de la formation dans les pays participants</b> . . . . .	71
<b>ANNEXE 2 – Comparaison entre les pays participants: pays et cadres institutionnels et communautaire</b> . . . . .	86
<b>ANNEXE 3 – Comparaison entre les pays participants: écoles et infrastructures.</b> . . . . .	92
<b>ANNEXE 4 – Comparaison entre les pays participants: cursus de formation et procédure de modification des cours</b> . . . . .	96
<b>ANNEXE 5 – Comparaison entre les pays participants: âge minimal et cadre légal</b> . . . . .	98
<b>ANNEXE 6 – Comparaison entre les pays participants: profil du personnel enseignant</b> . . . . .	100
<b>ANNEXE 7 – Comparaison entre les pays participants: profils des étudiants.</b> . . . . .	103
<b>ANNEXE 8 – Liste des acronymes.</b> . . . . .	104
<b>ANNEXE 9 – Liste des participants à l'atelier international de Lomé.</b> . . . . .	105
<b>ANNEXE 10 – Programme de l'atelier international de Lomé</b> . . . . .	110
<b>ANNEXE 11 – Communiqué de presse.</b> . . . . .	113
<b>ANNEXE 12 – Couverture médiatique.</b> . . . . .	114
<b>À PROPOS DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS.</b> . . . . .	115
<b>PUBLICATIONS RÉCENTES DU BUREAU</b> . . . . .	118



## REMERCIEMENTS

*« C'est un ancêtre qui a pétri la terre pour fabriquer  
la chair de l'enfant qui va naître. »*

– Proverbes bassars du Togo, 1882

L'atelier international sur les pratiques des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant, qui s'est déroulé à Lomé au Togo du 5 au 7 novembre 2012, a été couronné de succès grâce à la participation, à la confiance et au soutien de partenaires provenant d'horizons multiples. Le Bureau international des droits des enfants aimerait exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des partenaires, et plus particulièrement aux participants qui se sont rendus disponibles pour l'occasion.

Souignons en particulier l'appui inestimable et dévoué de Madame Najat Maalla M'jid, apporteur spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et, à notre grande fierté, membre du Conseil d'administration de l'IBCR.

Par ailleurs, le Bureau tient à transmettre ses remerciements cordiaux et respectueux à la République du Togo, à l'UNICEF Togo, à l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'organisation non gouvernementale Save the Children, et à l'ONG togolaise WAO-Afrique, ainsi qu'aux coorganisateur et partenaires-clefs, sans lesquels cet événement n'aurait pas pu se concrétiser.

La participation de 22 délégations à cette rencontre a été rendue possible grâce au soutien stratégique, financier et logistique de la part de nombreux bureaux pays de l'UNICEF (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire,

Éthiopie, Haïti, Irak, Kenya, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo et Zimbabwe) et de Save the Children (Jordanie, Sénégal et territoires palestiniens occupés). La délégation guinéenne a été soutenue financièrement grâce aux fonds du Bureau international des droits des enfants.

Pour terminer, nous tenons à remercier l'ensemble de l'équipe du Bureau, en particulier Monsieur Guillaume Landry, Directeur des programmes, qui a réussi à convaincre les institutions de formation et les partenaires financiers de l'importance d'instaurer une formation initiale sur les droits de l'enfant portée par les écoles de formation. Merci, également, à Madame Nadja Pollaert, Directrice générale, qui a contribué à superviser le projet et à lui donner son orientation. Les remerciements s'étendent par ailleurs aux membres de l'équipe du programme de formation des forces de sécurité du Bureau soit Monsieur Henri Ariston Nzedom, Madame Violaine Des Rosiers, Madame Élodie Le Grand, Monsieur Martin Nagler et Madame Tania Sagastume pour leur persévérance, leur foi dans cette initiative, leurs recherches et leur assistance. De plus, la mission du Bureau international des droits des enfants ne pourrait s'accomplir sans la contribution de qualité de ses stagiaires, dont Sandra Atchekpe, Stéphane Barnabé Cravioto, Thomas Christensen, Cédric Laliberté-Houdeville, Vincent Luigi, Mélissa Serrano et Mathieu Truchi. Merci, enfin, aux consultants, plus particulièrement Monsieur Michel Gagnon, Madame Caroline Lemay et Madame Sabrina Tremblay-Huet.

# INTRODUCTION



**Nadja Pollaert**

*Directrice générale,  
Bureau international  
des droits des enfants*



**Guillaume Landry**

*Directeur des programmes,  
Bureau international  
des droits des enfants*

Le Bureau international des droits des enfants est fier d'accueillir plus de 65 représentants des académies de formation du personnel de sécurité de 22 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Haïti afin de faire le point sur les avancées en matière d'intégration des compétences-clefs dans les formations initiales et spécialisées portant sur les droits de l'enfant destinées aux policiers et aux gendarmes.

Depuis plusieurs mois, le Bureau international des droits des enfants a su établir un partenariat étroit, fondé sur le respect et la confiance de celles et de ceux qui jouent

un rôle fondamental en faveur d'une meilleure protection des droits de l'enfant en Afrique et au-delà : les gendarmes et les policiers.

En collaboration avec ses partenaires que sont l'UNICEF, Save the Children et l'Organisation internationale de la Francophonie, le Bureau travaille sans relâche afin de soutenir techniquement les écoles. Ainsi, de nombreuses institutions de formation des forces de sécurité ont ouvert leurs portes à l'équipe du Bureau et ont ainsi permis de réaliser six états des lieux sur les formations offertes, tant au niveau du contenu que des méthodes

*Table d'honneur pour l'ouverture de l'atelier de Lomé le 5 novembre 2012*



d'évaluation. Ces rapports portant sur le fonctionnement des écoles et les défis que rencontrent les membres des forces de sécurité au quotidien lorsqu'ils interagissent avec des enfants permettront de développer conjointement des modules de formation complets et concrets, qui seront intégrés aux cursus existants de façon permanente et obligatoire. Cette tâche exigeante représente une première grande étape, puisque, à long terme, le but ultime du projet est de contribuer à des changements notables de comportement.

Au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger, au Sénégal et au Togo, le Bureau international des droits des enfants a le privilège de soutenir le travail des instituts de formation des forces de sécurité pour l'intégration d'un cours permanent, obligatoire, de qualité et évalué au sein du cursus de formation des nouvelles recrues. De plus, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal, des cours spécialisés sont également en développement.

Ces cours se fondent sur les six compétences-clefs qui ont été adoptées à l'unanimité par 15 pays l'an dernier à Niamey, et qui sont considérées comme étant essentielles à l'adaptation des pratiques policières aux droits de l'enfant. L'engagement de Niamey prend donc forme aujourd'hui de façon bien concrète.

La philosophie de travail du Bureau l'amène à établir de véritables partenariats et à adopter une approche de collégialité avec les écoles de formation. Depuis 2009, le Bureau a veillé à nouer un lien de confiance et de respect avec les policiers et les gendarmes, en commençant à travailler avec 8 délégations lors de la rencontre organisée à Ouagadougou (Burkina Faso), puis avec 11 délégations lors de la rencontre de Cotonou (Bénin), avec 15 délégations à Niamey (Niger), et finalement avec 22 délégations à Lomé.

La rencontre de Niamey de l'an dernier a marqué le début d'un travail de fond, de réflexion et d'analyse, qui s'est concrétisé à partir de l'année 2012. C'est donc avec un énorme plaisir que le Bureau a accueilli cette année, à Lomé, les six délégations qui se sont lancées dans ce chantier pour examiner plus en détail les apprentissages réalisés dès le début de la mise en œuvre du plan d'action, tel qu'il avait été développé à pareille date l'an dernier. Toute cette aventure n'aurait pu voir le jour sans l'appui de l'UNICEF et de Save the Children.

Il est important de mentionner également la participation de complices de longue date, tels les représentants d'Haïti, de la Mauritanie, du Tchad et de la République centrafricaine, qui sont revenus à la table de discussion. Déjà présents lors des rencontres antérieures, ces pays ré-

L'Hôtel Eda Oba à Lomé où l'atelier s'est déroulé.





tèrent l'expérience avec, cette fois, l'ambition de parvenir, par le truchement de cette rencontre, à la création d'un plan d'action plus détaillé ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs fixés. Le Bureau ne peut que remercier ces partenaires de renouveler l'expérience, et demeure convaincu que cette année sera la bonne pour garantir les appuis nécessaires afin de concrétiser l'engagement des différentes académies de formation concernées.

De plus, le Bureau a été particulièrement ravi de la participation de la délégation de la République du Burundi, qui s'est jointe aux échanges et a permis d'élargir la portée francophone de cette initiative régionale.

Cet ensemble de délégations couvrant un large espace géographique s'est enrichi de la présence de représentants arabophones de la République d'Irak, du Royaume hachémite de Jordanie et des territoires palestiniens occupés. Sans conteste, ces trois pays évoluent dans un contexte bien différent de celui des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Toutefois, leur participation à cet atelier représente une opportunité unique et permet d'élargir les horizons au-delà des particularités régionales, qu'elles soient d'ordre politique, historique ou culturel. Les participants ont pu examiner plus concrètement ce qu'est la formation initiale et spécialisée, observer la façon dont elle doit être conçue afin de répondre aux défis réels rencontrés sur le terrain et se demander pour quelle raison une telle formation est essentielle à la pleine actualisation du mandat des forces de défense et de sécurité. Le Bureau était convaincu que, nonobstant la diversité des partenaires, cette rencontre allait engendrer un sentiment d'enrichissement mutuel, et force est de constater que l'atelier a été, dans les faits, un tremplin d'échanges riches et passionnés. Ainsi, ces débats ont permis d'élaborer un ensemble de compétences universelles pertinentes lorsque vient le temps d'intervenir concrètement auprès d'un enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit.

Les délégations les plus remarquables, en termes de nombre de représentants et sans doute en raison de leur qualité, ont été celles de pays anglophones. L'Éthiopie, le Kenya, la Namibie, le Nigéria, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie et le Zimbabwe ont fait le déplacement pour présenter leur expérience en matière de protection et de droits des enfants relativement au travail des forces de sécurité. Humblement, ces différentes délégations ont tenu à étudier de quelle façon les accomplissements de la région francophone africaine pouvaient inspirer l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Cette démarche de la part des pays anglophones était motivée par une sincère préoccupation quant à la perspective d'aller au-delà de la sensibilisation sur les droits de l'enfant afin de favoriser une approche durable de renforcement du savoir-faire et du savoir-être des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant.

Tout ce travail dépend de l'enthousiasme, du dévouement et du soutien indéfectible des académies de formation nationales des forces de sécurité, des ministères concernés et de l'ensemble des acteurs préoccupés par la pratique et la formation des policiers et des gendarmes dans les pays impliqués.

Le Bureau est persuadé d'atteindre des résultats ambitieux, puisque, pour chacun des pays participant au projet, l'équipe a eu l'honneur et le privilège de collaborer avec des représentants des forces de sécurité visionnaires et ambitieux, qui se sentent concernés par la question des droits et de la protection de l'enfant dans leur pays. Ce sont ces individus qui provoqueront un changement en profondeur!

Le Bureau est convaincu que les résultats de cette rencontre sauront inspirer l'ensemble des personnes et des institutions concernées pour aller de l'avant. Toute l'équipe du Bureau se réjouit à l'idée de poursuivre les échanges et est impatiente de pérenniser la collaboration avec les divers partenaires mobilisés à la suite de cet atelier.

# PRÉFACE



## **D' Najat Maalla M'jid**

*Rapporteur spécial des Nations Unies  
sur la vente d'enfants, la prostitution  
des enfants et la pornographie  
impliquant des enfants*

*Vice-présidente du Conseil  
d'administration du Bureau  
international des droits des enfants*

Les violences, abus et exploitations sont des violations des droits de l'enfant qui portent gravement atteinte à la dignité, à l'intégrité mentale et physique et au développement de l'enfant. En revanche, protéger tous les enfants sans discrimination aucune contre toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation n'est pas une tâche facile, du fait de leur dimension multiforme. En effet, les abus, violences peuvent être physiques et/ou sexuels et/ou émotionnels et/ou psychologiques ; l'exploitation peut revêtir plusieurs formes telles que la vente, la traite, la prostitution, le tourisme sexuel, la pornographie. Sans oublier qu'un même enfant peut être victime de violence, d'abus et d'exploitation que ce soit simultanément ou successivement.

Par ailleurs, certaines formes d'exploitation ont un caractère multidimensionnel, à la fois national et transnational. En effet, si les victimes résident dans un pays donné, les prédateurs résident souvent dans d'autres pays. Et dans le cas de la pédopornographie, les images des enfants victimes sont potentiellement visibles par le monde entier.

Par ailleurs, l'expansion dynamique due au développement du secteur des technologies de l'information (Internet, téléphonies mobiles, réseaux sociaux) et au développement de l'industrie du sexe et des réseaux criminels, pose des défis de taille à cet égard.

Tous ces aspects doivent être pris en compte pour assurer une protection efficace des enfants, garantissant leur intérêt supérieur. Ce qui revient à dire qu'il faut adopter une approche intégrée, systémique, coordonnée et pluridisciplinaire, bien entendu basée sur les droits des enfants tels que stipulés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs.

Cette approche permettra de mettre en place de véritables systèmes de protection aisément accessibles à tous les enfants sans discrimination aucune.

Dans ces systèmes de protection, interviennent les pouvoirs publics (policiers, gendarmes, juges, corps soignant, corps enseignant, travailleurs sociaux), le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, les communautés, les familles et les enfants.

Tous ces acteurs venant d'horizons divers, constituent les maillons d'une chaîne de protection. Une chaîne où les actions se complètent, les acteurs se relaient et rendent compte de leurs actions. Une chaîne où tous les acteurs bien qu'intervenant dans un domaine spécifique ont en commun la même compréhension de la protection des enfants et de leurs droits, partagent la même approche les principes et les standards des droits de l'enfant. Pour ce faire, ces acteurs doivent être dûment formés et outillés.

Les forces de sécurité qui sont un des maillons de cette chaîne, sont le plus souvent en première ligne. En effet, les policiers et gendarmes sont appelés à :

- rassurer l'enfant victime, le sécuriser,
- respecter sa dignité,
- informer l'enfant sur le processus de justice, sur ses droits,
- utiliser un langage aisément compréhensible et adapté à l'enfant (âge, dimension genre, handicap, langue...)
- gérer le stress et l'angoisse des familles,
- analyser la situation pour évaluer si l'enfant nécessite des soins médicaux d'urgence, une expertise médico-légale,

- interviewer, écouter l'enfant,
- prendre en compte ses dires,
- définir la nature et le degré de gravité de violence/abus ou exploitation dont il a été victime,
- collecter les preuves, faire des investigations,
- rechercher le ou les coupables,
- assurer la sécurité et la confidentialité des enfants victimes et témoins,
- assurer la médiation dans le cadre de certains conflits,
- intervenir au sein des familles, des communautés...,
- orienter, accompagner, référencer,
- informer, sensibiliser et prévenir les violations de droits des enfants.

Cette première intervention est capitale car de sa qualité et de sa rigueur dépendra la qualité des réponses des autres acteurs, notamment de la justice. Les forces de sécurité sont appelées à collaborer avec les autres intervenants, à savoir les juges, le corps soignant, les travailleurs sociaux. Pour ce faire, des procédures et mécanismes de coordination doivent être dûment établis.

Afin d'assurer le rôle qui leur est attribué dans la protection des enfants et de leurs droits, les forces de sécurité doivent être outillées et dotées des compétences requises. À cette fin, de nombreuses formations ont été dispensées dans le cadre de leur formation initiale ou continue. Cependant, lors de mes visites dans de nombreux pays, j'ai été en mesure de constater que ces formations n'étaient souvent pas suffisantes car elles n'occupent pas une place suffisante dans les curricula, sont ponctuelles, et ne font pas partie d'un plan pluriannuel de renforcement des capacités. Ces formations sont souvent génériques. Elles ne tiennent pas compte du contexte. La pédagogie utilisée ne se base pas sur une approche interactive et participative, privilégiant l'académique à la pratique. Enfin, ces formations ne sont pas soumises à une évaluation des acquis et des pratiques afin d'en mesurer l'impact.

C'est pour cette raison que je salue l'initiative du Bureau international des droits des enfants, que je suis depuis son lancement. Une initiative qui s'est construite avec une réelle participation des forces de sécurité, des écoles de police et de gendarmerie. Cette démarche, tout en prenant en compte la spécificité des contextes, est axée sur les compréhensions, les attitudes et les pratiques des forces de sécurité en matière de protection des enfants et de leurs droits.

Cette initiative inédite en matière de formation permet à travers une approche interactive et participative aux différentes forces de sécurité venant de divers pays, d'identifier les compétences clés des forces de sécurité, d'élaborer les modules et outils nécessaires, d'échanger sur leurs pratiques et de réaliser des plans d'action pluriannuels échelonnés adaptés à chaque contexte.

Une telle formation permet une réelle appropriation par les acteurs concernés, des modalités, des techniques, des normes et standards en matière de protection des enfants et de leurs droits.

Je salue également le cadre de concertation et de coopération créé entre les agences des Nations Unies, les Organisations Non Gouvernementales et agences internationales, les écoles de police et bien entendu les gouvernements des divers pays participants à cette formation. Sans la forte implication des gouvernements et le support durable des partenaires techniques et financiers, cette formation ne pourrait s'inscrire dans l'agenda des politiques nationales et transnationales.

La présence de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du Togo, de l'UNICEF, de l'OIF, du Bureau international des droits des enfants, de Save the Children, ainsi que de toutes les forces de sécurité témoigne du fort engagement dans ce processus de formation.

Finalement, je suis enchantée d'avoir assisté à cet atelier, qui n'est qu'une des étapes de ce processus inédit de formation et qui permettra à moyen terme, j'en suis convaincue, aux forces de sécurité d'être dûment outillées pour assurer une protection réelle, efficace et durable des enfants sans discrimination et garantissant leur intérêt supérieur.

# POURQUOI DOIT-ON RENFORCER LES COMPÉTENCES DES POLICIERS ET DES GENDARMES TRAVAILLANT AVEC DES ENFANTS?

Qu'ils soient victimes ou témoins d'abus, ou qu'ils soient en conflit avec la loi, les enfants et les jeunes connaissent de nombreuses interactions avec les policiers et les gendarmes. Les jeunes générations de plusieurs pays ont été marquées par des conflits permanents et sanglants et ont été exposées à la violence politique, à la ségrégation ethnique, à la discrimination sexuelle, et aux disparités grandissantes entre les couches sociales. La marginalisation, les migrations, la violence urbaine et les problèmes sociaux qui en découlent sont les principaux responsables du fait qu'un nombre important d'enfants se retrouvent contraints de vivre et/ou de travailler dans la rue, ce qui les rend d'autant plus vulnérables à la violence et à l'exploitation.

Parallèlement, l'Afrique et le Moyen-Orient connaissent leur lot d'instabilité au niveau politique et sécuritaire, en plus d'être confrontés à de nombreux défis en matière de bonne gouvernance et de développement. Afin d'instaurer et de maintenir l'état de droit dans ces régions, les pays sont appelés à mettre en place des réformes

importantes au sein de leurs institutions juridiques et de leurs appareils de sécurité nationale. On constate que les politiques de réformes se sont trop souvent contentées de cibler certaines composantes de l'appareil judiciaire – surtout les textes de loi et les instances décisionnelles, comme les magistrats – négligeant pour la plupart les forces de l'ordre. Toutefois, l'appareil judiciaire ne peut fonctionner efficacement si les policiers et les gendarmes mènent des enquêtes défailtantes, ne respectent pas les droits de l'accusé et de la victime et sont le plus souvent le premier maillon d'un système de corruption « institutionnalisée » qui discrédite l'institution de l'ordre et du droit en tant que telle. La police est, la plupart du temps, la porte d'entrée dans le système judiciaire.

Ces réalités confirment l'importance de cibler l'intervention des policiers et des gendarmes afin d'adapter leur pratique aux droits de l'enfant, dans le but de maximiser le rôle protecteur des agents et du système juridique qui les appuie. Un policier ou un gendarme adéquatement formé, ayant intégré les principes applicables dans un

*Session de travail entre les délégations camerounaise et guinéenne lors de l'atelier de Lomé.*



*Session de travail entre les délégations burundaise et nigérienne lors de l'atelier de Lomé.*



état de droit, joue un rôle important dans la prévention, l'identification, et la correction des violations des droits de l'enfant. Il est à même de protéger et de promouvoir ces droits, et de faire face à ces violations. Il est donc outillé pour favoriser une réintégration des enfants à long terme dans la société et pour renforcer la confiance de la société en l'appareil étatique. Par ailleurs, une bonne sécurité au sein de la communauté est garante de stabilité et favorise l'état de droit au niveau national. Un environnement plus stable facilite à long terme le développement économique et social et la confiance envers l'État.

En somme, une police efficace et légitime ne peut exister que lorsqu'une relation de confiance s'établit entre les policiers et la société, d'où l'importance d'une police adoptant un comportement éthique et approprié envers la population. Encore faut-il que les policiers et les gendarmes soient adéquatement formés à cet effet.

À ce niveau, les défis sont nombreux. Actuellement, différents secteurs techniques sont favorisés, au détriment des formations sur des notions de base en matière de pratique adaptée aux réalités, particulièrement les compétences-clefs à intégrer pour adapter la pratique des policiers et des gendarmes aux droits de l'enfant. Le rôle du policier ne peut se limiter à l'usage de la force et de l'action dans une situation d'urgence; le développement de compétences en matière de négociation et de médiation est nécessaire pour limiter les abus. L'acquisition de connaissances en matière de développement de l'enfant et de techniques de communication,

Je réaffirme la très bonne collaboration qui a prévalu entre la Police Nationale et ses partenaires, en particulier le Bureau international des droits des enfants. Je tiens aussi et surtout à relever la qualité de l'expertise et de l'expérience de l'IBCR dans le domaine de la protection de l'enfance ainsi que la disponibilité de ses responsables, qui ont mis leur savoir et leur savoir-faire à la disposition des partenaires. Enfin, si toutes les rencontres organisées ont été une réussite, c'est assurément grâce aux compétences indéniables du Directeur des programmes de l'IBCR, Monsieur Guillaume Landry.



**Monsieur Madougou  
Mahamane Laouali**

*Commissaire de Police de la République  
du Niger, actuellement en mission  
dans le cadre de l'Opération  
de maintien de la paix en Haïti*

en matière de collaboration avec les autres institutions intervenant dans le système de justice, mais également en matière de mise en pratique des règles d'éthique et de déontologie est aussi indispensable. Une telle formation aux droits de l'enfant permettra donc aux forces de l'ordre d'acquérir le savoir-être et le savoir-faire qui leur sont nécessaires pour mettre en application, de façon concrète, les dispositions des instruments nationaux, régionaux et internationaux portant sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant.

## Leçons tirées

Les experts s'entendent sur le fait qu'il existe un fossé important en matière de justice pour enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale; un fossé caractérisé notamment par l'absence de pratiques policières adaptées aux enfants. Pour faire des droits de l'enfant une réalité dans le domaine de la justice, il importe d'aller au-delà des lois en adoptant des pratiques adaptées à l'âge de l'enfant et en développant un ensemble de compétences spécifiques, comme des techniques d'entrevue et des pratiques d'entrevues adaptées au niveau de développement de l'enfant, ainsi que des méthodes permettant de travailler efficacement avec les services sociaux et les autres services pertinents. Cela est particulièrement important dans le domaine de la sécurité, puisque les policiers et les gendarmes sont souvent les premiers intervenants à entrer en contact avec les enfants auteurs, victimes ou témoins d'actes criminels. Les recherches à l'échelle internationale et locale ont clairement démontré l'importance d'une justice adaptée aux enfants et de son rôle pour améliorer l'accès des enfants à la justice. Les résultats de ces recherches corroborent le fait que les pratiques policières adaptées aux enfants constituent une compétence-clef dans tout système de justice pour enfants.

# AUX ORIGINES DE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES, TELLE QUE PROMUE PAR LE BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

## EN ROUTE VERS OUAGADOUGOU EN OCTOBRE 2009

En novembre 2009, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de Francopol, du Bureau ainsi qu'une dizaine d'écoles de police et de gendarmerie provenant majoritairement d'Afrique francophone se sont rencontrés à Ouagadougou au Burkina Faso. Cette rencontre avait pour but de sensibiliser les participants aux droits de l'enfant en général, notamment à l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la pratique policière.

Ce colloque avait permis de se rendre compte, d'une part, que les forces policières semblaient, dans l'ensemble, maîtriser le vocabulaire et la terminologie associés aux droits de l'enfant, mais présentaient certaines lacunes quant à leur connaissance de leur signification

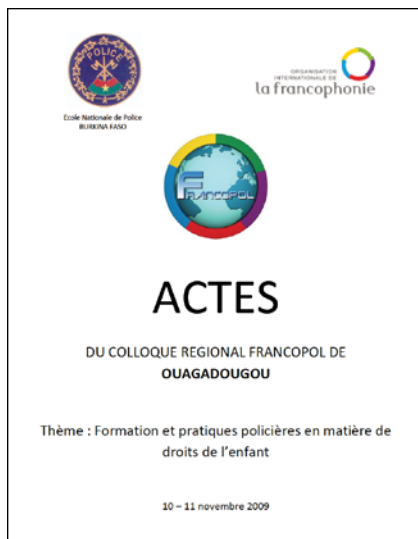
et de leur application concrète. D'autre part, il s'est avéré que plusieurs forces policières s'étaient engagées à offrir des formations sur les droits de l'enfant, mais ces dernières se faisaient à travers des sessions ponctuelles, assurées par des consultants externes, et demeuraient non évaluées, courtes et sans impact apparent quant à l'intégration des droits de l'enfant dans le travail des corps policiers.

## EN ROUTE VERS COTONOU EN DÉCEMBRE 2010

Forts de ces observations, l'OIF, Francopol et le Bureau ont convenu d'organiser une réunion de travail sur la formation policière en Afrique de l'Ouest et du Centre portant sur l'application des normes internationales en matière de justice pour enfants, qui s'est déroulée à Cotonou au Bénin du 13 au 15 décembre 2010.

*Discussions en plénière avec les 12 délégations présentes lors de l'atelier régional de Cotonou en décembre 2010.*

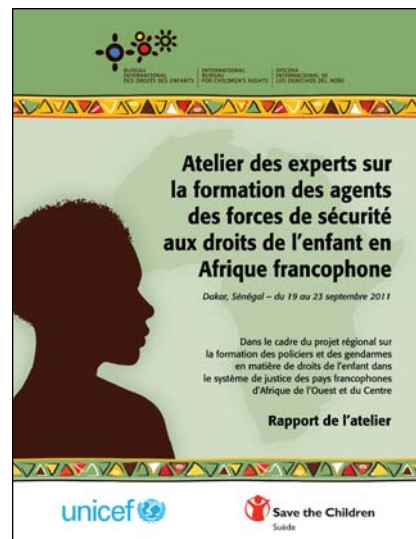




*Acte du Colloque de Ouagadougou organisé en novembre 2009.*



*Rapport de l'atelier de Cotonou de décembre 2010.*



*Rapport de l'atelier de Dakar de septembre 2011.*

Le Bureau proposait d'accompagner dans la durée des formations conséquentes, intégrées et pratiques au sein des écoles de police et de gendarmerie *via* un processus de transfert de connaissances et de suivi, afin de parvenir à un résultat concret et durable. L'objectif était de rendre les écoles autonomes au niveau de l'offre des modules de formation en matière de droits et de protection de l'enfant. Des bases ont donc été établies lors de cette réunion afin de réaliser un programme plus ambitieux de diffusion et de vulgarisation des normes en matière de protection et de promotion des droits des enfants en contact avec la loi.

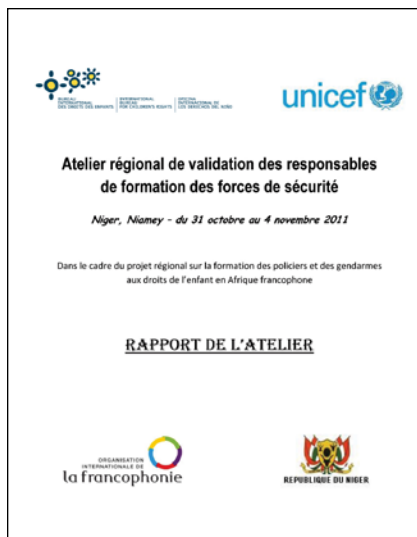
## EN ROUTE VERS DAKAR EN SEPTEMBRE 2011 ET NIAMEY EN NOVEMBRE 2011

Durant les mois de mars à novembre 2011, le Bureau s'est attaché à renforcer la collaboration avec les écoles de formation de la police et de la gendarmerie dans les pays de la région. Par ailleurs, le Bureau a misé sur le développement d'un partenariat avec le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les bureaux de l'UNICEF dans les pays participants, l'ONG Save the Children Suède, et des ONG locales dans ces

pays. Avec le soutien et la collaboration de ces différents acteurs, l'initiative a alors pris une dimension davantage régionale, puisque 14 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont souscrit à l'objectif visé, et ont participé aux activités de 2011. Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Haïti s'est également joint au projet.

Fort de ces appuis, le Bureau a produit les réalisations suivantes en 2011 :

- 1) Une revue de littérature permettant d'identifier les compétences et les connaissances-clefs que tout gendarme ou policier devrait maîtriser afin d'adapter sa pratique aux enfants et de respecter les normes et les lois en la matière.
- 2) Une analyse mondiale et régionale détaillée de plus de 130 outils existants utilisés dans la région pour former les policiers et les gendarmes aux pratiques policières adaptées aux enfants.
- 3) Un synopsis de cours préparé à l'aide du matériel de formation et des outils pédagogiques pertinents, et qui permettrait de renforcer adéquatement le savoir-faire et le savoir-être des forces policières et des gendarmes, afin de les amener à intégrer les compétences-clefs identifiées au point 2.



*Rapport de l'atelier de Niamey de novembre 2011.*

4) Le rassemblement d'un comité de 40 experts au Sénégal pendant cinq jours à la fin septembre 2011 pour valider et pour améliorer la liste des compétences-clefs, le programme de formation et l'analyse des outils existants. Au terme de l'atelier d'experts, le Bureau a intégré les recommandations au sein des outils développés, et a publié un rapport faisant état des résultats de la consultation.

5) Au terme de l'étape de la validation, le lancement de l'élaboration d'un cadre de formation pour les policiers et les gendarmes intégrant le matériel pertinent identifié ainsi que les compétences-clefs et les pratiques adaptées aux enfants identifiées au fil des activités précédentes.

6) L'obtention de l'appui institutionnel de 15 écoles de police et de 15 écoles de gendarmerie provenant de pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, en plus d'Haïti, validant les résultats obtenus aux points 1 (le cadre des compétences-clefs), 2 (outils de formation existants) et 3 (synthèse et programme de cours), permettant par la même occasion de pouvoir en faire le cadre de travail en vue de développer un mode d'apprentissage et de cours sur les pratiques policières adaptées aux enfants dans ces écoles dans les années à venir.

Grâce à l'appui de l'UNICEF Niger, le troisième atelier international, qui s'est déroulé à Niamey du 31 octobre au 4 novembre 2011, a permis l'adoption par consensus, par les 15 délégations représentées, de six compétences-clefs qui doivent dorénavant être enseignées aux policiers et aux gendarmes afin que ceux-ci puissent adapter leur pratique aux droits de l'enfant. Chaque pays y a également développé un plan d'action national identifiant les étapes à suivre afin d'intégrer, au minimum, un cours initial obligatoire enseigné à tous les policiers et à tous les gendarmes des pays participants.

*Photo de groupe lors de l'atelier de Niamey en novembre 2011.*





La philosophie de la formation des forces de sécurité aux droits et à la protection de l'enfant :

1. Les écoles de formation sont une composante intégrante du projet, et ce, du début jusqu'à la fin.
2. Le Bureau offre un soutien technique.
3. L'ensemble des acteurs qui travaillent à la protection des droits de l'enfant dans le pays sont sollicités et informés.
4. La transparence de la démarche et des différentes étapes de mise en œuvre est essentielle.
5. Le ministère de l'intérieur et le ministère de la défense soutiennent le travail développé grâce aux orientations des écoles de formation.



*Une œuvre collective : les dernières retouches en vue de valider par consensus la liste des compétences-clefs que tout policier ou tout gendarme devrait maîtriser afin d'adapter sa pratique aux droits de l'enfant, lors de l'atelier d'experts de Dakar de septembre 2011.*



### LES ATELIERS RÉGIONAUX ORGANISÉS JUSQU'ICI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION DES FORCES DE SÉCURITÉ



« L'IBCR a démontré un leadership impressionnant en Afrique de l'Ouest et du Centre au niveau de la promotion et du soutien aux pratiques policières adaptées aux droits de l'enfant dans les pays francophones. Sous sa coordination, un nouveau réseau composé de défenseurs francophones et de hauts responsables de la sécurité a été initié, et un nouveau partenariat a été favorisé entre l'IBCR, l'UNICEF, Save the Children et les académies de police et de gendarmerie africaines. En 2011, l'IBCR a organisé une consultation régionale donnant lieu à un consensus sur les compétences-clefs à adopter au niveau régional pour assurer une intervention policière respectueuse des droits de l'enfant. De plus, l'IBCR a pu recommander des modules de formation. Le travail a maintenant évolué vers le niveau national, avec des plans d'action destinés à fournir un appui technique à au moins six pays de la région dans le but d'institutionnaliser les modules de formation dans les programmes de formation initiale des écoles de police. »

**Madame Brigitte De Lay**

*Spécialiste de la protection de l'enfant (systèmes de protection de l'enfant et justice), UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Centre*



## LES COMPÉTENCES-CLEFS VALIDÉES PAR LES EXPERTS ET ADOPTÉES PAR LES ÉCOLES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

### Définition du mot «compétence<sup>1</sup>»

Le terme «compétence» englobe l'ensemble des connaissances, expériences, aptitudes et comportements requis pour produire un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation. Les compétences représentent ce qu'une personne possède ou peut acquérir, c'est-à-dire une caractéristique, une attitude, une aptitude, un aspect de sa propre personne, ou un ensemble de connaissances et de comportements qu'il ou elle mobilise.

### Types de compétence

En général, on peut distinguer les compétences de base des compétences techniques ou spéciales.

- Les compétences de base correspondent à des qualités humaines intrinsèques ou à des aptitudes requises de façon générale pour être admis dans une profession, telles qu'être intègre, pouvoir travailler sous pression, etc.
- Les compétences techniques sont, quant à elles, celles qui permettent à l'agent d'accomplir une tâche spécifique ou d'agir adéquatement dans une situation particulière, comme l'identification et la prévention des violences contre les enfants, des compétences spécifiques en matière d'informatique, etc.

1. Adaptée de la définition offerte par Interagency Working Group (IWG) on Emergency Capacity Building dans *Humanitarian Competencies Study*, 2006: «Competencies represent the experience, skills and behaviours required to perform effectively in a given job, role or situation. They are what a person has; i.e. a characteristic, motive, trait, skill, aspect of one's self-image, or body of knowledge which he or she uses.» Cette définition a été reprise dans d'autres publications, notamment: Inter-agency Initiative of the Child Protection Working Group, *Child Protection in Emergencies (CPIE) Competency Framework*, 2010; People in Aid, *Behaviours Which Lead to Effective Performance in Humanitarian Response – A Review of the Use and Effectiveness of Competency Frameworks within the Humanitarian Sector*, juin 2007. Disponible en ligne sur: [www.careers.lon.ac.uk/files/pdf/competencies-report--final.pdf](http://www.careers.lon.ac.uk/files/pdf/competencies-report--final.pdf).



**Savoir**  
+ **Savoir-être**  
+ **Savoir-faire**  
= **Compétence**

### Comportements associés aux compétences

Comment peut-on déterminer ce qu'est un bon ou un mauvais policier ou gendarme? Il est essentiel de pré-établir des critères d'évaluation s'appliquant de façon égalitaire à l'ensemble des personnes chargées de l'application de la loi. Ainsi, pour savoir si un agent possède ou non une compétence, on peut se référer à son rendement professionnel, ou simplement à son comportement. Les comportements associés aux compétences

#### Définition du rendement professionnel

Exécution d'une ou de plusieurs tâches professionnelles selon des critères préétablis de qualification, de compétence, de rapidité et d'efficience.

Extrait du *Glossaire de la formation professionnelle: termes d'usage courant*, Genève, BIT, 1987, vi, p. 61.

*Session de travail entre les délégations namibienne, tanzanienne et zimbabwéenne lors de l'atelier de Lomé.*



peuvent être présentés de différentes façons. Quatre méthodes sont ici présentées :

1. Indiquer les comportements attendus de la part des agents<sup>2</sup>.
2. On peut aussi procéder de manière plus élaborée, en précisant les différents comportements correspondant au niveau de responsabilité de l'agent. Le comportement attendu sera différent selon que l'agent jouit d'un niveau de responsabilité élémentaire, intermédiaire, ou avancé<sup>3</sup>.
3. On peut aussi indiquer les comportements satisfaisants, c'est-à-dire répondant à la compétence énoncée, et ceux qui ne le sont pas<sup>4</sup>.
4. Enfin, on peut décomposer la compétence en savoir, savoir-être et savoir-faire selon l'approche par compétences.

2. À l'exemple de l'*United Nations Competencies for the Future*, disponible sur : [www.unep.org/vacancies/PDF/competencies.pdf](http://www.unep.org/vacancies/PDF/competencies.pdf) (en anglais seulement)

3. Il s'agit de l'approche adoptée par le *Child Protection in Emergencies Competency Framework*, produit par le Groupe de travail mondial sur la protection de l'enfant, disponible sur : <http://oneresponse.info/GlobalClusters/Protection/Documents/Child%20Protection%20in%20Emergencies%20Competency%20Framework.pdf> (disponible en anglais seulement)

4. Cette approche est décrite dans les documents *Humanitarian Coordination Competencies*, disponibles sur : [www.humanitarianresponse.info/document/humanitarian-coordinator-competency-model](http://www.humanitarianresponse.info/document/humanitarian-coordinator-competency-model), et *Alaskan Core Competencies for Direct Care Workers in Health and Human Services* disponible sur : [www.wiche.edu/info/publications/alaskanCoreCompetenciesVersion1.pdf](http://www.wiche.edu/info/publications/alaskanCoreCompetenciesVersion1.pdf)

*Session de travail entre les délégations haïtienne et ivoirienne lors de l'atelier de Lomé.*



## Identification des compétences-clefs des agents des forces de sécurité en droits de l'enfant

Les droits de l'enfant sont stipulés de façon explicite, quoique parfois abstraite, dans divers instruments nationaux, régionaux et internationaux, dont la clef de voûte est la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La substance première des outils de formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant, qui ont été analysés dans le cadre de ce projet, est essentiellement constituée de ces dispositions.

Compte-tenu des violations et des besoins de protection qui caractérisent la vie quotidienne de nombreux enfants en Afrique sub-saharienne, on peut conclure que les formations ponctuelles offertes dans les écoles ne répondent pas aux défis rencontrés par les forces de l'ordre au quotidien. Il est donc apparu nécessaire de changer la façon de faire, et de s'intéresser non seulement au savoir, mais surtout au savoir-être et au savoir-faire de l'agent de maintien de l'ordre confronté à une affaire impliquant un enfant. Dans cette « approche par compétences », la connaissance des normes et lois n'est qu'une compétence parmi beaucoup d'autres, l'accent étant mis avant tout sur la façon d'appliquer ces connaissances. Par ailleurs, à la suite de nombreux échanges avec les écoles de formation, force est de constater que, souvent, les représentants des forces de

*Session de travail entre les délégations kenyane, nigérienne et swazilandaise lors de l'atelier de Lomé.*



sécurité qui occupent une position plutôt élevée dans la hiérarchie bénéficient des formations offertes par des consultants externes. D'où l'importance de concevoir des outils, d'adopter une approche à l'intention de celles et ceux qui œuvrent sur le terrain, dans les villages et communautés, et de développer des outils de formation intégrant les dispositifs nationaux et respectant le fonctionnement des écoles. Ainsi, le contenu et la méthodologie de ces outils seront orientés vers l'acquisition des compétences.

### **Les six compétences-clefs adoptées à Niamey (2011) pour adapter la pratique des forces de sécurité aux droits de l'enfant**

- 1) Connaissance, promotion, et mise en pratique des droits de l'enfant
- 2) Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de déontologie
- 3) Connaissance de l'enfant
- 4) Interaction et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire
- 5) Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention
- 6) Utilisation efficace des instruments de travail adaptés aux enfants



## **LA DESCRIPTION DES COMPÉTENCES-CLEFS**

Chaque compétence se décline en trois volets : le savoir, le savoir-être et le savoir-faire. Décrire une compétence, c'est indiquer les comportements associés à cette compétence. Le tableau ci-dessous propose une explication détaillée de chacune des compétences mentionnées plus-haut.

*Session de travail entre les délégations éthiopienne et sierra léonaise lors de l'atelier de Lomé.*



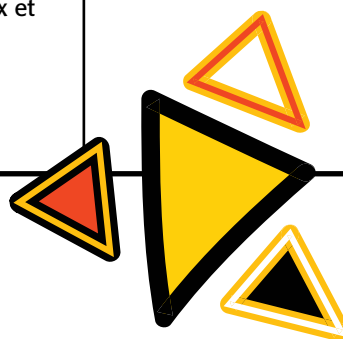
*Session de travail entre les délégations irakienne et tchadienne lors de l'atelier de Lomé.*



## DESCRIPTION DES COMPÉTENCES-CLEFS DES FORCES DE SÉCURITÉ TRAVAILLANT AVEC LES ENFANTS

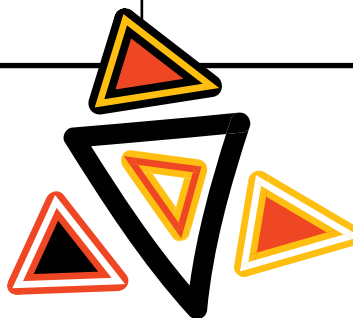
PREMIÈRE COMPÉTENCE-CLEF				
CONNAISSANCE, PROMOTION ET MISE EN PRATIQUE DES DROITS DE L'ENFANT				
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Promouvoir une saine pratique des droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant;</li> <li>■ Les concepts et notions de la protection de l'enfant;</li> <li>■ Les principaux instruments de promotion des droits de l'enfant;</li> <li>■ Le cadre normatif et législatif national;</li> <li>■ Le cadre normatif international:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Conventions/ protocoles,</li> <li>– Chartes + pactes,</li> <li>– Directives,</li> <li>– Principes directeurs,</li> <li>– Accords bilatéraux et multilatéraux.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Expliquer et appliquer les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant;</li> <li>■ Distinguer les concepts et notions de la protection de l'enfant;</li> <li>■ Identifier et appliquer auprès des cibles les bons instruments de promotion selon les acteurs concernés;</li> <li>■ Mener des plaidoyers;</li> <li>■ Définir les cadres normatifs internationaux et nationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Capacité de discernement;</li> <li>■ Capacité d'analyse;</li> <li>■ Rigueur;</li> <li>■ Pragmatisme;</li> <li>■ Objectivité;</li> <li>■ Esprit d'ouverture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Utilisation appropriée des concepts et notions de la protection des droits de l'enfant;</li> <li>■ Explication claire des principes fondamentaux des droits de l'enfant;</li> <li>■ Distinction juste des divers cadres d'intervention normatifs;</li> <li>■ Respect des règles liées à une communication efficace;</li> <li>■ Choix de stratégies de communication pertinentes;</li> <li>■ Détermination d'objectifs particuliers et précis.</li> </ul>

Le Bureau international des droits des enfants a développé une liste d'indicateurs mesurables plus précis qui permettent aux écoles de déterminer la meilleure façon de surveiller le changement de comportement des agents et de traitement des enfants par ces derniers. Pour discuter des modes d'évaluation de l'impact des pratiques policières en matière de droits de l'enfant, veuillez contacter l'IBCR.



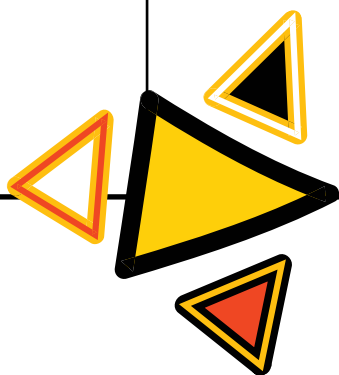


<b>DEUXIÈME COMPÉTENCE-CLEF</b>				
<b>CONNAISSANCE ET MISE EN PRATIQUE DES RÈGLES DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE</b>				
<b>ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE</b> <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	<b>OBJETS D'APPRENTISSAGE</b> <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			<b>CRITÈRES DE PERFORMANCE</b> <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	<b>SAVOIR</b> (connaissances)	<b>SAVOIR-FAIRE</b> (habiletés)	<b>SAVOIR-ÊTRE</b> (attitudes, qualités personnelles)	
<p>Intégrer les dimensions éthique et déontologique lors des interventions auprès des enfants et avec tous les acteurs concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition des valeurs inhérentes à la protection des droits de l'enfant ;</li> <li>■ Connaissance des droits des enfants ;</li> <li>■ Connaissance des textes législatifs en relation avec l'enfant ;</li> <li>■ Définition de l'éthique ;</li> <li>■ Définition du code de déontologie ;</li> <li>■ Connaissance des notions de dignité, d'intégrité et de participation de l'enfant ;</li> <li>■ Vocabulaire approprié ;</li> <li>■ Connaissance du principe de non-discrimination ;</li> <li>■ Connaissance des règles de confidentialité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promouvoir et diffuser ces valeurs ;</li> <li>■ Distinguer l'éthique de la déontologie ;</li> <li>■ Reconnaître les règles d'éthique compatibles avec les droits de l'enfant ;</li> <li>■ Prendre une décision éthique ;</li> <li>■ Gestion de l'information ;</li> <li>■ S'occuper de l'information et des communications avec les médias.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect ;</li> <li>■ Cohérence ;</li> <li>■ Intégrité ;</li> <li>■ Engagement ;</li> <li>■ Introspection ;</li> <li>■ Jugement ;</li> <li>■ Discernement ;</li> <li>■ Ouverture d'esprit ;</li> <li>■ Impartialité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Application cohérente des valeurs définies ;</li> <li>■ Distinction claire entre l'éthique et la déontologie ;</li> <li>■ Démonstration de jugement éthique ;</li> <li>■ Manifestation d'ouverture et de respect ;</li> <li>■ Utilisation de la terminologie et du vocabulaire appropriés ;</li> <li>■ Indication juste des textes législatifs ;</li> <li>■ Respect des règles liées à la transmission efficace d'informations.</li> </ul>





TROISIÈME COMPÉTENCE-CLEF				
CONNAISSANCE DE L'ENFANT				
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Évaluer les besoins d'un enfant au regard de sa situation particulière	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les différentes phases du développement de l'enfant;</li> <li>■ Les facteurs déterminants;</li> <li>■ Les différents comportements des enfants en situation spécifique;</li> <li>■ Les différents comportements à adopter par le policier;</li> <li>■ Les stratégies d'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Valider l'étape du développement dans laquelle se trouve l'enfant;</li> <li>■ Distinguer le problème dont il s'agit à partir d'indices présentés par l'enfant;</li> <li>■ Choisir l'intervention la mieux adaptée et la mettre en œuvre au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant;</li> <li>■ Définir les différents comportements à adopter par le policier;</li> <li>■ Réagir adéquatement au comportement de l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accueil;</li> <li>■ Flexibilité;</li> <li>■ Ouverture d'esprit;</li> <li>■ Sens de l'analyse;</li> <li>■ Objectivité;</li> <li>■ Empathie;</li> <li>■ Créativité;</li> <li>■ Attention/curiosité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Manifestation d'ouverture et de respect;</li> <li>■ Explication claire des phases du développement de l'enfant;</li> <li>■ Relevé de toutes les données pertinentes;</li> <li>■ Évaluation juste en fonction des données;</li> <li>■ Reconnaissance de l'état de l'enfant;</li> <li>■ Choix d'une stratégie d'intervention appropriée;</li> <li>■ Utilisation appropriée de techniques de communications;</li> <li>■ Adaptation de son comportement en fonction de l'évolution de la situation.</li> </ul>





QUATRIÈME COMPÉTENCE-CLEF				
INTERACTIONS ET COMMUNICATION AVEC L'ENFANT ET LES ACTEURS DE SON MILIEU FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE				
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Communiquer et interagir de façon efficace et adaptée avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les caractéristiques de l'enfant : victime, témoin, en contact ou en conflit avec la loi, etc. ;</li> <li>■ Les techniques d'entrevue adaptées aux conditions de l'enfant (âge, sexe, etc.) ;</li> <li>■ Les techniques de communication avec les acteurs du milieu de l'enfant ;</li> <li>■ Les relations entre l'enfant et les acteurs de son milieu ;</li> <li>■ L'état des lieux (culture, tradition) ;</li> <li>■ Le vocabulaire approprié ;</li> <li>■ Ses limites personnelles et professionnelles ;</li> <li>■ Les autres ressources internes ;</li> <li>■ Les structures sociales existantes et leurs missions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Distinguer la situation de l'enfant et celle des acteurs de son milieu ;</li> <li>■ Identifier la stratégie de communication appropriée à la situation de l'enfant : victime, enfant en besoin de protection, enfant témoin ou enfant en conflit avec la loi, etc. ;</li> <li>■ Établir un climat de confiance ;</li> <li>■ Organiser un environnement sensible, adapté et centré sur l'enfant ;</li> <li>■ S'exprimer en des termes adaptés à l'âge et au niveau de compréhension ;</li> <li>■ Développer des contacts avec les acteurs du milieu et de l'environnement de l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect ;</li> <li>■ Courtoisie ;</li> <li>■ Finesse ;</li> <li>■ Perspicacité ;</li> <li>■ Sensibilité ;</li> <li>■ Capacité à se départir de ses préjugés ;</li> <li>■ Accueil ;</li> <li>■ Professionnalisme ;</li> <li>■ Empathie ;</li> <li>■ Écoute active.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect des règles liées à l'écoute efficace ;</li> <li>■ Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de collaboration ;</li> <li>■ Utilisation appropriée d'une stratégie de communication ;</li> <li>■ Appréciation réaliste de ses limites ;</li> <li>■ Utilisation d'un vocabulaire approprié à l'enfant ;</li> <li>■ Respect des règles liées à une communication efficace ;</li> <li>■ Reconnaissance des particularités et des besoins des acteurs et de l'enfant ;</li> <li>■ Distinction précise entre les enfants victimes, témoins, en contact ou en conflit avec la loi ;</li> <li>■ Établissement adéquat de techniques d'entrevue.</li> </ul>







## CINQUIÈME COMPÉTENCE-CLEF

**COLLABORATION AVEC TOUS LES INTERVENANTS FORMELS  
ET INFORMELS POUR UNE BONNE COORDINATION DE L'INTERVENTION**

ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Coordonner des interventions avec tous les partenaires formels et informels	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identification des acteurs, intervenants et structures ainsi que de leurs missions;</li> <li>■ Connaître la référence aux procédures + protocole + outils;</li> <li>■ Connaître la valeur ajoutée à l'approche intégrée;</li> <li>■ Connaissance des règles de tenue d'une réunion ou de l'animation;</li> <li>■ Connaître les bienfaits du réseautage et les principes de l'approche communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer, utiliser et maintenir un réseau;</li> <li>■ Choisir la ou les ressources et les acteurs obligatoires ou facultatifs;</li> <li>■ Utiliser adéquatement la bonne référence, la bonne procédure, le bon protocole;</li> <li>■ Créer et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants partenaires;</li> <li>■ Créer et faire fonctionner un réseau de communication;</li> <li>■ Utiliser les complémentarités dans une approche intégrée;</li> <li>■ Organiser et animer une réunion et assurer un suivi;</li> <li>■ Diffuser les informations et ressources nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect;</li> <li>■ Ouverture d'esprit;</li> <li>■ Flexibilité;</li> <li>■ Transparence;</li> <li>■ Créativité;</li> <li>■ Discrétion;</li> <li>■ Diplomatie;</li> <li>■ Capacité à effectuer un bon plaidoyer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Relevé des renseignements utiles fournis par les différentes ressources;</li> <li>■ Détermination précise des rôles des différents partenaires;</li> <li>■ Choix de ressources appropriées;</li> <li>■ Définition claire du type de collaboration possible;</li> <li>■ Respect des règles liées à la transmission efficace d'informations;</li> <li>■ Respect des règles liées à la tenue d'une réunion efficace;</li> <li>■ Respect des protocoles, procédures et références;</li> <li>■ Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de collaboration.</li> </ul>

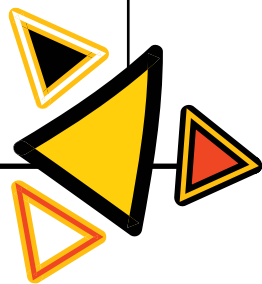




**SIXIÈME COMPÉTENCE-CLEF**

**UTILISATION EFFICACE DES OUTILS DE TRAVAIL ADAPTÉS AUX ENFANTS**

ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Employer efficacement des outils de travail adaptés aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les techniques d'enquête adaptées aux enfants ;</li> <li>■ Les éléments matériels de preuve spécifiques aux enfants (enfants victimes et témoins d'actes criminels) ;</li> <li>■ Lois et règlements sur les droits de l'enfant (Code pénal, Code de procédure pénale) ;</li> <li>■ Les formulaires spécifiques aux enfants utilisés par les forces de l'ordre ;</li> <li>■ L'intérêt supérieur de l'enfant ;</li> <li>■ Diversion et alternative à l'incarcération ;</li> <li>■ Dispositions légales concernant les mineurs (garde à vue) ;</li> <li>■ Lois spécifiques aux mineurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appliquer les techniques d'enquête adaptées aux enfants ;</li> <li>■ Interpeller et/ou arrêter un mineur selon les procédures ;</li> <li>■ Distinguer la détention des adultes de celle des enfants, de même que celle des filles de celle des garçons ;</li> <li>■ Recueillir et conserver des éléments de preuve en fonction des spécificités des droits de l'enfant ;</li> <li>■ Identifier les dispositions légales relatives à la situation de l'enfant ;</li> <li>■ Rédiger les formulaires spécifiques aux enfants ;</li> <li>■ Manipuler les objets de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect ;</li> <li>■ Jugement ;</li> <li>■ Discernement ;</li> <li>■ Discrétion ;</li> <li>■ Neutralité ;</li> <li>■ Empathie ;</li> <li>■ Patience ;</li> <li>■ Rigueur ;</li> <li>■ Analyse ;</li> <li>■ Disponibilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Établissement juste d'un lien entre la situation de l'enfant et les dispositions légales ;</li> <li>■ Respect des règles liées à une communication efficace adaptée à l'enfant ;</li> <li>■ Application rigoureuse des techniques d'enquête adaptées à l'enfant ;</li> <li>■ Rédaction de rapports détaillés et précis ;</li> <li>■ Évaluation juste des conséquences d'une garde à vue ;</li> <li>■ Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de respect.</li> </ul>



## LE PROGRAMME DE FORMATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT DU BUREAU VISE LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES FORCES DE SÉCURITÉ EN ADOPTANT LA MÉTHODE ANDRAGOGIQUE

L'andragogie est une science de l'éducation qui est basée sur les principes de l'apprentissage chez les adultes, ce qui signifie qu'elle est interactive, pertinente et pratique. Si l'une des conditions sine qua non du succès de l'apprentissage réside dans la volonté de l'adulte d'apprendre, le contenu et le processus doivent être significatifs pour le participant et doivent faire partie du contexte dans lequel celui-ci évolue. Ainsi, une certaine forme de créativité doit être présente afin de permettre aux participants de développer leur apprentissage de différentes manières, et il faut que le processus de formation soit distrayant et positif.

La pratique doit faire partie intégrante de la formation, que ce soit à partir du matériel choisi ou des idées véhiculées. Les participants doivent pouvoir traduire les concepts-clefs dans leurs propres mots afin de

s'approprier ce qu'ils apprennent, car ils s'attendent à ce que leur nouvelle formation rende le travail plus efficace. La formation des adultes vise un changement de comportement pour faciliter l'apprentissage d'une méthode standardisée et de l'application d'une compétence ou de l'exécution d'une tâche.

Le rôle du formateur d'adultes ne consiste pas seulement à transmettre un savoir, mais revient plutôt à proposer des situations qui vont permettre l'apprentissage, en valorisant l'expérience et les savoirs du groupe. C'est la raison pour laquelle on qualifie son rôle de «facilitateur» ou de «médiateur». Il facilite le lien entre l'apprenant et le contenu de la formation. Il est aussi celui qui facilite les relations dans le groupe pour créer un environnement propice à l'échange d'expériences.

L'évaluation de l'apprenant se base sur la manière dont il exécute une procédure ou une activité, et pas uniquement sur la somme des connaissances qu'il a acquises. Mais pour être pertinente, la formation des adultes doit être également suivie d'un processus d'évaluation de la performance sur les lieux de travail à partir de critères objectifs et mesurables qui permettront d'encourager l'individu à l'amélioration continue des techniques apprises.

*Session de travail entre les délégations jordanienne, mauritanienne et palestinienne lors de l'atelier de Lomé.*



*Session de travail entre les délégations centrafricaine et sénégalaise lors de l'atelier de Lomé.*



# LE DÉBUT DES PROJETS NATIONAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Depuis le début de 2012, le Bureau a signé quatre Accords de coopération au titre des programmes (PCA) et deux Accords de financement à petite échelle (SSFA) avec six bureaux UNICEF (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal et Togo), ainsi qu'une entente régionale avec Save the Children (couvrant la Guinée, le Sénégal et le Togo) afin de mettre en œuvre les plans d'action développés par les délégations de ces pays lors de l'atelier de Niamey.

Ces ententes, d'une durée minimale de deux ans, ont pour objectif premier l'intégration de manière permanente et obligatoire de modules de qualité portant sur les droits et la protection de l'enfant dans les écoles de police, autant pour la formation initiale que spécialisée. Il s'agit donc de faire en sorte que, lors de la formation initiale, toutes les nouvelles recrues de la police puissent suivre un cours conséquent, cohérent et évalué sur les droits de l'enfant en adoptant une approche axée sur l'acquisition de compétences (savoir-faire et savoir-être) plutôt que seulement sur les connaissances (savoir). Au niveau de la formation spécialisée, le projet vise à faire en sorte que le cours offert aux brigades de protection des mineurs, aux points focaux sur les enfants dans les commissariats de police et aux équipes mandatées pour

la protection des familles, de la femme et des enfants, soit amélioré et mis à jour. Ceci se fera selon/dans le cadre de la même approche de renforcement des capacités, en transférant des compétences plus spécifiques avant que les agents intègrent leur poste spécialisé.

## Une collaboration en partenariat

La collaboration proposée est le fruit de discussions et de dialogues au niveau régional et national entre les écoles nationales de police et de gendarmerie, le Bureau international des droits des enfants, Save the Children, l'UNICEF, l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que d'autres acteurs concernés, dans le but de promouvoir les droits de l'enfant à travers une approche accessible et pragmatique centrée sur le renforcement des capacités des principaux acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité.

*Session de travail entre les membres de la délégation togolaise lors de l'atelier de Lomé.*



La méthodologie développée adopte l'approche participative dans le respect de la spécificité de chaque institution d'enseignement. À chaque étape, un Comité de pilotage est chargé d'accomplir les différentes étapes avec le soutien technique du Bureau international des droits des enfants. De même, l'appui et les commentaires du Groupe de référence seront sollicités périodiquement.

À l'échelle nationale, un **Comité de pilotage** (Cellule technique) a été créé dès le début du projet. Ce comité regroupera une représentation cohérente des écoles de formation des forces de sécurité participantes, avec le service de brigade de protection des mineurs (ou son équivalent), sous la présidence du ministère de l'Intérieur et/ou de la Défense. Ce comité a pour but de développer conjointement les outils, les recommandations, les analyses, les programmes d'atelier, etc., et sera au cœur de la mise en œuvre du projet. Les consultations seront régulières, sous forme de mises à jour bimensuelles et de consultations mensuelles.

De plus, un **Groupe de référence** composé des ministères de la Justice, des Affaires sociales, et des Femmes et Enfants, des agences onusiennes impliquées dans le domaine, des ONG internationales pertinentes et de la société civile nationale œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la formation, sera établi pour conseiller la mise en œuvre du processus. Le Groupe de référence est consulté sur une base régulière (généralement bimensuelle) pour tenir les différents partenaires informés des développements et solliciter leur expertise et leur soutien lors d'étapes préliminaires et finales tout au long du projet.



## LES NEUF ÉTAPES PRINCIPALES DE LA MISE EN ŒUVRE

Le projet se décline selon les étapes suivantes :

1. La tenue d'un atelier de cadrage permettant de former un Comité de pilotage (constitué des instituts de formation des forces de sécurité participantes) et un Groupe de référence (formé des ministères, ONG et agences concernés à des fins de consultation et de coordination) ;
2. La production d'un état des lieux incluant :
  - a. Une cartographie des acteurs chargés de la protection des enfants dans le pays ainsi que la présentation des modes de collaboration entre ces derniers,
  - b. La présentation du contexte législatif,
  - c. La présentation du système national de protection de l'enfant,
  - d. La description du fonctionnement des écoles de police (visite d'observation, analyse du cursus pédagogique, rencontres avec les instructeurs),
  - e. La retranscription d'entretiens menés avec des enfants et avec les forces de sécurité afin de documenter l'interaction entre les policiers, les gendarmes et les enfants ;
3. La tenue de visites et d'ateliers stratégiques à l'intérieur du pays, en dehors de la capitale ;
4. Le développement d'une première trousse de formation complète en vue d'une formation initiale, qui comprendra :
  - a. Un guide du formateur,
  - b. Un guide de l'élève,
  - c. Un guide de référence,
  - d. Les outils pédagogiques d'enseignement,
  - e. Les outils pour évaluer les acquis du cours,
  - f. Un guide de poche pour les forces de sécurité ;

5. Des ateliers de validation réunissant les acteurs impliqués pour développer, réviser et adopter les outils et approches proposés;
6. Le développement d'une seconde trousse de formation en vue d'une formation spécialisée, qui sera composée d'outils similaires à ceux qui figurent dans la trousse initiale;
7. Des sessions de formation de formateurs/instructeurs approfondies pour chacune des troussees développées;
8. La mise à jour de chaque trousse de formation à la suite de l'évaluation des premières formations concrètes données dans les écoles;
9. Un soutien aux formateurs/instructeurs.

Pour SCS, le partenariat avec l'IBCR s'est révélé fructueux. La proactivité et la flexibilité sont des atouts qui facilitent la collaboration avec l'IBCR et font des membres de son personnel de vrais professionnels. Ces qualités ont été mises au profit de quelques initiatives que nous avons menées ensemble en Afrique de l'Ouest depuis 2010. En 2011, nous avons jeté les bases d'une coopération plus globale sur la question de la formation des personnels de police et de gendarmerie sur les droits de l'enfant. Ainsi, Save the Children a été régulièrement impliqué dans les ateliers de réflexion et planification initiés par l'IBCR et ses partenaires, successivement à Cotonou et à Niamey. Mieux, SCS et l'IBCR, en collaboration avec l'UNICEF, ont organisé un atelier qui a regroupé 40 experts internationaux à Dakar en septembre 2011. Ce fut un moment décisif qui a permis d'identifier et de valider des compétences-clefs en matière de formation des policiers et gendarmes sur les droits de l'enfant. Tout logiquement, cette coopération se poursuivra en 2012 dans le cadre de l'opérationnalisation des plans d'action adoptés par les académies de police et de gendarmerie fin 2011. Cette marque de confiance se concrétise également par notre décision de confier à l'IBCR la réalisation de l'évaluation de notre programme de formation des militaires sur les droits de l'enfant, que nous mettons en œuvre dans les quinze pays d'Afrique de l'Ouest depuis l'an 2000. Nous sommes convaincus de l'expertise de l'IBCR sur les questions de droits et de protection des enfants, dont il suit la marche au niveau global. Ceci laisse envisager plusieurs pistes de collaboration dans le futur.

**Monsieur Soumahoro Gbato**

*Conseiller régional à la protection de l'enfant en situation d'urgence Save the Children Bureau régional Afrique*



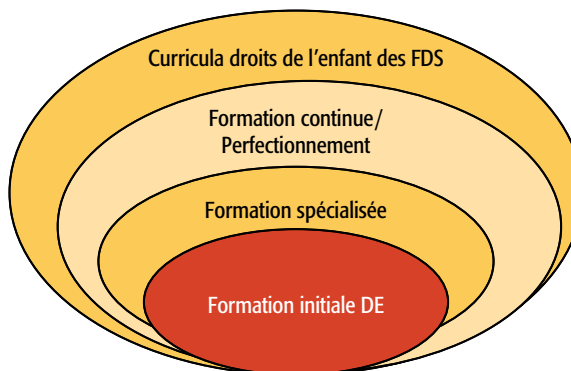
## QU'ENTEND-ON PAR LES DIVERS NIVEAUX DE FORMATION ET LES TROUSSES DE FORMATION?

### Développer un contenu adapté à la pratique

L'objectif de la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant est de transmettre et d'instaurer des compétences que l'agent doit acquérir pour être efficace dans son rôle de protection et de promotion des droits de l'enfant. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble du contenu de l'outil doit être composé d'activités visant la vulgarisation, l'identification, la définition, et la maîtrise de chacune des six compétences définies.

De ce fait, la matière à transmettre ne peut être constituée uniquement des dispositions sur les droits de l'enfant formulées dans divers textes nationaux, régionaux ou internationaux. Même si l'agent doit avoir une connaissance de base des dispositifs légaux qui constituent son cadre de travail, la formation va au-delà de la connaissance académique, puisqu'elle vise à enseigner à l'agent la façon dont il doit intervenir non seulement auprès de l'enfant en cause mais aussi à l'égard des autres acteurs impliqués dans la situation en raison de leur mandat.

### Formation initiale: partie intégrante du cursus de formation des forces de sécurité (FDS)



## Définitions

**Les définitions ci-après sont proposées dans le but de faciliter la compréhension de ce rapport, et ne représentent pas nécessairement des acceptions conventionnelles.**

La **formation initiale** est celle qui est offerte aux agents n'ayant pas encore été diplômés de l'école de police ou de gendarmerie, donc qui n'ont jamais été en service.

La **formation continue** s'adresse aux agents qui sont déjà en service nonobstant leur grade.

La **formation générale** renvoie ici à une formation destinée à développer des compétences-clefs en droits de l'enfant, par opposition à une **formation spécialisée**, qui traiterait plus en profondeur de thèmes spécifiques, tels que les abus sexuels infligés à l'enfant, la psychologie de l'enfant, ou encore l'enfant et les stupéfiants.

En ce qui a trait aux services de police et de gendarmerie, les **unités spéciales** sont chargées de certains types d'affaire bien spécifiques, par exemple la brigade des stupéfiants, la brigade des mœurs, et l'unité de lutte contre la traite de personnes. Les **unités ordinaires** s'occupent quant à elles d'une multitude de situations, y compris celles qui seraient traitées par des unités spécialisées, en l'absence d'une unité spécialisée dans la juridiction donnée.

### Contenu matériel

L'outil de formation devrait, en outre, contenir les éléments suivants :

- Le résumé du contenu de l'outil en un paragraphe ;
- Un plan du cours ;
- Des exemples de meilleures pratiques à adapter ;
- Une liste des autres acteurs du système, avec pour chacun d'eux une fiche d'information et des fiches de liaison ;
- Des schémas de procédure ;
- Une référence bibliographique à d'autres outils connexes ;
- Un recueil des textes pertinents, commentés et comportant des recommandations pratiques pour leur application ;
- Un guide méthodologique indiquant les modèles et activités de formation, les durées des séances, le matériel nécessaire, etc. ;
- Des formulaires d'évaluation, dont certains seront remplis avant, d'autres pendant, et d'autres encore après la formation, selon les circonstances.

Certains de ces documents de formation devraient être remis aux stagiaires sous forme de supports légers pour leur servir d'aide-mémoire et de guides de poche.



*Violaine Des Rosiers, de l'IBCR, Najat Maala M'jid, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et Dominique Louise Sbardella, de Save the Children Suède, lors de l'atelier de Lomé.*



*Un aperçu des délégations présentes lors de l'atelier de Lomé.*



## LES PRINCIPALES STRATÉGIES MOBILISÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CE PROJET

**Partenariats :** au cours de ces dernières années, le Bureau, l'UNICEF, Save the Children et les instituts de formation des forces de sécurité ont développé un partenariat dynamique et participatif à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Les contacts et les relations ont été établis, et les engagements des personnes-ressources concernées ont été obtenus. Le Bureau, Save the Children et l'UNICEF continueront à renforcer et à développer ce partenariat en établissant des réseaux nationaux inclusifs, qui seront engagés dans l'offre de services de justice adaptés aux enfants.



**Documentation :** fort des recherches exhaustives réalisées par le Bureau au sujet des pratiques policières adaptées aux enfants et de la promotion des droits de l'enfant dans les écoles de formation des forces de sécurité, le projet permet de générer les informations nécessaires permettant de prendre des décisions éclairées. À cet effet, le Bureau, en collaboration avec chacun des instituts de formation des forces de sécurité impliqués dans le projet, entreprend une cartographie détaillée des besoins, des initiatives et des partenariats existants en matière de protection de l'enfant. Cette documentation est cruciale pour faire en sorte que les programmes de formation soient ancrés dans le contexte spécifique au pays et dans celui de l'institution de formation. Par ailleurs, la diffusion des informations recueillies favorise l'appropriation au niveau multisectoriel à l'échelle nationale. La documentation sert de donnée de référence pour évaluer l'impact et l'efficacité du projet; elle permet la comparaison des résultats avec ceux des autres pays participants, et de ce fait, favorise l'application des leçons tirées tout au long de la stratégie de mise en œuvre.



**Renforcement des capacités :** l'accès des enfants à la justice est au cœur de cette initiative de formation. Le moyen d'entrée dans le système de justice pour l'enfant est généralement le policier et/ou le gendarme. L'expérience de terrain et les recherches ont démontré

que la plupart des acteurs du milieu de la justice et de la sécurité n'ont pas les compétences élémentaires pour interagir adéquatement avec des enfants, ce qui crée des obstacles au respect de leurs droits. Ce projet mise sur le développement des capacités nationales au sein des institutions, en appliquant des pratiques adaptées aux enfants dans le domaine de la justice, et ce, à tous les niveaux: juridictions, police, travail social, etc. afin d'obtenir un effet à long terme.



**Transfert d'expériences :** ce projet permet de mettre sur pied un nouveau réseau national composé de policiers et de tous les acteurs intervenant dans la protection des enfants, ce qui permet de favoriser le dialogue et le partage d'expériences au sujet des pratiques de justice et de sécurité adaptées aux enfants. Ces acteurs nationaux bénéficient des expériences régionales et internationales, à travers les ateliers régionaux auxquels des policiers participent depuis 2009, et participeront encore à l'avenir, car ces rencontres sont annuelles. Ces ateliers permettent l'échange d'expériences en vue de l'adaptation et de la reproduction des pratiques novatrices.



**Pérennité des résultats :** le projet a été conçu dans le but de promouvoir des résultats durables par le truchement du travail direct avec l'École nationale de formation des forces de sécurité. Grâce à l'attention portée sur la réforme des curricula plutôt que sur des événements isolés, les futures générations de policiers feront l'acquisition des compétences nécessaires – incluant le savoir-faire, le savoir-être et le savoir – afin de mettre en pratique la justice adaptée aux enfants dans leurs domaines d'intervention respectifs. Les investissements initiaux nécessaires pour développer un sentiment d'appartenance solide et un engagement fort à l'échelle nationale en vue de mettre en place des programmes de formation fondés sur les compétences-clefs pour adapter la pratique des forces de sécurité aux enfants est la meilleure garantie de l'impact à long terme de ce projet. De plus, les rencontres régionales annuelles entre les académies de police et de gendarmerie visent à encourager l'apprentissage et l'échange continu entre collègues et institutions, ce qui s'est avéré être crucial pour créer et pour développer l'engagement politique à l'échelle nationale et régionale.





## LES OBJECTIFS-CLEFS EN RÉSUMÉ

En général, le but des projets nationaux est de :

- Améliorer l'accès des enfants à la justice par le truchement de pratiques policières améliorées et efficaces prenant adéquatement en compte l'âge de l'enfant et les questions éthiques ;
- Amener les écoles de police et de gendarmerie à intégrer un cours permanent, obligatoire et de qualité dans la formation initiale, qui sera offert à tous les policiers d'ici 2014, suite à une évaluation des besoins, et dans la formation spécialisée destinée aux unités spéciales travaillant plus étroitement avec les enfants.

La chaîne de résultats ressemble donc à :

**Meilleur accès à la justice  
pour les enfants des pays ciblés**

Tous les policiers sont formés pour utiliser les techniques d'interrogation et de médiation appropriées à l'âge de l'enfant

Les policiers savent comment référer les cas d'enfants aux prestataires de services appropriés

Les compétences-clefs adaptés aux enfants sont fermement intégrées dans les programmes de formation nationaux des principaux acteurs du système de justice

Les objectifs du projet sont alors de :

1. Susciter et obtenir une entente politique et institutionnelle à l'échelle nationale en vue d'intégrer l'enseignement des pratiques policières adaptées aux enfants au sein du curriculum de l'école de police ;
2. Réviser ou développer une trousse complète de formation faisant partie de la formation initiale offerte à tous les policiers. Tous les programmes de formation seront fondés sur les compétences-clefs qui ont été entérinées à Niamey, et tiendront compte du contenu et de la méthodologie de formation qui ont été recommandés ;
3. Soutenir et former un groupe de professeurs et de formateurs nationaux afin de mettre en œuvre les nouveaux modules de formation sur les pratiques policières adaptées aux enfants ;
4. Développer, tester et finaliser une formation initiale pour les policiers et les gendarmes, en plus de développer, de tester et de finaliser une formation spécialisée pour les brigades de protection des mineurs.

*Guillaume Landry et Élodie Le Grand de l'IBCR, durant les préparatifs de l'atelier de Lomé.*



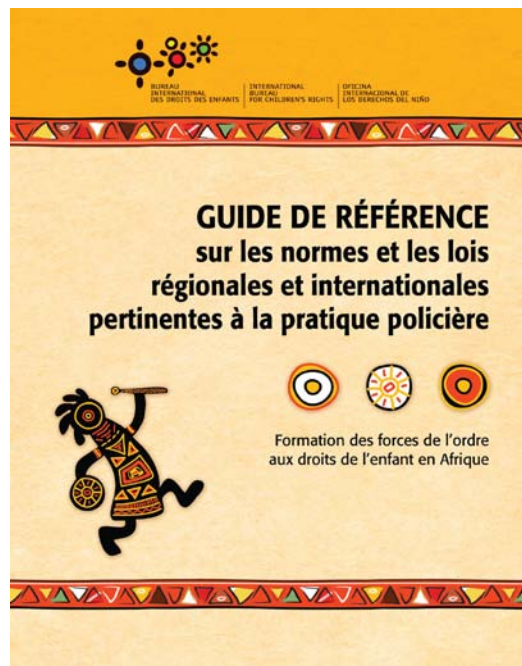
*Groupe de travail lors de l'atelier de Lomé.*



# LA RÉUNION DE LOMÉ EN NOVEMBRE 2012

Du 5 au 7 novembre 2012, 22 délégations pays se sont réunies à Lomé au Togo pour prendre part au quatrième atelier international sur la formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. L'atelier regroupait cette fois non seulement des pays francophones, mais également des délégations arabophones et anglophones. L'atelier a permis de présenter l'expérience de mise en œuvre des six pays ayant démarré le travail en collaboration avec l'IBCR, tout en permettant aux autres délégations de développer leur plan d'action national en vue d'adapter l'approche proposée à leur contexte spécifique. Le résumé des présentations réalisées par les 22 délégations en début d'atelier afin de communiquer l'état des avancées de la formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant se retrouve en annexe 1.

*Discours de Monsieur Gilbert Badjilembayéna Bawara, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales pour déclarer ouvert l'atelier de Lomé le 5 novembre 2012.*



*Disponible en français et en anglais, ce Guide référence produit par l'IBCR permet de rassembler en un seul lieu toutes les normes et lois internationales pertinents à la pratique des policiers et gendarmes en matière de justice pour enfants.*

*Une représentante de la délégation palestinienne lors de l'atelier de Lomé.*



# LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE DE L'IBCR LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS NATIONAUX EN COLLABORATION AVEC LES FORCES DE SÉCURITÉ

Le Bureau a compilé les leçons tirées à ce jour à l'occasion de la mise en œuvre du programme dans les six premiers pays en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Ces leçons ont été communiquées aux participants lors de l'atelier international de Lomé.

## PLAIDOYER

La **méthodologie** de mise en œuvre de ce projet requiert une implication soutenue de la part des écoles de formation. Cette nouvelle approche exige un plaidoyer continu pour obtenir, à terme, une adhésion des instances décisionnelles. Ainsi, un plaidoyer constructif et constant, mené de façon progressive, avec diplomatie et dans le respect des procédures, permet d'instaurer un climat de confiance et de dialogue. Par ailleurs, il devient même envisageable de travailler avec des institutions qui, de prime abord, n'auraient pas été envisagées comme partenaires.

**Informier et expliquer de manière continue.** Il ne faut pas hésiter à fournir les mêmes explications à de multiples reprises et à remettre des outils écrits résumant le projet lors des rencontres et des visites entreprises. Elles servent à rafraîchir la mémoire des personnes que l'IBCR a déjà rencontrées, à informer les personnes qui ont eu connaissance du projet par le truchement de documents ou par l'intermédiaire d'autres personnes, et à valider des informations déjà reçues.

**Adopter une stratégie de communication efficace.** La stratégie de communication et de protocole entre les différents partenaires du projet aurait pu bénéficier d'une plus grande concertation. En effet, bien que des efforts aient été déployés par l'IBCR pour assurer la visibilité des partenaires dans les ateliers et les communications, ces actions ne correspondaient pas nécessairement à la stratégie ou au protocole en vigueur dans les différents pays ou institutions concernés. Une meilleure concertation avec ces dernières en ce qui a trait à la communication en début de projet permettrait d'assurer une plus grande cohésion des actions.



*Inventaire de la législation sénégalaise pertinente à la pratique des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant, compilée par l'IBCR.*

**Tenir compte du changement en tant que composante transversale du projet.** Le projet est un vecteur de progrès important qui dépasse largement la question des droits de l'enfant. Il requiert une transformation/une évolution de la philosophie d'enseignement et de la pratique des forces de sécurité, touchant ainsi à des enjeux institutionnels d'ordre organisationnel, de gestion des ressources humaines, de procédures internes et externes et de processus décisionnels. Les aspects du projet qui touchent à la « gestion de ces changements » ont été au départ sous-estimés dans les étapes de planification et dans l'échéancier du projet. Il aurait fallu se poser les questions suivantes : Quelles sont les compétences nouvelles que nous devons inculquer aux forces de l'ordre œuvrant sur le terrain ? Comment l'acquisition de ces nouvelles compétences exercera-t-elle une pression sur l'institution ? Comment faire face à l'incertitude qu'apporteront ces changements ? Les changements désirés sont-ils adaptés au contexte du pays ? Les

autorités seront-elles en mesure d'évaluer les implications de l'intégration de ces nouvelles compétences? Quelles seront les méthodes d'évaluation à mettre en place pour assurer un changement des comportements sur le terrain? Comment assurer la mise à niveau progressive des effectifs sur le terrain? Un changement durable requiert du temps pour comprendre les effets de telles mutations et pour intégrer les actions nécessaires pour y parvenir. Or, les projets ont démarré avec, pour la plupart, un calendrier retardé et par conséquent plus serré. Ainsi, certains aspects du projet, tels que la question du volume horaire à intégrer dans le cursus nécessaire à l'acquisition des compétences escomptées, auraient sans doute dû être explorés davantage entre les partenaires dès le début du projet.

## MISE EN RÉSEAU ET APPROPRIATION

**Respecter la hiérarchie et les processus décisionnels.** Les directeurs généraux des écoles de formation des forces de défense et de sécurité possèdent un pouvoir décisionnel qui varie selon les pays et selon les structures. Ainsi, dans certains pays, le Directeur de l'école a la responsabilité de décider de l'intégration de nouveaux modules, alors que dans d'autres pays, le Directeur doit proposer les modules à sa hiérarchie. Parfois, ce dernier ne peut même pas solliciter l'accord de sa hiérarchie, devant plutôt attendre d'être saisi par ses supérieurs pour intervenir au sujet de l'intégration du module. Il faut donc bien identifier les mécanismes politiques et hiérarchiques et ajuster très tôt le plaidoyer et le suivi en conséquence.

**Valider le processus de mise en œuvre du projet avec les autorités compétentes.** Il faut convenir d'une stratégie commune dans la mise en œuvre du projet avec les autorités compétentes, et la faire valider par celles-ci le plus tôt possible. Cela peut se faire dans le cadre d'une réunion officielle, avec la création de la cellule technique et la nomination officielle des membres. À partir de ce moment, un ministère responsable pourra être désigné pour superviser le projet et pour inviter d'autres acteurs à faire partie d'un Comité de pilotage (ou Groupe de référence). Il importe, dans les différentes démarches, de respecter la structure hiérarchique des corps de police et de gendarmerie afin d'obtenir efficacement les résultats escomptés.

**Accompagner les écoles dans un processus de développement institutionnel durable jusqu'à l'appropriation complète du projet.** Mettre en première ligne les autorités et leurs institutions dans toutes les actions du projet

a permis de développer un sentiment d'appartenance et d'appropriation. Dans certains pays, les autorités se sont rapidement approprié le projet, car la cellule technique est perçue comme l'organe de pilotage du projet auprès des partenaires internationaux et nationaux. C'est la Cellule technique, représentée par ses deux Co-Présidents, qui signe les invitations aux rencontres, aux ateliers et aux diverses activités du projet. Au début du projet l'IBCR était très présent dans tous les processus, et cela a aidé à démarrer le projet sur des bases solides. Ensuite, progressivement, les écoles ont pris l'initiative des décisions. Tant et aussi longtemps que le projet est perçu comme venant de l'extérieur, il aura peu de chance de se pérenniser. Par exemple, les écoles de la Côte d'Ivoire ont su prouver qu'elles pouvaient prendre la place qui leur revient en démontrant leur enthousiasme, leur engagement sincère et leur dévouement pour atteindre les résultats escomptés. Lors des ateliers organisés en début de projet, les écoles doivent devenir le « visage » du projet aux yeux des acteurs étatiques, de la société civile et des agences onusiennes. Lorsque cela a été le cas, les résultats ont été solidement renforcés dans les phases subséquentes. Cependant, lorsque le projet restait présenté et perçu comme une initiative du Bureau, cela s'est traduit par des retards et incompréhensions dans les étapes subséquentes. Les contacts ont par ailleurs été plus fructueux lorsque l'IBCR a été présenté directement aux interlocuteurs. Dans certains cas, l'IBCR a entrepris de maintenir des contacts personnels avec les personnes-clefs en se présentant régulièrement pour des salutations, une transmission des résultats ou une mise à jour des progrès réalisés. Ce type d'interaction a été très apprécié et a facilité les activités de plaidoyer. En contrepartie, il est important de souligner et de reconnaître, par exemple, que les efforts soutenus de l'UNICEF en vue d'organiser des rencontres avec les autorités au début du projet pour produire un plaidoyer et responsabiliser les acteurs du projet au niveau gouvernemental, a sans aucun doute été garant d'une meilleure compréhension et d'une appropriation plus rapide du projet.

**Respecter la culture des institutions partenaires dans leur fonctionnement et leur rythme.** Les modes de communication des partenaires du projet (gendarmerie, police, UNICEF et IBCR) sont différents. Bien que les forces de sécurité utilisent une communication formelle avec leur hiérarchie, plusieurs problèmes peuvent être rapidement et facilement réglés si leurs représentants, membres de la Cellule technique ou du Comité de pilotage, ont un pouvoir décisionnel et un accès plus direct à leur hiérarchie. L'UNICEF requiert souvent un certain laps de temps pour faire approuver et pour signer des documents officiels et

des lettres à envoyer aux autorités. En revanche, l'IBCR est une organisation dont la modeste taille lui permet une plus grande flexibilité. Les directeurs liés au projet sont en communication quotidienne avec les chargés de projet sur le terrain. L'utilisation de technologies de communication, telles que les messages électroniques (courriels) et Skype, est intégrée dans le fonctionnement de l'organisation, ce qui permet une communication en direct, et ce, quels que soient l'heure et l'endroit. Cela permet une prise de décision rapide, sans protocole particulier.

Toutefois, les difficultés d'accès à Internet dans plusieurs pays engendrent souvent un retard dans la diffusion des informations et alourdissent la communication, puisque la majorité des échanges doivent se faire par le truchement du courrier officiel. Cela a un impact sur la rapidité et sur l'efficacité des échanges, et cela peut, par conséquent, retarder l'obtention des résultats escomptés.

**Collecter l'information auprès des écoles et créer un lien de confiance.** Il faut consacrer davantage de temps aux écoles afin de collecter auprès d'elles les informations nécessaires à la mise en œuvre du projet. De plus, il est impératif de créer un lien de confiance le plus tôt possible dans le processus de mise en œuvre du projet. En effet, les directeurs des écoles ne communiquent les informations que lorsqu'ils ont confiance en leur interlocuteur, qu'ils considèrent alors comme un partenaire – ce qui est compréhensible au regard des mandats des forces de défense et de sécurité dans un État. De prime abord, pour une organisation internationale comme le Bureau ou l'UNICEF, établir un lien de transparence et de confiance peut nécessiter du temps. Une fois cette confiance consolidée, ce lien fort devient un atout dans l'exécution de la mission, ce qui se reflète ultérieurement dans le déroulement des activités.

**Affectation du personnel des forces de sécurité.** En fonction des effectifs disponibles, les hauts responsables des forces de sécurité procèdent à des réaffectations du personnel. Conséquemment, dans plusieurs pays, les interlocuteurs ne cessent de changer en cours du projet. Afin de remédier à cette réalité, un plaidoyer continu est essentiel, de même qu'un suivi étroit, notamment par téléphone, entre les missions sur le terrain.

**Officialisation du Comité de pilotage.** Les arrêtés ministériels constituent un mandat officiel de partenariat des institutions de formation des forces de sécurité. Leur obtention représente une étape importante vers l'appropriation du projet par les forces de sécurité auprès de l'UNICEF, de Save the Children et du Bureau. Dans certains pays, cette étape a été franchie rapidement, alors



*Brochure décrivant le programme de formation des forces de sécurité, disponible pour chacun des six pays impliqués jusqu'ici dans cette initiative.*

que dans d'autres, elle a pris plus de temps. L'expérience a cependant démontré qu'il est essentiel d'insister et d'opérer un suivi au cours des étapes cruciales de formalisation, ce qui ouvre ensuite les portes des structures décisionnelles.

## COMMUNICATION ET PLANIFICATION

**Documenter les demandes par écrit.** Même si les termes et conditions d'une rencontre, d'un atelier, ou d'une entrevue sont bien compris par les participants, et que tous adhèrent à l'idée même de passer à l'étape suivante, il faut quand même archiver le processus par écrit. Cela est notamment vrai lorsqu'il est question de solliciter l'aide ou la participation des forces de sécurité, que ce soit pour accéder à une institution ou pour demander la participation des agents à des ateliers.

**Ajuster le suivi.** Dans certains pays, comme le Niger et le Sénégal, il faut adresser les lettres aux partenaires de manière anticipée, faire un suivi diligent, et ne pas hésiter à faire parvenir des lettres de rappel au besoin. Il est alors important de toujours conserver une copie de la correspondance sur soi afin de la communiquer aux personnes-ressources, en cas de besoin, en vue de faire avancer un dossier et ce, en abordant d'abord le personnel subalterne plus à même de faire acheminer le document à sa hiérarchie le cas échéant. Il est nécessaire de calculer un

temps pour l'envoi des correspondances officielles lors de la planification des activités. La plupart des institutions, qu'elles soient gouvernementales ou non, exigent qu'une communication officielle soit transmise à la hiérarchie pour demander un rendez-vous ou pour la nomination de personnes-ressources. Aussi, cette procédure nécessite un envoi de courriers préalablement au départ en mission.

En revanche, dans d'autres contextes, la planification à long terme n'est pas toujours idéale. Par exemple, en Guinée, la majorité des rendez-vous sont organisés la veille, ou tout au plus deux jours auparavant. Seuls les événements nécessitant une certaine planification logistique, tels que les ateliers, ont été fixés dans le programme de mission. Les premiers jours de mission sont également planifiés, en ayant informé les interlocuteurs-clefs, tels les membres du comité de pilotage, avant le départ en mission dans le but de les aviser de la venue de l'IBCR. Pour le reste, la majeure partie des activités et des rencontres se décident au fur et à mesure.

**Éviter les délais causés par les problèmes de communication.** Il importe de cerner dès le départ les procédures internes aux partenaires, et d'insister pour que ceux-ci soient clairs sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas afin de planifier le temps requis pour les approbations et les autorisations de chacun. En Côte d'Ivoire, ces solutions incluent notamment l'introduction d'un nouveau représentant de commandement supérieur de la gendarmerie dans la cellule technique à partir du mois de novembre 2012 pour faciliter la compréhension et l'approbation des activités de la cellule technique à venir, ainsi que par les hautes autorités pour toute la durée du projet.

**Organiser un atelier de cadrage tôt dans le processus.** L'atelier de cadrage a plus d'effet s'il est organisé relativement tôt dans le processus. Par exemple, en Guinée, il avait été organisé à la fin de la deuxième semaine, sur une mission planifiée de quatre semaines. L'atelier a été organisé au milieu de la première mission au Sénégal. Étant donné que l'atelier permet de lancer officiellement le projet, d'identifier les membres du comité de pilotage, et de décider avec les écoles du processus de recherche concernant l'état des lieux, son organisation en début de processus permet de faciliter les interactions entre l'IBCR et les écoles. De plus, cette approche permet d'avoir par la suite un accès plus facile aux informations et d'obtenir les coordonnées d'autres intervenants.

**Réduire le temps entre les missions.** Afin d'optimiser la synergie créée lors des premiers contacts des premières missions, l'IBCR a parfois décidé, en concertation avec

les partenaires, de devancer la deuxième mission afin de ne pas perdre le fil de la communication. Cette décision s'est révélée très judicieuse, car les interlocuteurs avaient le projet bien à l'esprit et attendaient avec impatience la suite des activités. Ainsi, la deuxième mission permet de consolider des liens établis en première mission. Le fait de revenir sur le terrain a été un facteur déterminant, dans la mesure où cela a permis d'engendrer une plus grande confiance entre les forces de sécurité et l'IBCR, et par conséquent, un plus grand échange d'informations.

**Vulgariser le projet.** Il est important de développer des outils appropriés afin de vulgariser et d'expliquer le projet de manière simplifiée. Ceci est d'autant plus important lorsque le projet repose sur une démarche participative. En l'occurrence, plusieurs acteurs impliqués dans le projet avaient indiqué ne pas avoir saisi l'ensemble du projet, alors qu'ils avaient été informés et qu'ils avaient compris qu'il leur fallait participer. En ce sens, les documents de quatre pages présentant le projet et ses différentes étapes (produits par l'IBCR), et expliquant la démarche à un large public, se sont révélés être des outils de sensibilisation fort utiles et efficaces.

## CONNAISSANCE DU CONTEXTE PAYS – PARTENARIATS

**Bien connaître ses partenaires.** Il s'est avéré sage et utile de prendre le temps de bien connaître le mode de fonctionnement habituel entre les partenaires internationaux (UNICEF), et les partenaires nationaux (forces de défense et de sécurité, personnes-ressources, etc.), et de s'y conformer autant que faire se peut, tout en restant cohérent et efficace dans la mise en œuvre du projet. Cela permet d'éviter de donner l'impression (aux personnes-ressources surtout) que l'IBCR cherche à bouleverser « l'ordre établi ».

**Valoriser les partenariats avec une ONG nationale.** À titre d'exemple, le partenariat entre l'IBCR et les organisations non gouvernementales Sabou Guinée et WAO-Afrique au Togo a grandement facilité la mise en œuvre du projet. En effet, dès les premiers jours de la première mission, l'IBCR a été présenté directement aux hautes autorités par l'entremise de Sabou Guinée. Grâce à sa crédibilité, sa réputation et à ses nombreux contacts avec les forces de sécurité, Sabou Guinée a été un atout de taille dans l'établissement de contacts et a grandement facilité les interactions. Sabou Guinée a permis, grâce à sa connaissance du pays, d'orienter les actions de l'IBCR en fonction des impératifs culturels du pays. D'une manière

générale un partenariat avec une ONG nationale permet de faciliter l'interaction avec les enfants dans la langue du pays. Dans ces pays, mais plus encore dans les autres, l'appui du bureau de l'UNICEF est crucial en matière de plaidoyer, de logistique et de suivi. Dans certains cas où la logistique des ateliers a été remise entre les mains du gouvernement, il est apparu que cela réduisait grandement l'efficacité des activités, alors que dans d'autres, cela l'a améliorée. Divers enjeux de communication et de mandat doivent être examinés dès le départ pour veiller à ce que l'état des lieux puisse couvrir les enjeux visés.

**Se préparer à pallier les lacunes de communication entre les instances impliquées.** L'expérience dans les six premiers pays démontre que la coordination entre les différents acteurs du milieu de la protection de l'enfant – le personnel judiciaire, scolaire, social, familial, communautaire, etc. – est un défi tout aussi grand que la coordination au sein des forces de sécurité et entre les corps qui les composent. Alors qu'il est envisagé d'offrir aux forces de sécurité une formation sur une série de compétences-clefs, force est de constater qu'il est plus que nécessaire d'offrir à tous une formation sur le mandat, les services et les opportunités de collaboration avec les autres acteurs du système de protection de l'enfant.

**Évaluer les besoins de coordination avec le milieu judiciaire.** Si le projet a été conçu originalement pour cibler les policiers et les gendarmes, certains pays ont ajouté comme public cible le personnel judiciaire, les magistrats et le personnel pénitentier. La participation de ces acteurs au projet constitue un apport indéniable, notamment pour accéder aux informations et au respect de l'approche systémique. Il s'agit également d'une opportunité pour étendre la portée d'une approche visant la formation initiale auprès de personnels ayant des besoins similaires. Cependant, les différences de mandat et de structure entre les ministères et écoles ont posé problème. Aussi, durant les rencontres de travail et les ateliers, les différents modes de fonctionnement de ces structures rendent la concertation difficile. À ce stade du projet, le Bureau est en mesure de souligner l'importance de concerter les efforts avec le milieu juridique, mais les projets mis en œuvre dans les six premiers pays n'ont pas permis de démontrer qu'une approche intégrée commune était la meilleure façon de tenir compte du besoin de renforcer les compétences-clefs de chacun.

**Se familiariser avec la réalité du terrain.** Il est important de consacrer du temps, au début de la mission, à des

visites de terrain, et de se rendre dans les zones rurales où se trouvent les enfants visés par le projet afin de mieux comprendre la réalité du vécu de ces enfants, les difficultés auxquelles font face les gendarmes, les policiers, et les acteurs intervenant auprès de ces enfants. Cela a conféré beaucoup de crédibilité au processus, tout en permettant de récolter des données importantes pour permettre à la formation de tenir compte des réalités rurales. De plus, la tenue d'ateliers réunissant les acteurs communautaires qui travaillent sur le terrain en première ligne dans le cadre de la protection des enfants a été une stratégie importante qui a porté fruit. Grâce à de tels ateliers, ces acteurs ont pu enrichir leurs expériences et perspectives, et partager leur expertise dans la gestion de leurs dossiers, dans leur manière de référer les enfants à la police, ou dans leur compréhension du système de justice. Ces échanges permettent d'identifier et de mieux comprendre le rôle prépondérant des acteurs communautaires.

**Tenir compte des enjeux linguistiques.** Le Bureau a sous-estimé les besoins de traduction nécessaires dans certains pays. Le Niger, la Guinée ou encore le Sénégal ont tous signalé que la maîtrise du français n'est pas nécessairement un acquis pour les policiers et gendarmes, surtout pour les niveaux d'entrée inférieurs. Au Cameroun, l'usage de l'anglais a été sous-estimé, alors que certaines écoles fonctionnent uniquement dans cette langue. Pour tenir compte de ces sensibilités, le Bureau a investi temps et ressources pour traduire certains documents en anglais. Cependant, il n'est pas possible de le faire pour les langues locales. Il faut toutefois tenir compte de ces contraintes dans la conception même des trousseaux de formation et des stratégies de diffusion.

**Tenir compte des enjeux externes.** Il apparaît de plus en plus clair que toute une série d'enjeux d'apparence périphériques jouent pourtant un rôle central dans l'efficacité de ce projet. Il s'agit notamment des enjeux en matière de bonne gouvernance, de vices juridiques, de procédures pénales désuètes, d'absence d'ententes formelles multisectorielles ou encore d'absence d'un état de droit, qui influencent grandement la capacité du projet à trouver prise chez les forces de sécurité et au sein de la population en général. Jusqu'ici, le Bureau et les comités de pilotage ont insisté pour responsabiliser tous les acteurs, notamment les membres du groupe de référence, afin que les enjeux externes soient identifiés par tous, et que les actions des autres acteurs en tiennent compte dans un esprit de travail en système.

## Un programme précurseur en République du Congo : l'intégration d'un cursus de formation obligatoire dans les écoles nationales de police, de gendarmerie et de travail social sur la prévention de la traite et protection des enfants

Depuis l'automne 2010, avec l'appui financier du Département d'État des États-Unis, le Bureau international des droits des enfants met en œuvre en République du Congo un projet intitulé « Prévention de la traite et protection des enfants victimes au Congo : formation des forces policières et des travailleurs sociaux ». Ce projet, d'une durée de deux ans (octobre 2010 à octobre 2012), a pour but de former les acteurs-clefs que sont les policiers, les gendarmes et les travailleurs sociaux pour que ces derniers puissent à leur tour mieux lutter contre la traite, la prévenir et protéger les enfants qui en sont victimes. Ce projet vient renforcer la stratégie congolaise de lutte contre la traite des enfants, dont les activités étaient jusqu'à présent limitées à Pointe-Noire. La rédaction de documents, tels que la cartographie des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans cette lutte, ainsi que l'analyse des besoins en formation des travailleurs sociaux ont permis de mieux cerner les différents mandats de ces acteurs. Ces travaux ont aussi contribué à enrichir les connaissances relatives au phénomène de la traite des enfants au Congo et à ses différentes manifestations. Le Bureau s'est associé au ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (MASAHS) ainsi qu'à l'UNICEF qui appuient la mise en œuvre du projet. Il s'est également allié à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et à l'École de la Gendarmerie Nationale (EGN) qui comptent parmi les bénéficiaires principaux du projet. Au Québec, le Bureau s'est associé à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) pour rédiger un manuel de formation policière à l'intention de l'EGN et de l'ENSP. Ce manuel est adapté au contexte congolais et prend en compte le cadre juridique en vigueur au pays. À chaque étape de rédaction, les contenus du manuel ont été validés par les partenaires congolais. Les sujets couverts répondent aux besoins exprimés par les bénéficiaires congolais et incluent les manifestations de la traite des enfants au Congo, l'entrevue avec un enfant victime de traite, la collaboration multisectorielle, la répression, et le processus méthodique de l'intervention policière dans le contexte de la traite des enfants.



Photo de groupe avec les formateurs congolais, Brazzaville, décembre 2011.

## CONCLUSION

Au cours de cette aventure l'ensemble de l'équipe du Bureau international des droits des enfants a eu le privilège de travailler avec des personnes dédiées aux droits des enfants, œuvrant tant au sein des organisations internationales que dans les organisations nationales de la société civile, et surtout au sein même des écoles et des corps des forces de sécurité et de défense. Ces rencontres n'ont fait que confirmer que chaque organisation est portée et influencée par les personnes qui la composent. Plusieurs policiers et gendarmes ont témoigné des cas d'enfants qu'ils ont recueillis, parfois nourris et même hébergés. D'autres ont fait part de leur souci de mieux intervenir auprès des enfants et des communautés. Ils ont exprimé leurs critiques par rapport à certaines pratiques culturelles néfastes, et

insisté sur l'importance d'appliquer la loi partout dans le pays et pour tous les enfants. Toute l'équipe du Bureau est reconnaissante de ces preuves de confiance et de transparence. Ces échanges ont souvent redonné de l'énergie vitale à l'équipe du Bureau pour affronter les nombreux défis et embûches logistiques et organisationnels. Ce dont le Bureau est le plus fier, ce sont les évaluations des policiers et des gendarmes ayant participé aux nombreux ateliers qui ont exprimé leur satisfaction et ont souligné que le Bureau leur a témoigné du respect. Ils considèrent par ailleurs que l'ensemble du travail effectué avec l'équipe a toujours été accompli dans une approche égalitaire et conviviale.

En revanche, le Bureau ne peut faire abstraction des témoignages poignants, individuels et en groupe, des enfants rencontrés en prison, dans la rue, dans des centres ou dans les organisations. Le travail doit continuer, les enfants comptent sur vous!



# LES PLANS D'ACTION NATIONAUX DÉVELOPPÉS PAR LES DÉLÉGATIONS À LOMÉ EN NOVEMBRE 2012

## BURUNDI

Impact: d'ici 2014, les filles et les garçons vivront dans un environnement protecteur conformément aux standards internationaux-clefs.

Effet: tous les policiers, officiers et hommes de troupe sont aptes à promouvoir et protéger les enfants au Burundi.

Produits: le cours sur les droits de l'enfant est intégré dans les programmes de formation de base, de formation spécialisée et de formation continue des policiers.

LES ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NECESSAIRE	ÉCHÉANCE	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES		OBSERVATIONS
<b>A. CE QU'IL FAUT FAIRE AVANT DE COMMENCER LE PROJET</b>							
1. Atelier de restitution des acquis de la formation de Lomé	Ministère de la Sécurité publique (Commissaire chargé de la formation)	UNICEF, TDH, CTB, BNUB, MSNDPHG, ministère de la Justice		Avant décembre 2012	CCF/CBM	5 000	Appui de l'UNICEF
2. Élaboration et validation du plan d'action	Ministère de la Sécurité publique (Commissaire chargé de la formation)	UNICEF, TDH, CTB, BNUB, MSNDPHG, ministère de la Justice	La création du Comité de pilotage	Avant décembre 2012	CCF/CBM	1 000	Appui de l'UNICEF
<b>B. POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET</b>							
1. Atelier de lancement du projet	Ministère de la Sécurité publique (Commissaire chargé de la formation) et IBCR	UNICEF et ministères, ONG, Comité de pilotage	Mise en place du Groupe de référence	Janvier-mars 2013	CCF/CBM	5 000	Appui de l'UNICEF
2. Enquête sur l'état des lieux de la protection de l'enfant et les besoins de formation de la police	Ministère de la Sécurité publique (Commissaire chargé de la formation) et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage, OHCDHB	Mise en place d'un groupe d'enquêteurs	Janvier-mars 2013	CCF/CBM	15 000	Appui de l'UNICEF
3. Validation du rapport d'enquête	Ministère de la Sécurité publique (Commissaire chargé de la formation) et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage		Mars 2013	CCF/CBM	5 000	Appui de l'UNICEF

LES ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NECESSAIRE	ÉCHÉANCE	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES		OBSERVATIONS
4. Atelier de développement de la trousse (pour identifier les besoins et paramètres de la formation) – 4 jours	Ministère de la Sécurité publique (Commissaire chargé de la formation) et IBCR	Comité de pilotage, écoles de police, CFPJ		Avril 2013	CCF/CBM	5 000	Appui de l'UNICEF
5. Élaboration de la trousse de formation	Comité de pilotage et IBCR	Experts techniques		Mai-juillet 2013	CCF/CBM	30 000	Appui de l'UNICEF
6. Test de la trousse de formation avant la validation	Comité de pilotage et IBCR	Experts techniques					
7. Validation de la trousse de formation	Comité de pilotage et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage		Août 2013	CCF/CBM	10 000	Appui de l'UNICEF
8. Identification des formateurs (sur la base des critères de sélections)	Comité de pilotage et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage		Août 2013	CCF/CBM		Appui de l'UNICEF
9. Planification de la formation	Comité de pilotage et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage		Août 2013	CCF/CBM		Appui de l'UNICEF
10. Formation des formateurs	Comité de pilotage et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage		Juin 2013	CCF/CBM	10 000	Appui de l'UNICEF
11. Cours pilotes	Comité de pilotage et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage		Août 2013	CCF/CBM		Appui de l'UNICEF
12. Évaluation du cours pilote	Comité de pilotage et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de Référence, Ministères, ONG, Comité de Pilotage		Août 2013	CCF/CBM		Appui de l'UNICEF
13. Intégration définitive moyennant un accompagnement le premier trimestre	Comité de pilotage et IBCR	UNICEF et membres du Groupe de référence, ministères, ONG, Comité de pilotage		Août 2013	CCF/CBM		Appui de l'UNICEF

NB : la trousse de formation sera élaborée selon les types de formation, à savoir : la formation de base, la formation spécialisée et la formation continue, et en tenant compte des catégories des bénéficiaires de la formation (les agents, les brigadiers, les officiers).

## CAMEROUN

Objectif : le Cameroun en est à la première étape de son processus, à savoir la production d'un état des lieux. Ce dernier va faire l'objet d'une validation au cours d'un atelier stratégique qui se tiendra les 19 et 20 novembre 2012. Après quoi, il y aura un atelier de développement des modules prévu du 26 au 29 novembre 2012 à Ebolowa.

L'état des lieux servira de base pour identifier les lacunes et les opportunités en formation des élèves policiers, gendarmes et auditeurs de justice inscrits dans les écoles de gendarmerie, de police et de la magistrature au Cameroun, en plus de servir à ceux déjà en poste sur le terrain.

Les deux ateliers cités ci-dessus auront pour but de :

- Valider l'état des lieux ;
- Développer les modules de formation devant faire partie d'une première trousse de formation initiale qui sera expérimentée dès le début de l'année 2013.

Les institutions suivantes sont concernées :

- L'École des sous-officiers de gendarmerie : une formation initiale des sous-officiers issus du recrutement direct et représentant un total de 300 stagiaires ;
- L'École nationale supérieure de police : ce même module sera dispensé aux élèves-commissaires et aux élèves-officiers (350 stagiaires) ;
- L'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) : un cours sur la justice juvénile sera introduit lors de la rentrée académique de décembre 2012 pour 200 élèves.

*La délégation camerounaise.*



Le Comité de pilotage doit se réunir pour discuter du plan de formation désiré, du nombre d'heures de formation initiale, du contenu des modules et de la forme que prendront chacun des outils suivants :

- Un manuel du formateur ;
- Un manuel du participant ;
- Un manuel de référence ;
- Une série d'outils pédagogiques (présentations PowerPoint, études de cas, etc.) ;
- Des outils d'évaluation ;
- Un outil de poche aide-mémoire.

Toutefois, tout ceci fera l'objet de discussions dans le cadre du Programme de coopération Cameroun/UNICEF pour le prochain cycle (2013-2017).

## CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire en est à la deuxième phase du projet. Ainsi les étapes à entreprendre sont :

- Le développement des trousse de formation :
  - Trousse de la formation rapide,
  - Trousse de la formation spécialisée,
  - Trousse de la formation initiale ;
- L'expérimentation des trousse ;
- La validation des trousse ;
- L'adoption définitive des trousse ;
- Le recrutement des formateurs ;
- La formation des formateurs ;
- La mise en application des modules de formation ;
- L'accompagnement par l'IBCR et l'UNICEF.

*La délégation ivoirienne.*



## ÉTHIOPIE

### Contexte

Le Collège universitaire de la police éthiopienne propose des programmes de formation à court et à long terme aux droits de l'enfant destinés aux corps de polices fédérale et régionales. Les formations à court terme ont une durée de six mois et sont conduites en partenariat avec les centres de formation régionaux. Les programmes à long terme mènent à des diplômes. Les droits de l'enfant sont intégrés à chacun des programmes. Les modules développés portent sur les investigations concernant les abus d'enfants et la protection de l'enfant. La formation est donnée à des officiers de police identifiés et en charge des affaires concernant les enfants. Le département de recherche du Collège entreprend des évaluations de la formation à long terme de manière régulière.

### Enjeux

Le curriculum et les modules de formation ont besoin d'être revalidés. Cela implique un examen critique du contenu des formations en matière de droits de l'enfant. Même si les sujets concernant les droits de l'enfant sont intégrés dans les modules du curriculum et des modules de formation, une révision appropriée de cette intégration manque toujours. Les centres de formation de la police, au niveau régional et au niveau fédéral, font face à des contraintes en termes de capacité institutionnelle pour maintenir des formations régulières. Certaines formations manquent de stratégie ou de modules appropriés. Il manque également des mécanismes pour identifier les groupes cibles responsables des questions relatives aux enfants pouvant assurer les formations. La proposition doit être présentée aux commissaires de police pour consultation.

Il n'y a pas de mécanisme de surveillance après les formations pour déterminer leur degré de succès. En général, il n'y a pas de demande de suivi de formation ou de retour afin de déterminer l'impact ou le changement que la formation a apporté en termes de savoir, de compétences et d'attitudes de l'individu. Il est important que des modules de formation sur la protection de l'enfant soient intégrés aux programmes de formation de la police, étant donné que les questions d'enfants en contact avec la loi sont largement issus des communautés.

### Objectifs

1. Évaluer le curriculum et les modules sur les droits de l'enfant existants dans les programmes de formation de la police et dans les unités de protection de l'enfance, et évaluer la capacité des centres de formations régionaux et fédéraux en ce qui concerne les droits de l'enfant, afin d'identifier les manques à gagner ;
2. Développer un cours obligatoire pour les officiers de police désignés comme points focaux dans les unités de protection de l'enfant et la police communautaire à divers niveaux.

### Activités

- Réaliser une évaluation rapide des curricula, modules et matériels de formation pour déterminer les manques à gagner aux niveaux fédéral et régional ;
- Évaluer les unités de protection de l'enfance et les mécanismes communautaires pour déterminer les manques à gagner (capacités techniques du personnel, capacités institutionnelles, équipements, etc.) ;
- Évaluer les capacités des centres régionaux de formation de la police.

Institutions responsables : le Collège universitaire de la police éthiopienne et la police fédérale.

### Partenaires

La Cour suprême fédérale, les commissions régionales de la police, les centres de formation régionaux de la police, le ministère des Femmes, des Enfants et de la Jeunesse, l'UNICEF et Save the Children.

Échéancier pour la mise en œuvre : de janvier 2013 à décembre 2013

### Ressources nécessaires

- Du personnel pour réaliser l'évaluation ;
- Un soutien logistique pour la consultation et la validation par les commissaires de police ;
- Une assistance technique pour réviser et développer des modules sur les droits de l'enfant ;
- Du matériel et un soutien financier pour renforcer la capacité institutionnelle des centres régionaux de formation.

## GUINÉE

La Guinée est en train de compléter la première phase de mise en œuvre du projet. L'état des lieux est en cours de finalisation, et un plan de trousse de formation a été développé. Néanmoins, les étapes suivantes doivent être entreprises :

ÉTAPES	RESPONSABLE	PARTENAIRES	ÉTAPES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCE	RESSOURCES
Développement de la trousse de formation	IBCR				Financières
Finalisation de la trousse	Comité de pilotage	Groupe de référence			Financières et humaines
Validation de la trousse	Autorités HC, DOI, ministre				Humaines
Identification des formateurs	Direction des écoles	IBCR			Humaines
Planification des formations	Direction des écoles	IBCR Intendance	Recrutement des instructeurs si besoin		Humaines et financières
Formation des formateurs	IBCR/Comité de pilotage			Compter deux semaines par formation/ groupe de 20	Humaines et financières
Intégration du module dans la formation initiale	Direction des écoles	Comité de pilotage	Planification des formations/ recrutement terminé/ FCB terminée		
Accompagnement	IBCR/Comité				Financières
Évaluation de la performance des FDS	Autorités commandants d'unités, chefs de service, ressources humaines, inspection générale	Structures de protection de l'enfant	Concertation de tous les niveaux hiérarchiques pour inclure les nouveaux indicateurs de rendement dans l'évaluation des FDS et les autres structures	Six mois après la première formation initiale	Humaines

## HAÏTI

### **Les objectifs :**

- Renforcer et compléter le module initial de base de formation des aspirants policiers ;
- Mettre en place un module de formation spécialisée pour l'unité de la police des mineurs (brigade de la protection des mineurs) ;
- Contribuer à un meilleur traitement des enfants en contact et en conflit avec la loi en Haïti.

### **Pourquoi le projet est-il nécessaire ?**

- Les questions liées à l'enfance en Haïti représentent une préoccupation pour les forces de sécurité, et le défi de protection des droits de l'enfant est à relever ;
- Haïti fait face à des problèmes graves en matière de protection des enfants ;
- Le phénomène de la traite des enfants, qu'elle soit interne ou externe, fait l'objet de grands débats et les solutions proposées demeurent sans effets ;
- Les enfants sont victimes d'abus et de maltraitance de toutes sortes, souvent commis par des membres de leur famille ;
- Certains individus mal intentionnés font de fausses promesses aux parents pauvres et illettrés pour les forcer à donner leurs enfants en adoption internationale sans être vraiment avisés des enjeux ;
- La prolifération des enfants de rue, et de ceux qui sont utilisés à des fins politiques, est flagrante ;

- Les enfants abusés sexuellement ne sont parfois pas en mesure de porter plainte, et les forces de sécurité ont pour devoir de les protéger ;
- Les crèches et les orphelinats sont au nombre de 800 sur tout le territoire, pour un nombre d'environ 34 000 enfants, dont 70 % ne sont pas de vrais orphelins, ce qui encourage la séparation familiale et l'abandon des enfants dans des structures mal organisées ;
- Le respect des droits de l'enfant n'est pas intégré dans toutes les communautés et dans toutes les couches sociales du pays.

### **Les étapes à suivre pour atteindre les objectifs précités :**

- Une analyse interne de la situation concernant le respect des droits de l'enfant et la protection des enfants en Haïti, pour être en harmonie avec tous les partenaires locaux et pour s'entendre sur les problèmes qui méritent d'être résolus ;
- Un atelier pour valider les résultats de l'analyse interne et la soumettre aux autorités ;
- Un état des lieux plus approfondi avec l'appui de l'IBCR ;
- La préparation de la trousse de formation initiale ;
- La formation des formateurs ;
- La mise en place de la formation ;
- L'évaluation de la formation ;
- La préparation de la formation spécialisée ;
- La formation des formateurs ;
- La mise en œuvre de la formation ;
- L'évaluation de la formation.

*La délégation haïtienne.*



LES ÉTAPES	RESPONSABLE	PARTENAIRES	QU'EST QUI EST NÉCESSAIRE POUR FRANCHIR L'ÉTAPE?	ÉCHÉANCE	LES RESSOURCES
Analyse interne de la situation/retour sur l'atelier	DEFP	UNICEF IBESR BPM MCFDF EMA Save the Children PLAN	Mise en place du Comité de pilotage Mise en place du Groupe de référence Rencontre des partenaires Rédaction du document final		Fonds Consultant local
Validation et soumission aux autorités	DEFP	UNICEF IBESR BPM MCFDF EMA Save the Children PLAN	Atelier		Fonds Lieu Collation Documents
Soumission officielle du projet à l'UNICEF	DEFP		Préparation des documents		Documents
État des lieux	DEFP/IBRC	IBESR UNICEF EMA APENA TE	Rédaction des termes de référence		Fonds Consultant
Préparation du module initial	DEFP/IBRC	UNICEF	Compilation des documents existants en formation des droits des enfants		Fonds Matériel Outils Consultant
Validation du module	DEFP/IBCR	UNICEF Save the Children PLAN	Atelier avec les partenaires		Fonds Lieu/salle Collation Documents
Formation des formateurs	DEFP/IBCR	UNICEF	Sélection des formateurs Réalisation de la formation		Fonds Lieu/salle Logement Matériel
Mise en œuvre de la formation	DEFP/IBCR	UNICEF	Intégration officielle des cours Réalisation des cours		Fonds Matériel Outils
Évaluation	DEFP/IBCR	UNICEF	Préparation de l'outil Réalisation de l'évaluation		Fonds Documents

## IRAK

### Objectifs :

- Développer un module initial de formation qui soit intégré au programme d'études actuel de l'école de police, et un module de formation spécialisée pour les officiers qui travaillent avec les mineurs ;
- Améliorer le renforcement des capacités et des connaissances des participants quant aux droits de l'enfant ;
- Comprendre et intégrer l'analyse situationnelle sur les capacités policières à connaître les enfants et à se comporter adéquatement, sur les enfants en contact avec la loi (raisons motivant la délinquance) et sur la perception des enfants envers les officiers de police (une analyse doit être accomplie).

### Justification :

Il manque une expertise de la part des professionnels impliqués dans les droits des enfants, ainsi qu'une sensibilisation sur les droits de l'enfant et sur la protection de l'enfant de la part des membres de la communauté. Rappelons que les policiers sont le premier contact des enfants confrontés à la loi (les analyses seront complétées par les données fournies par l'UNICEF).

QUELLES SONT LES ÉTAPES? (description des activités)	QUI EST RESPONSABLE?	QUI SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER						QUELLES SONT LES RESSOURCES NÉCESSAIRES?
				T4 12	T1 13	T2 13	T3 13	T4 13	T1 14	
Résultats de l'atelier global devant être présentés à l'Académie de police du Kurdistan et au fédéral, et au ministère de l'Intérieur du Kurdistan et fédéral.	Académie de police du Kurdistan et UNICEF	Aucun		X						Aucune
Collecte rapide d'informations (études de cas témoignant des comportements actuels des officiers de police et des perceptions des enfants envers les officiers de police)	UNICEF et ses partenaires dans le domaine	Heartland alliance, IMC, UNDP	Discussions avec les partenaires de l'Académie de police pour ajouter des cas si nécessaire	X						Aucune
Rencontre de sensibilisation aux droits de l'enfant avec le doyen de l'Académie de police et le ministre du Travail du Kurdistan, et l'Académie de police fédérale	Académie de police du Kurdistan et UNICEF		Le ministère du Travail a pleine autorité en la matière	X						Aucune
Rencontre de sensibilisation aux droits de l'enfant avec le Conseil de l'Académie de police du Kurdistan	Académie de police du Kurdistan et UNICEF		Le Conseil de la police doit également être impliqué dans le processus							Aucune
Mise en place du Comité (DG de la police du Kurdistan et deux conseillers du ministère du Travail)		UNICEF	Ce comité établira la feuille de route							Soutien technique de l'UNICEF

Note : l'intégration d'un module sur les droits de l'enfant suppose la possibilité d'une augmentation du temps requis (plus de modules et donc plus de temps).





## JORDANIE

### Défis :

- Les délais seront peut-être trop courts, en tenant compte des Fêtes du calendrier ;
- Peut-être n'obtiendrons-nous pas de financement, et si nous en obtenons, peut-être ne sera-t-il pas suffisant.

### Objectifs :

- Travailler avec le matériel existant en intégrant les nouveaux concepts afin de l'améliorer ;
- Mise en place d'ateliers afin de mettre à jour les connaissances des professionnels travaillant dans les domaines en lien avec les droits de l'enfant ;
- Trouver un financement adéquat pour le projet ;
- Échange de connaissances avec d'autres pays qui travaillent sur des projets similaires ;
- Considérant la rotation dans les départements de police, il est important de proposer une formation afin d'implémenter le nouveau matériel auprès de tous les officiers de police et les nouvelles recrues.

### Justifications :

- Maintenir à jour les connaissances des professionnels œuvrant dans le domaine des droits de l'enfant et de les motiver ;
- Améliorer le matériel existant dans le domaine des droits de l'enfant ;
- Mettre à niveau les nouvelles recrues en matière de connaissance des droits de l'enfant et des termes propres au domaine de la protection de l'enfant ;
- Améliorer le traitement des enfants du pays par les officiers de police.

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Contacteur les décideurs	Le Directeur général des forces de police	Le ministère du Développement social, ONG	Une lettre formelle	3 semaines	-----
Établir tous les éléments ayant besoin d'être validés	ONG	Le ministère du Développement social, ONG	Réunions, ateliers	2 semaines	Financement
Améliorer le matériel existant	Experts de départements de police et d'ONG et travailleurs sociaux	Police, ONG	Analyses	2 mois	Connaissances et expérience
Fixer un budget	Comptables	Le ministère des Affaires financières	Un budget	1 semaine	Analyse financière

## KENYA

### Objectif

Renforcer la formation initiale sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant pour les officiers de police junior dans les institutions de formation du Kenya.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?	QUI EST RESPONSABLE ?	QUELS SONT LES PARTENAIRES ?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE ?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Exposé du commissaire de police sur le projet anticipé	Directeur de la protection de l'enfant (département de police)			Immédiatement après l'atelier régional de Lomé de novembre 2012	
Exposé aux établissements de formation (portant sur les objectifs visés par le projet, ainsi que sur la situation des droits de l'enfant et de la protection de l'enfant dans le pays, peut-être dans le cadre des réunions stratégiques) Discuter des lacunes dans le programme de formation	Directeur de la protection de l'enfant (département de police)  UNICEF	Officier formateur du quartier général de la police Directeur de la protection de l'enfant Commandant de l'Académie de police du Kenya Commandant CID de l'Académie Officier commandant GSU de l'Académie	Plan inclusif. Un groupe adéquat de personnes et un engagement de la part des partenaires	Novembre 2012	Temps Responsables
Tenir des rencontres avec les partenaires-clefs (portant sur les objectifs visés par le projet, ainsi que sur la situation des droits de l'enfant et de la protection de l'enfant dans le pays, peut-être dans le cadre des réunions stratégiques)	Directeur de la protection de l'enfant (département de police)  UNICEF	Rencontre stratégique avec : ressources juridiques, Directeur des poursuites publiques, la trésorerie, la probation, le département des enfants et le département carcéral	Le commissaire de police doit inviter les partenaires aux réunions	Décembre 2012	Temps Financement

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?	QUI EST RESPONSABLE ?	QUI SONT LES PARTENAIRES ?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE ?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Examen du programme de la formation initiale donnée dans les établissements de formation Discuter des lacunes dans le programme de formation (décomposer en spécificités)	Quartier général de la police (Directeur de la protection de l'enfant, Officier formateur du quartier général)	UNICEF, Save the Children, GIZ, JICA, KHRC	Requête du Commissaire de police pour obtenir du soutien et une collaboration avec les partenaires Développer une stratégie et un plan pour l'examen	Avril (après les élections)	Financement Temps Soutien technique

## MAURITANIE

OBJECTIF	RESPONSABLES	PARTENAIRES	NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1) Intégration des droits de l'enfant dans le cursus des écoles de police et gendarmerie	Ministère de la Justice Ministère de l'Intérieur Ministère de la Défense Ministère des Finances	Ministère de la Justice UNICEF ONG internationales ONG nationales	Impliquer les autorités des écoles dans le Comité de pilotage (comité qui existe au niveau du ministère de la Justice et où se retrouvent des partenaires internationaux et nationaux de la justice juvénile). Responsabiliser le comité national de pilotage de la justice juvénile de la FFS. Organiser une rencontre pour faire le point sur les travaux des différents ateliers régionaux FFS aux droits de l'enfant. Organiser séminaire pour valider le plan national. Formation des formateurs. Recherche de financement pour le programme. Consultation sur l'état des lieux du pays et révision des modules de formation, de la méthodologie et de la pédagogie disponibles. Validation de la trousse de formation par les autorités compétentes.	1 mois pour le compte-rendu 1 mois pour la réunion du Comité de pilotage 1 mois pour la rencontre restitution 1 mois pour la validation de la trousse	Financement Ressources humaines à identifier Personnes concernées de près Budget national UNICEF Terre des Hommes Save the Children et autres futurs partenaires
2) Formation continue : recyclage des agents de police et de gendarmerie en service	Ministère de la Justice Ministère de l'Intérieur Ministère de la Défense Ministère des Finances	Ministère de la Justice UNICEF ONG internationales ONG nationales	Obtenir l'engagement des autorités compétentes		

## NAMIBIE

### Objectifs :

- Assurer un développement des capacités continu et durable pour les officiers de police sur les droits de l'enfant ;
- Faire en sorte que le programme d'études initial et spécialisé pour les officiers de police inclue des éléments adaptés aux spécificités des enfants et des femmes ;
- Faire en sorte que toutes les recrues et les unités de protection de l'enfant et de la femme aient des compétences-clefs en matière de droits de l'enfant.

### Pourquoi le projet est-il nécessaire ?

- Pour se conformer aux instruments internationaux dont est partie la Namibie, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- Obligation constitutionnelle de protection des droits de l'enfant ;
- Permettre aux officiers de police d'acquérir les connaissances et les capacités nécessaires pour intervenir efficacement et de façon appropriée dans les cas concernant les femmes et les enfants.

### Qu'est-ce qui devrait être accompli avant de débiter le projet ?

- S'entendre sur le besoin d'intégrer un contenu sur les droits de l'enfant dans les programmes d'études initiaux et spécialisés de la police ;
- Obtenir la permission de l'Inspecteur général de police namibienne ;
- Développer et approuver des termes de référence pour le projet de révision.

### Quelles sont les étapes ?

- Constituer un groupe de référence et les termes de référence du groupe de référence, composé d'officiers de police du collège de formation, d'autres acteurs provenant, par exemple, du ministère de l'Égalité des Sexes et du Bien-être de l'Enfant, du ministère de la Justice, ou du

bureau du Procureur général, des dirigeants des quinze unités de protection de l'enfant et des femmes, des organisations de la société civile (par exemple du bureau de l'assistance juridique), et de l'UNICEF ;

- Développer un calendrier de réunions pour le groupe de référence ;
- Rendre publics les termes de référence, mener des entrevues et engager des consultants afin qu'ils exécutent cette tâche sous la supervision du groupe de référence et sous la tutelle de la Direction de la formation ;
- S'entendre sur un plan de travail avec des dates et des échéances précises ;
- Exposer les six compétences-clefs aux consultants ;
- Fournir le matériel devant être révisé aux consultants ; réviser les rapports et conclusions initiales et fournir des commentaires aux consultants ; réviser le nouveau matériel développé ; tester le nouveau matériel ; réviser les propositions de matériel pour les formations des formateurs ; soumettre le matériel final à l'Inspecteur général afin d'obtenir son approbation finale et son appui ;
- Développer un échéancier de formation pour le dévoilement du matériel au niveau des stations de police et autres, tels que les Commandants régionaux, les Commandants de districts et les Commandants d'unités ;
- Préparer un échéancier de formation devant inclure un outil d'évaluation.

La délégation namibienne.



### **Qui est responsable ?**

- Inspecteur général de la police namibienne ;
- Direction de la formation et du développement ;
- Officiers de formation pratique ;
- Responsables des unités de protection des femmes et des enfants.

### **Partenaires :**

- Ministère de l'Égalité des Sexes et du Bien-être de l'Enfant ;
- Ministère de la Justice (bureau du Procureur général) ;
- Ministère du Travail ;
- Ministère de la Santé ;
- Société civile ;
- UNICEF ;
- Autorités traditionnelles (incluant les responsables communautaires) et les Conseillers régionaux ;
- Ministère de l'Éducation ;
- Partenaires de développement, tels que l'UNICEF ;
- Institutions tertiaires (Université du Cap occidental et Université de Namibie).

### **Calendrier :**

- Phase de révision et de développement du nouveau matériel : décembre 2011 à juillet 2012 ;
- Révision du programme d'études d'investigation avancée et de la formation des formateurs : novembre 2012 à mars 2013 ;
- Première phase de mise en œuvre – cours de formation initiale : juillet à novembre 2013 ;
- Deuxième phase de mise en œuvre – cours de formation initiale de l'investigation : juillet à novembre 2013 ;
- Troisième phase de mise en œuvre – cours de formation avancée de l'investigation : février à avril 2014.

### **Ressources nécessaires :**

- Ressources humaines ;
- Ressources financières ;
- Transport ;
- Lieux de communication.

## **NIGÉRIA**

### **Objectifs :**

- Intégrer des cours obligatoires sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant aux programmes d'études à tous les niveaux dans les établissements de formation policière ;
- Inclure les droits de l'enfant et la protection de l'enfant dans le *Manuel des droits humains fondamentaux* actuellement en révision pour les établissements de formation de la police nigériane.

### **Justification :**

Le Nigéria, avec une population de plus de 140 millions de personnes et une population croissante d'enfants, est aux prises avec une augmentation des violations des droits de l'enfant, incluant la traite d'enfants, l'enlèvement, la souillure, l'abandon, les abus sexuels, etc. Les situations humanitaires incessantes, parmi lesquelles ont compte les désastres naturels et un conflit interne continu, exacerbent la vulnérabilité des enfants à différents types de violations de leurs droits. La police nigériane, qui a pour principale responsabilité la protection des vies et l'application de la loi, met tout en œuvre pour répondre à ce défi avec des capacités et des ressources limitées. Sur la base de cette tendance émergente, on repère un besoin criant de renforcer les capacités, les connaissances et les compétences de base des agents d'application de la loi en ce qui a trait à la protection des droits de l'enfant. Il y a également un besoin de créer et de promouvoir un environnement permettant la formation et le transfert de capacités, de connaissances et de compétences aux officiers de la police nigériane afin de répondre de façon adéquate à la vulnérabilité croissante des enfants qui font face à la violence, à l'exploitation et aux abus.

**Avant le début du projet**

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUI SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Établissement de partenariats	La police nigériane/ acteurs impliqués	Le gouvernement fédéral suisse, le ministère des Affaires policières, la Commission des services policiers, les Nations Unies, les organisations de la société civile, telles que Centre LSD, Action Aid, Avocats sans frontières, Comité sur la torture	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identification/ sélection des acteurs-clefs</li> <li>■ Dialogues internes ;</li> <li>■ Sensibilisation ;</li> <li>■ Réunion interne avec tous les acteurs ;</li> <li>■ Établissement d'un groupe technique de base de révision des programmes d'études actuels.</li> </ul>	1 mois	Lieu et matériel pour rencontres
2. Révision et développement du manuel et des troupes de formation	Police nigériane et groupe technique de base	Ambassade suisse, PRAWA, ONU Femmes, UNICEF, Centre de leadership et de développement stratégique, Avocats sans frontières, Comité sur la torture	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réunions techniques pour développer le manuel et intégrer les principes, compétences et capacités-clefs de droits humains et de l'enfant basé sur la révision des programmes d'étude ;</li> <li>■ Sessions et ateliers interactifs entre les acteurs ;</li> <li>■ Engagement d'assistance technique pour le développement du manuel.</li> </ul>	6 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Financement ;</li> <li>■ Assistance technique ;</li> <li>■ Matériel de formation ;</li> <li>■ Matériel de référence.</li> </ul>
3. Validation de la révision des modules et du manuel de formation	IGP/département E de formation de police	Ambassade suisse, PRAWA, ONU Femmes, UNICEF, Centre de leadership et de développement stratégique, Avocats sans frontières, Comité sur la torture.	<p>Organiser un atelier de validation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réviser le manuel/ modules selon les résultats de l'atelier de validation ;</li> <li>■ Obtenir l'approbation de l'IGP.</li> </ul>	1 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Impression de manuels et de troupes ;</li> <li>■ Autre matériel pour l'atelier.</li> </ul>

### Phase de mise en œuvre

1. Développement de capacités institutionnelles	IGP/département E de police	PRAWA, Centre LSD, UNICEF, Ambassade américaine, Save the Children, Consultant	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identification/sélection d'experts pour tenir la formation des formateurs;</li> <li>■ Tenir formation des formateurs;</li> <li>■ Fournir matériel de formation et trousseaux aux établissements de formation.</li> </ul>	2 semaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Outils de formation, tels que le manuel validé, des projecteurs, des ordinateurs, du matériel vidéo, matériel de référence, etc.</li> </ul>
2. Suivi régulier/évaluation	IGP/département E de police	Consultant avec expertise pertinente/requise	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluer processus d'évaluation</li> <li>■ Établir mécanismes d'évaluation entre les instructeurs et les étudiants</li> </ul>	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Financement;</li> <li>■ Assistance technique;</li> <li>■ Formulaires d'évaluation/de commentaires</li> </ul>

## TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

### Objectifs :

- Au sein de la formation générale pour tous les officiers de police à l'Académie de police, développer un programme de formation avec des outils d'évaluation et de formation qui se concentrent sur des connaissances minimales en matière de droits de l'enfant;
- Développer un programme de formation comportant des notions et des outils concernant les droits de l'enfant et la protection de l'enfant pour la formation spécialisée, surtout celle des officiers de police de justice juvénile et de protection familiale;
- Inclure le programme de formation à l'Académie de police.

### Justification :

Il y a une seule académie de police en Cisjordanie. Elle fournit la formation générale aux officiers de police sur les droits de l'enfant. La formation n'est pas documentée dans un seul manuel uniforme de formation, et les professeurs de l'académie sont ainsi en charge d'élaborer le contenu de leurs formations. Le risque qui en découle est que chaque nouveau professeur inclut de nouvelles notions. En Cisjordanie, il y a des départements de la police de justice juvénile et de protection familiale fonctionnels; il y en a 11 en tout, couvrant également Jérusalem-Est (en revanche, seulement pour la protection familiale).

Il n'y a pas de programme d'études destiné aux officiers travaillant dans les deux départements (justice juvénile et protection familiale). Le renforcement des capacités est fourni par des organisations, telles que SAWA, Save the Children, DCI, EUCOPS, UNICEF, et autres, mais ne rejoint jamais tous les officiers de police. Par conséquent, les départements n'ont pas de programmes d'études fixes, et le niveau de connaissances du personnel diffère d'un secteur à l'autre/d'un individu à l'autre. Les officiers de police présentent des lacunes quant aux connaissances relatives à la législation nationale et internationale en matière de droits de l'enfant et la protection de l'enfant.

*Les délégations jordaniennes, mauritaniennes et palestiniennes comparent leur plan d'action national durant les sessions de travail lors de l'atelier de Lomé.*





**Nécessaire avant le projet**

	<b>QUELLES SONT LES ÉTAPES ?</b>	<b>QUI EST RESPONSABLE ?</b>	<b>QUI SONT LES PARTENAIRES ?</b>	<b>QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE ?</b>	<b>CALENDRIER</b>	<b>RESSOURCES NÉCESSAIRES</b>
1.	Recevoir l'approbation du Directeur de police.	Départements de justice juvénile et protection familiale		Une lettre officielle	1 mois	
2.	Organiser une réunion avec un groupe de référence composé de : instructeurs de l'Académie de police, procureurs, représentants du ministère de l'Éducation, représentants du ministère des Affaires sociales, représentants du ministère du Travail, universitaires, membres de la société civile. But : développer un plan d'action provisoire conjoint.	Académie de police		Envoyer une lettre de présentation et organiser une réunion réunissant les ministères, universitaires de différentes universités et la société civile.	2 mois	
3.	Développer et mener une évaluation de : 1. Formation disséminée et les personnes qui l'ont reçue ; 2. Outils mobilisés pour les différentes formations ; 3. Besoins identifiés par les officiers de police ; 4. Besoins identifiés par les familles et les enfants (enfants en institutions, enfants à l'école, etc.) ; 5. Etc.	Consultant externe supervisé par l'organisation finançant l'évaluation	Membres du groupe de référence	Développer un protocole d'accord pour consultation. Identifier l'organisation qui finance l'évaluation. Identifier le consultant. Développer l'outil.	4 mois	Ressources financières
4.	Révision du plan d'action basé sur les résultats de l'évaluation.	Académie de police avec le consultant	Groupe de référence	Évaluation du rapport final	2 semaines	
5.	Développer une proposition de projet et une collecte de fonds se concentrant sur le développement de matériel de formation, incluant des consultations et un projet pilote.	Save the Children, Directeur de l'Académie de police, Directeurs des départements de justice juvénile et de protection de l'enfant	Groupe de référence	Rapport final d'évaluation, révision de tous les outils développés et du plan d'action développé par le groupe de référence.	1 mois	Traducteur

### Étapes du projet

	QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUI SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1.	Identifier un groupe d'experts sur le développement de matériel pédagogique.	Académie de police avec organisation chef de file	Université Birzeit, Académie de police, organisations-clefs, professionnels nationaux, départements de justice juvénile et de protection familiale			
2.	Développement d'outils de formation.	Groupe d'experts				
3.	Réviser de façon périodique le matériel développé.	Groupe de référence				

## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

### Objectif global:

Développer une meilleure connaissance des droits des enfants chez les policiers et gendarmes.

### Objectif spécifique:

Intégrer un cours sur les droits des enfants dans les programmes de formation initiale et continue.

### Justification:

Besoin d'assurer une meilleure protection et défense des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation et de ceux qui sont en contact avec la justice.

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
<b>A) AVANT DE COMMENCER LE PROJET</b>					
Exposé de l'atelier de Lomé à la direction et aux collaborateurs en vue de susciter l'adhésion au projet	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie	UNICEF, le DAPG, le CSPM, la Présidente du TPE, le DRS, la DGAS, le CNPE, Mercy Corps, PRED, ONG Kisito, l'ENAM etc.	1. Audience avec les autorités hiérarchiques; 2. Organisation d'un atelier de restitution; 3. Réunion technique avec les collaborateurs; 4. Point de presse.	Semaine du 12 au 18 novembre Fin novembre	Ressources matérielles et financières
Mise en place du Comité de pilotage du projet et du Groupe de référence	Directeurs écoles de police et gendarmerie, IBCR, UNICEF	Agents des unités spécialisées (BPM, Bureau de Formation), ENAM	1. Identification des membres du comité de pilotage; 2. Plaidoyer auprès des ministres de la Défense et de la Sécurité publique pour adoption d'un texte de création du Comité.	Du 12 novembre au 15 décembre	Temps

Contact IBCR	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie	IBCR	Écrire à l'IBCR pour informations sur l'accord du gouvernement		Ordinateur, adresse électronique
État des lieux	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie	IBCR	1. Visite par l'IBCR des structures de formation ; 2. Réunion technique pour réflexion sur les modules.	1 <sup>er</sup> trimestre 2013	Appui technique et financier de l'IBCR et de l'UNICEF
<b>B) POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET</b>					
QUELLE SONT LES ÉTAPES ?	QUI EST RESPONSABLE ?	QUELS SONT LES PARTENAIRES ?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE ?	CALENDRIER	QUELS SONT LES RESPONSABLES ?
1. Conception et validation des modules	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie	UNICEF et tous les partenaires impliqués	Organisation de l'atelier stratégique pour conception et validation des modules		
2. Identification des besoins en formation de formateurs	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie	Comité de pilotage et Groupe de référence	Critères de sélection	2 <sup>e</sup> trimestre 2013	Comité de pilotage
3. Conception et développement d'une trousse de formation sur les droits de l'enfant	Comité de pilotage et Groupe de référence	UNICEF, BPM, ENAM	1. Identification des instructeurs qualifiés  2. Référence aux six compétences-clefs	2 <sup>e</sup> semestre 2013	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Groupe de référence
4. Formation de formateurs	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Comité de pilotage	UNICEF, IBCR	Méthode d'enseignement aux adultes (andragogie)	4 <sup>e</sup> trimestre 2013	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Groupe de référence
5. Organisation de sessions de formation initiale	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Comité de pilotage	Partenaires techniques	Élaboration du programme, volume horaire, durée	4 <sup>e</sup> trimestre 2013	Directeurs de l'école de police et de gendarmerie, Comité de pilotage
6. Organisation de sessions de formation spécialisée	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Comité de pilotage	UNICEF, IBCR	Réunir les ressources	2 <sup>e</sup> semestre 2013	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Comité de pilotage
7. Organisation de sessions de formation continue	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Comité de pilotage et Groupe de référence	UNICEF, ONG	Identifier le public cible	2 <sup>e</sup> semestre 2013	Directeurs des écoles de police et de gendarmerie, Comité de pilotage

## SIERRA LEONE

### Objectifs :

- Intégrer une formation initiale et pratique sur les droits de l'enfant dans le programme d'études des recrues de police dans deux établissements de formation, à raison d'une heure par semaine pour une période de trois mois ;
- Intégrer une formation spécialisée et pratique sur les droits de l'enfant au sein de la formation des officiers de police de l'Unité de support familial, au sein du cours de développement des sergents, et au sein des formations médianes et senior de gestion. Ces cours avec examen seront d'une durée de trois semaines et mèneront à l'obtention d'un diplôme.

### Justification :

Le Sierra Leone possède une longue histoire de guerre civile brutale qui a fait des milliers de victimes, a occasionné des mutilations pour nombre d'entre elles, et a poussé d'autres individus à s'exiler à l'étranger. Les enfants ont été circonscrits durant la guerre et utilisés en tant que boucliers humains, les filles étant exposées très jeunes à la sexualité et les garçons et les filles étant utilisés comme esclaves. Les enfants n'avaient pas accès facilement à l'éducation et n'avaient plus de parents pour s'occuper d'eux. Même après la guerre, des cas d'abus et d'exploitation d'enfants, incluant la négligence et les violences physiques, sont encore rapportés dans les communautés. Dans un effort visant à combattre cette situation, la police de la Sierra Leone, qui a pour responsabilité la protection des droits humains, incluant les droits des enfants, a créé l'Unité de support familial afin de résoudre les problèmes liés aux enfants, aux violences basées sur le genre, à la violence domestique et aux successions. Des lois ont été promulguées dans les dernières années afin de traiter de ces questions, comme par exemple la loi sur les droits des enfants de 2007, la loi sur les infractions sexuelles de 2012, la loi sur la succession de 2008, etc. La police a la responsabilité de veiller à l'application de ces lois, et il est donc très important que la présentation de ces lois soit incluse dans la formation initiale et spécialisée du programme d'études la police de la Sierra Leone afin de rendre les officiers de police plus efficaces et efficients dans l'accomplissement de leurs tâches.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?	QUI EST RESPONSABLE ?	QUELS SONT LES PARTENAIRES ?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE ?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
<b>A) AVANT LE PROJET</b>					
Exposé à la direction, formateurs de policiers et partenaires de développement	Délégué	UNICEF et UNDP	Nomination	Une semaine	Véhicule et rapport
Consultations avec les partenaires de développement pour des opportunités de financement et de soutien technique	Police de la Sierra Leone et partenaires	UNICEF, judiciaire, CSO, MSWGCA	Lettres d'invitation	1 <sup>re</sup> semaine de décembre	Salle de réunion
Consultation avec les acteurs des différents niveaux, incluant des enfants, durant la phase d'évaluation	Police de la Sierra Leone et UNICEF	UNICEF, CSO, MSWCA, Conseil de partenariat de la police	Assistance financière et logistique	2 <sup>e</sup> semaine de décembre	Véhicule, papeterie, essence, projecteurs, salle de réunion, rafraîchissements, indemnités journalières
Révision du programme d'études existant et des manuels de formation avec le Comité technique	Police de la Sierra Leone et Comité technique	UNICEF, MSWGCA, et autres ministères concernés	Manuels, lois, documents existants et financement	Deux premières semaines de 2013	Salle de réunion, véhicule, papeterie, essence, indemnités journalières, etc.

Développement du contenu de la formation et validation	Police de la Sierra Leone et Comité technique	UNCEF, MSWGCA, et autres ministères concernés	Manuels, lois, documents existants et financement	Fin février 2013	Documents, salle de réunion, indemnités journalières et véhicule
Obtenir approbation de ministères-clés	Police de la Sierra Leone	UNCEF, MSWGCA, et autres ministères concernés	Contenu validé de la formation	Fin mars 2013	Document validé
Lancement du document	Police de la Sierra Leone	UNCEF, MSWGCA, et autres ministères concernés	Document validé	Fin mars 2013	Documents, salle de réunion, indemnités journalières et véhicule
<b>B) PHASE DE MISE EN ŒUVRE</b>					
Préparation du programme de formation des formateurs	Police de la Sierra Leone	UNCEF, MSWGCA, et autres ministères concernés	Modules conçus Modules de formation validés	Avril	Financement matériel imprimé
Planifier et inclure manuel de formation dans l'échéancier	Police de la Sierra Leone et Comité technique	UNCEF, MSWGCA, et autres ministères concernés	Modules conçus	Avril	Documents conçus
Début de la formation des formateurs	Police de la Sierra Leone et Comité technique	UNICEF	Modules conçus	Mai	Indemnités journalières
Évaluation et sélection de formateurs compétents	Police de la Sierra Leone et Comité technique	UNICEF	Documents d'évaluation	Après trois mois de formation	Indemnités journalières

*La délégation sierra léonaise, accompagnée de Miranda Armstrong, du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.*



## SWAZILAND

<b>OBJECTIF 1</b>					
Réviser et amender le module sur la violence domestique, la protection de l'enfant et les infractions sexuelles (2009) et le guide de poche prenant la nouvelle loi sur la protection et le bien-être de l'enfant (2012) comme point de départ.					
QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Fixer une réunion avec le directeur CID et HQ (officiers DCS) pour produire un rapport sur la conférence et le plan d'action	Directeur de la violence domestique	UNICEF	Fixer une réunion avec l'équipe DCS Fixer une réunion avec le Directeur (logistique-présentation/impression du plan national proposé)	28 novembre 2012	Temps alloué à la préparation des réunions
2. Fixer une réunion avec l'Unité de programmes d'études, conception et développement (CEDEU), les formateurs du Collège (formation OIC) et officiers régionaux DCS responsables afin de discuter des changements prochains et de se mettre d'accord sur le plan d'action à mettre en œuvre	Directeur du DCS et équipe DCS	Aucun	Logistique de planification de la réunion	21 décembre 2012	Temps, personnel et dîner
3. Établir une équipe technique afin d'accélérer la mise en œuvre du plan pour la révision et l'amendement du module et du guide de poche	DCS et OIC formation	UNICEF, bureau du DMP, NCCU, DSW et Unité des invalidités et du genre	Réunions précédentes et lettres aux membres pertinents sélectionnés	30 décembre 2012	Temps
4. Obtenir l'approbation des responsables senior, organiser un atelier d'orientation sur les 13 conventions ratifiées récemment en lien avec les droits des femmes et des enfants et CPWB pour les Commissaires et responsables de haut niveau	DCS – UNICEF	Bureau du DPM	Salle de conférence. Entente sur les responsabilités à attribuer sur l'ordre du jour de l'atelier. Haut niveau de participation (invitations). Présentations.	15 janvier 2012	Financières : réservations de conférences Humaines : organisation et présentations

**OBJECTIF 2**

Réviser et améliorer la méthodologie actuelle de formation afin d'incorporer les six compétences-clefs

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Évaluation de la méthodologie de formation actuelle afin d'identifier les forces et les lacunes en vue de l'améliorer	DCS/CEDEU	UNICEF/IBCR	Participation à la formation des recrues (récemment recrutées). Outils d'évaluation.	Mars 2013	Temps Personnel Transport
2. Diffuser et discuter des résultats de l'évaluation avec le Directeur de la formation, les formateurs, le Directeur de la gestion administrative (finance)	DCS/CEDEU	UNICEF/NCCU	Réunion avec le personnel/responsables identifiés. Rapport d'évaluation (imprimé). Présentations.	Avril 2013	Temps Espaces Ressources humaines
3. Développer un plan chiffré pour pallier les lacunes identifiées avec l'équipe de formation	DCS/ Équipe de formation	UNICEF/IBCR	TWT pour développer et chiffrer le plan. Faciliter visites pour soutien technique.	Juin 2013	Financières Ressources humaines Temps
4. Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du plan	DCS/ Équipe de formation	UNICEF/ HARAA/ NCCU	Plaidoyer pour allocations budgétaires. Identifier des bailleurs de fonds potentiels. Préparer des propositions et inclure le plan pour les envoyer aux bailleurs de fonds. Fixer réunions avec les bailleurs de fonds.	Juillet 2013	Ressources humaines Temps

<b>OBJECTIF 3</b>					
Développement de plans pour révision et amendement du module et du guide de poche et de la méthodologie pour la formation					
QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Groupe de travail sur la formation pour réviser et amender le programme d'études actuel basé sur les compétences	Groupe de travail sur la formation; DCS/Équipe de formation.	UNICEF/Bureau du DPM/IBCR/Commission des droits de la personne	Répertorier tous les instruments internes/régionaux/locaux pertinents (législation et Conventions). Fixer un atelier de travail avec TWG pour réviser et amender le document (2 semaines). Finaliser le document.	Septembre 2013	Financières Temps
2. Approbation et validation de la dernière esquisse du module	DCS/Équipe de formation/TWG/CEDEU	Bureau du DPM/MoJCA/UNICEF/Commission des droits de la personne	Envoyer document pour approbation des Commissaires. Réunion des partenaires de validation	Novembre 2012	Financières Temps Ressources humaines
3. Formation des formateurs sur les modules et l'utilisation du guide de poche	Équipe de formation/DCS/UNICEF	IBCR/bureau du DPM	Contrat avec l'IBCR. Fixer date et lieu pour la formation des officiers.	Septembre 2013	Financières TA Ressources humaines
4. Réviser la méthodologie d'enseignement et implantation du plan afin d'améliorer la méthodologie	CEDEU/DCS	UNICEF/NCCU/IBCR	Incorporer les résultats de l'évaluation. Session de travail. Trousse (exhaustive).	Novembre 2012	Financières

<b>OBJECTIF 4</b>					
Développer des outils d'évaluation et de suivi pour la formation, sur la connaissance et la mise en œuvre des compétences					
QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Développer outils pour évaluer: les formateurs, les impressions des participants sur le cours, la connaissance des droits et la mise en œuvre sur le terrain (l'impact sera évalué à une étape ultérieure)	Équipe de formation/DCS	IBCR/UNICEF/NCCU	Développer les outils d'évaluation	Décembre 2013	TA Ressources humaines



**Plans futurs :**

- Pour l'année 2013, nous nous attacherons particulièrement à la révision du manuel et de la méthodologie d'enseignement et à la formation des formateurs, tout en faisant en sorte que les outils pertinents soient disponibles ;
- Nous reconnaissons le besoin de former également les officiers de police déjà en services, ce qui fera partie d'un autre plan ;
- Une fois que ce plan sera mis en œuvre, les autres priorités identifiées seront le développement d'une formation spécialisée pour l'unité DCS, et des activités de plaidoyer pour l'inclusion de cours sur les droits de l'enfant à l'université ;
- Il faudra également sensibiliser les communautés et offrir aux officiers de police communautaire une formation sur les nouvelles législations et pratiques policières ;
- La sélection de TWG et la validation des acteurs seront déterminées après les réunions avec des officiers de haut rang afin de faire en sorte que tout cela demeure sous le contrôle des forces de police et que le cours soit l'entière propriété du RSP ;
- Le plan reconnaît la nécessité de disposer d'une assistance technique spécialisée, mais cela devra être discuté à l'interne, et les décisions concernant la portée de cette assistance seront prises durant ces réunions planifiées.

**TANZANIE**

La Tanzanie a développé des modules de protection de l'enfant pour trois catégories de formation des officiers de police :

- Formation initiale aux recrues ;
- Formation des inspecteurs et officiers de police administrateurs ;
- Formation des détectives.

Les modules ont été testés en avril 2012 dans le cadre d'une formation de formateurs, qui a été offerte à 16 formateurs de quatre académies de police de Tanzanie. Grâce à cette expérience, des lacunes ont pu être identifiées et les modules ont été ajustés en conséquence. Ils ont ensuite été soumis aux forces policières de Tanzanie pour de nouvelles formations.

**Objectifs :**

- Révision des modules de protection de l'enfant pour s'assurer que les six compétences-clefs sont bien respectées, et que la répartition du temps et les méthodologies proposées soit appropriée, praticable et adaptée aux enfants ;
- Suivi afin de s'assurer que les modules de la protection de l'enfant soient inclus dans le programme d'études.

**Justification :**

- Les officiers de police ont le rôle fondamental de s'assurer de la protection des droits de l'enfant ; cependant la majorité d'entre eux ont une connaissance limitée de ces droits et de la façon dont on doit protéger les enfants ;
- Le programme d'études existant ne couvre pas adéquatement les difficultés liées aux droits de l'enfant ; l'inclusion d'un module sur la protection de l'enfant dans le programme d'études aidera à faire en sorte que tous les diplômés des collèges des forces policières de Tanzanie disposent de connaissances sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant.

**À faire :**

- Exposé aux autres Directeurs des académies de police sur les connaissances acquises lors de cet atelier afin d'améliorer leurs connaissances, compétences et capacités relatives aux droits de l'enfant et de travailler en collaboration sur le suivi de la mise en œuvre des modules dans les programmes d'études ;
- Fournir un exposé au Chef de la formation sur les connaissances acquises dans cet atelier, sur les documents déjà développés et sur l'importance d'inclure les modules dans les programmes d'études. Ceci aidera à obtenir de sa part une collaboration pour les actions que nous souhaitons entreprendre ;
- Activités de plaidoyer auprès des gestionnaires des forces de police de Tanzanie pour qu'ils comprennent les questions liées aux droits de l'enfant et l'importance d'inclure des modules concernant la protection de l'enfant dans les programmes d'études.

### Avant le début du projet

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Préparer les exposés sur l'atelier Préparer des copies des modules sur la protection de l'enfant	Commandant du DPA et du ZPA	UNICEF	Les modules de protection de l'enfant Programmes d'études existants Matériel qui a été distribué durant cet atelier	Deux semaines	Ressources financières, humaines et matérielles

### Mise en œuvre du projet

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Proposer un exposé à la Direction des académies de police	Commandant du DPA et du ZPA	UNICEF	Document de l'exposé, modules de protection de l'enfant, programmes d'études pertinents, consentements des Directions des académies à participer à ces exposés.	1 mois	Ressources financières
Proposer un exposé au Chef de la formation	Commandant du DPA et du ZPA	N/A	Document de l'exposé, modules de protection de l'enfant, programmes d'études pertinents, consentement du Chef de la formation à participer à ces exposés.		N/A
Obtenir le consentement du Commissaire responsable de la formation et de l'Inspecteur général de la police	Chef de formation	N/A	Consentement et disponibilité du Chef de formation pour assurer la liaison avec le Commissaire et l'Inspecteur général de la police.	2 mois	N/A
Réviser les modules de protection de l'enfant et les programmes d'études existants afin de combler les lacunes	Commandants des académies de police de Tanzanie Développement de programmes d'études	UNICEF ONU Femmes Autres partenaires devant être identifiés	Modules de protection de l'enfant Programmes d'études existants Participation des Directeurs des académies de police et de la section de développement des programmes d'études	3 mois	Ressources financières
Suivi pour s'assurer que les modules soient incorporés	Chef de la formation	Commandants des académies de police	Informations quant au degré d'avancement de la révision	1 mois	N/A

## TCHAD

État des lieux :

- Inexistence d'un module de formation initiale sur les droits et la protection de l'enfant destiné aux forces de sécurité ;
- Nécessité d'avoir un module de formation de qualité pour une formation initiale obligatoire et efficace devant les violations des droits et de la protection de l'enfant et devant la complexité de prise en charge des enfants ;
- Obtenir l'engagement des plus hautes autorités des ministères de la Défense et de la Sécurité publique.

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
<b>A. POUR DÉMARRER LE PROJET</b>					
Rencontres officielles	Délégation de Lomé	Ministère de la Défense, ministère de la Sécurité publique, UNICEF	Profils des participants Plan d'action bien élaboré	Décembre 2012	Humaines et financières
Mise en place d'un Comité de pilotage	Délégation de Lomé	Poursuite des séances d'information avec les ministères	Lettre de rappel Demande d'audience	Décembre 2012-janvier 2013	Disponibilité des ressources humaines
Prise d'une décision ministérielle	Ministère de la Défense et ministère de la Sécurité publique	Secrétariat général du ministère de la Sécurité publique et Direction générale de la gendarmerie nationale	Arrêté modifiant le programme de formation dans les écoles	Avril-mai 2013	Projet d'arrêté élaboré
<b>B. POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>					
Élaboration d'un projet de plan de conception d'un module de formation	Ministères de la Défense et de la Sécurité publique	UNICEF IBCR ONG Save the Children	Comité local  Cellule technique	Mai-juin 2013	Humaines Financières
Validation d'un module	Équipe de référence et Comité de pilotage	UNICEF IBCR ONG Save the Children	Esquisse du module disponible	Juin 2013	Humaines Financières
Formation des formateurs	Ministères de la Défense et de la Sécurité publique	UNICEF IBCR	Module de formation disponible	août-septembre 2013	Humaines et Financières

## TOGO

Le Togo complète actuellement la première phase de mise en œuvre du projet. L'état des lieux est en cours de finalisation, et un plan de trousse de formation a été développé. Néanmoins, les démarches suivantes doivent être entreprises :

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Développement de la trousse (2 parties)	IBCR et Comité de pilotage	Comité de pilotage	Réunions d'échange	Juin 2013	Moyens financiers Matériel didactique
Validation de la trousse	DGPN et DGGN sur proposition des directeurs des écoles	DGPN, DGGN et IBCR (partenaire)	Présentation de la trousse et suivi. Atelier de validation.	Septembre 2013	Moyens financiers Moyens techniques
Identification des formateurs	Les écoles		Élaboration des critères de sélection. Prise de contact avec les directeurs des ressources humaines.	Juillet 2013	
Planification de la formation des formateurs	La direction des écoles en accord avec la DGPN et la DGGN	Unicef, WAO-Afrique, Terre des Hommes, BICE, HCDH, Plan Togo, CNDH, structures étatiques concernées	Disponibilité des formateurs Nombre de personnes à former	Décembre 2012	Ressources humaines
Développement d'une stratégie pour inclure le cours en formation initiale et continue	Les directeurs des écoles	Unicef, WAO-Afrique, Terre des Hommes, BICE, HCDH, Plan Togo, CNDH, structures étatiques concernées		Mars 2013	Ressources humaines
Intégration du module dans le cursus	La direction des écoles en accord avec la DGPN et la DGGN	Unicef, WAO-Afrique, Terre des Hommes, BICE, HCDH, Plan Togo, CNDH, structures étatiques concernées		Avril 2013	Ressources humaines

*La délégation togolaise.*



## ZIMBABWE

Le Zimbabwe dispose de trois académies nationales de formation pour les nouvelles recrues. Pour chacune de ces académies, la formation est offerte pour une durée de 6 mois et dans 12 centres provinciaux de formation.

### Objectifs :

- Amender le programme d'études pour les recrues de police afin d'intégrer un cours obligatoire concernant les enfants dans le module sur les droits de la personne ;
- Amender le programme d'études pour les officiers de police afin d'incorporer un programme de redirection pré-audience pour les jeunes contrevenants pour 2013.

### Justification :

- Le contenu actuel de la formation sur les droits de la personne n'inclut pas adéquatement les droits de l'enfant ;
- Le Zimbabwe a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, le Protocole additionnel relatif à la vente d'enfants, et bientôt le Protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et dispose d'une législation nationale qui protège les droits de l'enfant ;
- Actuellement, on observe des lacunes dans les connaissances, les attitudes et les compétences des officiers de police en lien avec les cas d'enfants en conflit avec la loi, car la police nationale du Zimbabwe n'a pas de cours portant explicitement sur la question de l'enfant. L'Unité adaptée aux victimes s'occupe de la formation et de l'inclusion de pratiques adaptées aux enfants victimes et témoins de violence sexuelle.

### Avant le projet :

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Rencontrer l'officier senior de l'Unité adaptée aux victimes afin de discuter d'une proposition d'amendement de la formation des policiers sur les droits humains	Direction du département de la formation Province de Harare	Acteurs internes Commandant Dépôt VFU Crime OC Harare	Esquisse du plan national d'action sur le module des droits de la personne Module VFU Manuel de formation sur la redirection pré-audience. Outils de sensibilisation de l'IBCR.	D'ici la fin novembre 2012	Aucune
Obtenir l'approbation du Commissaire général de police	CSO (Crime)	Commandant Dépôt VFU	Esquisse du plan d'action national du module des droits de la personne Module VFU Manuel de formation sur la redirection pré-audience. Outils de sensibilisation de l'IBCR. Note de service sur la formation sur les droits de l'enfant.	2 mois	Aucune

Mise en place d'un groupe technique, d'un groupe de formation, et d'un groupe de formation sur les droits de l'enfant	Unité de planification et de développement	N/A	Esquisse du plan d'action national du module des droits de la personne Module VFU Manuel de formation sur la redirection pré-audience		
Approbation des protocoles d'accord Groupe technique et Groupe de référence sur les droits de l'enfant	Commissaire général de police	N/A	Esquisse du plan d'action national du module des droits de la personne Module VFU Manuel de formation sur la redirection pré-audience		Aucune
Évaluation des besoins concernant les droits de l'enfant	Directeur du département de la formation de Harare, Unité de formation recherche et développement, ZRP, Groupe de soutien à la formation	N/A	Esquisse du plan d'action national du module des droits de la personne Module VFU Manuel de formation sur la redirection pré-audience		Aucune

**Mise en œuvre du projet :**

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUELS SONT LES PARTENAIRES?	QUEL EST LE NÉCESSAIRE POUR CETTE ÉTAPE?	CALENDRIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Développer le programme d'études et le manuel pour les formateurs, les guides de poche et les guides de référence	Unité de formation recherche et développement, ZRP, Groupe de soutien à la formation	JSC PTD Comités Save the Children UNICEF DSS	Consultations sur les programmes d'études dans la formation des policiers  Expertise sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant		Ressources financières
Réunion de validation du programme d'études des manuels, guides de poche et guides de référence	Unité de formation recherche et développement ZRP Groupe de soutien à la formation	JSC PTD Comités Save the Children UNICEF DSS	Expertise sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant		
Obtention de matériel de formation	Ressources humaines	Save the Children UNICEF Autres	Chiffrer les activités		Ressources financières Matériel

## ANNEXE 1 – État des lieux de la formation aux droits de l'enfant dans les pays participants

Au cours de l'atelier, les délégations ont effectué une présentation afin de répondre aux quatre questions suivantes :

1. En ce moment, y a-t-il un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?
  - a) Si oui, par qui est-il donné ?
  - b) Si non, y a-t-il des plans pour remédier à la situation ?

2. Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?
3. Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?
4. Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?

### BURUNDI

#### ***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?***

Non, mais une formation sur les droits de l'enfant est incluse dans le processus de renforcement de compétences. Des modules des formateurs et un guide des officiers de la police judiciaire (OPJ) sur les droits de l'enfant ont été élaborés, un noyau d'OPJ formateurs sur les droits de l'enfant a été mis en place et formé en 2009. De plus, 200 OPJ ont été formés sur les droits de l'enfant en 2010-2012 par le noyau des formateurs et le Centre de Formation Professionnelle de la Justice et la cellule de Protection Judiciaire de l'enfance. Enfin, 100 OPJ ont été formés sur la protection de l'enfant en contact avec la loi au début de la chaîne pénale par le noyau des formateurs et la Cellule de protection judiciaire de l'enfance.

#### ***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?***

Sur initiative du ministère de la Sécurité publique, la brigade des mineurs et de protection des mœurs a été mise en place et est fonctionnelle, et des officiers de police judiciaire (OPJ) ont été nommés points focaux mineurs dans tous les postes de police.

#### ***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?***

- Vol simple
- Viol
- Coups et blessures

#### ***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?***

- Infanticide
- Viol
- Lésions corporelles volontaires
- Enlèvement de mineurs
- Délaissement
- Détournement de mineurs

*La délégation burundaise.*



## CÔTE D'IVOIRE

### ***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?***

Oui, en Côte d'Ivoire, il existe des activités de sensibilisation concernant les droits de l'enfant dans les deux écoles de gendarmerie.

Elles sont animées, entre autres, par des ONG, telles que Save the Children et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces formations sont données sous forme de conférence d'une journée et une seule fois dans l'année. En plus de cela, des centres et des ONG organisent des formations auxquelles participent les agents en activité, la dernière en date étant celle du Centre de recherches et d'action pour la paix (CERAP), qui a réuni les acteurs de la lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire dans le cadre d'un atelier de renforcement des capacités qui a eu lieu du 24 au 26 octobre 2012.

### ***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?***

Au niveau de la gendarmerie, il n'existe pas à ce jour d'initiative pertinente. En revanche, la gendarmerie étant une arme de campagne, son personnel a été sensibilisé à la traite et l'exploitation économique des enfants. Ainsi, dans leurs missions quotidiennes aux corridors, barrages et lors des visites secteurs en campagne, les gendarmes doivent faire preuve de vigilance.

*Trois des cinq membres de la délégation ivoirienne au travail.*



### ***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?***

- Vol à l'étalage
- Consommation de stupéfiants

### ***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?***

- Violences sexuelles, incluant l'excision
- Maltraitance
- Traite
- Exploitation

## ÉTHIOPIE

### ***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?***

Non, il n'existe pas de cours dans la formation initiale consacré exclusivement aux droits de l'enfant. Cependant, les droits de l'enfant sont enseignés dans les matières telles que le droit constitutionnel, le Code criminel, le Code de procédure pénale, les enquêtes criminelles, la criminologie et dans les cours concernant la justice des mineurs.

Le collège universitaire de la police éthiopienne collabore avec l'UNICEF depuis 2008 sur un projet intitulé « Justice pour les enfants » avec la Cour suprême fédérale. La formation vise le renforcement des compétences techniques et institutionnelles des officiers de police fédéraux et régionaux de niveau intermédiaire et senior sur la protection des droits de l'enfant, et les enquêtes de crimes commis à l'encontre des enfants. Du matériel de formation a également été distribué. Des efforts sont déployés avec l'UNICEF pour l'inclusion des droits de l'enfant dans divers curricula et modules et ce, à tous les niveaux de formation (de la formation initiale à la formation supérieure).

### ***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?***

Une formation de formateurs sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant et les enquêtes concernant les abus envers les enfants a eu lieu en juillet 2008 et en décembre 2009. Environ 38 formateurs ont été formés (5 en provenance du Collège universitaire de la police et 33 en provenance des administrations régionales).



Suite à cette formation, il y a eu une démultiplication des formations au niveau des postes de police, et ce, grâce aux moyens mis à disposition pour y parvenir. Des ateliers consultatifs ont aussi été proposés aux commissaires de police régionaux fin juin 2008 et le 21 octobre 2012. L'UNICEF a également donné du matériel de formation à chaque centre de formation régional. La police fédérale a développé un plan stratégique de cinq ans pour la mise en place d'une unité d'investigation spécialisée sur les crimes commis à l'encontre des enfants ainsi qu'à l'encontre d'autres groupes vulnérables. À Addis Ababa, l'unité de protection de l'enfant distingue les cas concernant les enfants en conflit avec la loi et ceux concernant des crimes commis contre les enfants. Cette unité travaille avec d'autres institutions de la justice (les cours et unités impliquées dans la poursuite) ainsi que des ONG pour la mise en place de procédures de justice adaptées aux enfants, incluant la réorientation des enfants en conflit avec la loi vers des programmes de réhabilitation communautaire. Grâce au soutien de l'UNICEF, ces unités seront déployées dans toutes les régions du pays.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?**

- Agressions et voies de fait
- Tentative de vol et vol
- Infraction aux règlements
- Représentation frauduleuse
- Abus de confiance
- Abus de stupéfiants
- Viol
- Incendie criminelle
- Tentative d'homicide et homicide

*La délégation éthiopienne.*



**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?**

- Violence familiale
- Travail des enfants et exploitation commerciale
- Traite
- Abus et exploitation sexuelle
- Prostitution
- Tentative d'homicide et homicide
- Agressions et voies de fait

## GUINÉE

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?**

Oui

Les formations sont dispensées par les ONG (TDH, Sabou Guinée, CICR, HCDH...) ainsi que par les équipes de formateurs de la Police et de la Gendarmerie (avec l'appui de TDH). Elles se donnent en moyenne une fois par année.

**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?**

Les initiatives les plus pertinentes entreprises par la Police nationale sont la création de l'Office de protection du genre de l'enfance et des mœurs, aujourd'hui érigé en Direction nationale, la nomination des points focaux dans les structures déconcentrées dudit office, et l'élaboration du projet de création d'un centre d'accueil pour enfants. Les initiatives de la Gendarmerie nationale sont la création d'une Division de protection des enfants

*La délégation guinéenne.*



(DIJ), la désignation d'un point focal « Mineur en conflit avec la loi », la création d'une équipe de formateurs sur le traitement des dossiers des mineurs auteurs, victimes et témoins d'infractions pénales (2<sup>e</sup> en 2013), la démultiplication de la formation (en cours), et la nomination des chefs de cellule de protection dans les Unités de la gendarmerie départementale (en cours d'élaboration).

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?**

- Viol
- Vol aggravé

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?**

- Viol
- Enlèvement
- Excision
- Traite d'enfants
- Infanticide

## HAÏTI

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?**

Oui. Il inclut les aspects suivants : le cadre légal relatif aux droits de l'enfant, la présentation des différents droits de l'enfant, les juridictions spécialisées pour les infractions commises par les mineurs, les mesures de protection à l'égard des enfants.

Par l'Académie nationale de police (ANP) et l'École nationale de Police (ENP), sous la Direction des écoles et de la formation permanente (DEFP).

**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?**

La formation et la sensibilisation des aspirants policiers sur la protection des droits de l'enfant, la création de la brigade de protection des mineurs (BPM), la décentralisation des services de cette brigade dans les différentes régions du pays et l'installation d'une ligne téléphonique d'urgence pour les enfants en difficulté.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?**

- Agression sexuelle
- Association de malfaiteurs
- Vagabondage
- Vol
- Voies de fait

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?**

- Viol
- Voies de fait
- Mauvais traitement
- Enlèvement et séquestration

## IRAK

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?**

Non, mais une formation sur les techniques d'enquête et les droits de la personne (incluant certains enjeux relatifs aux droits de l'enfant), la violence contre les femmes et la médiation de conflit a été donnée à plus de 300 officiers de police, incluant ceux travaillant dans les commissariats de police des mineurs. Cette formation a été donnée par l'Union européenne et USAID dans la région du Kurdistan. La formation a duré deux semaines.

*La délégation irakienne.*



Les discussions débutent pour l'intégration d'un module spécifique sur les droits de l'enfant dans la région du Kurdistan, tandis qu'au niveau fédéral, le projet est en cours de discussion. Par l'Académie nationale de police (ANP) et l'École nationale de police (ENP), sous la Direction des écoles et de la formation permanente (DEFP).

***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?***

Les initiatives mises en place récemment incluent l'établissement d'une unité de protection de la famille au sein du ministère de l'Intérieur qui est animée par un personnel sensibilisé et capable de s'occuper d'affaires de violence contre les femmes et les enfants (particulièrement les cas de violence domestique). Au niveau régional, la Direction de la violence contre les femmes a été établie. Cette direction a pour mission de venir en aide aux victimes, incluant les enfants.

***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?***

- Vol
- Terrorisme
- Prostitution
- Meurtre

***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?***

- Violence armée (incluant explosifs et attaques)
- Aucune donnée spécifique supplémentaire

## JORDANIE

***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?***

Oui, à travers les cours sur les droits de la personne offerts dans le cadre de la formation initiale. De plus, la direction de la protection de la famille donne des formations aux officiers de police œuvrant au sein de la direction, ainsi qu'à tous les partenaires en Jordanie et dans la région. En effet, en 2005, un programme régional de formation avec les Émirats arabes unis, le Bahreïn, le Liban, l'Irak, le Qatar, le Soudan et les Territoires palestiniens occupés a été mis en place, à raison de deux sessions par an, en fonction des besoins.

***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?***

La direction de la protection de la famille est placée sous la tutelle du ministère de la Sécurité publique et a été créée en 1997. Cette direction s'occupe des affaires de violence familiale, de violences sexuelles (incluant celles commises à l'encontre des enfants) ainsi que des abus d'enfants tels que définis par le Code pénal. Le personnel est formé pour interagir avec des enfants victimes et a mis en place des mécanismes adaptés aux enfants, tels que des espaces adaptés, ou l'enregistrement du témoignage de l'enfant. La direction fournit des services de soutien aux victimes (médical, psychosocial, visites à domicile) ainsi qu'aux auteurs des abus (par l'entremise de thérapies comportementales). La direction met en œuvre des campagnes de sensibilisation notamment à travers Internet, par exemple pour parler de l'exploitation sexuelle des enfants.

***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?***

Aucune donnée disponible.

***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?***

Aucune donnée disponible.

## KENYA

***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?***

Oui. Des formations sur les droits de l'enfant sont offertes à la police du Kenya, incluant le département d'investigation criminelle, l'unité de service général et le service d'administration de la police. Ces formations sont données au Collège de police du Kenya, à l'École de formation du Service général, à l'École du département d'investigation criminelle, au Collège Loresho du personnel policier, et dans les centres provinciaux de formation sous le Service de l'administration policière.

La formation est donnée par le Gouvernement du Kenya à travers les institutions de formations mentionnées plus haut, ainsi que les organisations non gouvernementales ou internationales telles que l'UNICEF, la GIZ, et JICA. Les formations sont données à toutes les institutions de la police, à la discrétion du bailleur de fonds. Elles sont offertes de manière continue aux membres du Système de justice des mineurs, incluant le personnel policier. Ces formations durent entre un jour et un an, selon les objectifs définis par les bailleurs de fonds.

***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?***

La sensibilisation des communautés aux droits de l'enfant, la collaboration avec les autres services, la mise en place de cours de renforcement des compétences pour tous les officiers travaillant sur des affaires impliquant des enfants, une gestion adéquate et efficace des dossiers d'enfants reçus, le développement d'une première ébauche du manuel de formation sur les droits de l'enfant destiné à la police (dont les objectifs sont la connaissance et les compétences pour s'occuper d'une affaire impliquant un enfant, comprendre les principes des droits de l'enfant, comprendre les instruments juridiques sur les droits de l'enfant incluant la protection de l'enfant, accroître la connaissance de la justice des mineurs, comprendre le rôle des autres agences offrant des services de protection de l'enfant pour un réseautage et des partenariats), le développement de l'ébauche du manuel sur les normes opérationnelles de l'unité de protection de l'enfant (les objectifs sont : la production d'un guide quotidien pour les officiers de police en interaction avec des enfants – hiérarchisation, évaluation et référencement des enfants en fonction de leurs besoins – la production d'un référencement pour des services améliorés, et d'un guide pour travailler en partenariat avec la communauté et les autres intervenants de la protection de l'enfant).

***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?***

- Bagarres en public
- Possession et consommation de drogue
- Tentative de vol, chapardage et vol
- Vandalisme
- Délinquance habituelle
- Viol

***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?***

- Abus physique, psychologique, émotionnel et sexuel
- Mariage précoce
- Mutilation génitale féminine
- Négligence
- Traite
- Travail des enfants

## MAURITANIE

***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?***

À l'École nationale de police, des modules de formation sur le traitement spécifique dont doivent bénéficier les mineurs en conflit avec la loi sont offerts. Le recrutement de nouvelles promotions de policiers permettra l'intégration de ces modules. À l'École de la gendarmerie, des modules de formation sur les droits de l'enfant, dont l'exécution est impérative, ont été introduits.

L'École nationale de police offre ses modules de formation grâce à la collaboration active de Terre des Hommes Lausanne. L'École de la gendarmerie collabore depuis 1998 avec l'UNICEF et Terre des Hommes Lausanne pour l'organisation de nombreux ateliers de formation des différents acteurs de la justice juvénile, y compris les OPJ et les agents de la police et de la gendarmerie. En août 2012 a eu lieu un atelier de formation au profit des

*La délégation mauritanienne.*



policiers et gendarmes (une collaboration entre la DPJE et l'UNICEF). Les formateurs étaient des consultants juristes et des commissaires de police précédemment formés sur ces thématiques, ainsi que des hommes de terrain, des cadres de l'UNICEF et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?***

Des changements législatifs positifs pour les droits de l'enfant ont été adoptés en 2001, 2005 et 2009. Ils ont notamment permis la création de plusieurs institutions, notamment le juge d'instruction pour mineurs, la Chambre pénale pour mineurs, la Cour criminelle pour mineurs, le Comité de pilotage de la justice juvénile (CPJJ), la Brigade spéciale chargée des mineurs (BSCM) et le Centre d'accueil et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi (CARSEC). De plus, l'École nationale de gendarmerie prévoit pour 2013 un budget de 50 000 000 UM, soit 125 000 euros (budget de l'État), pour relever le défi que constituent les blocages dus au manque de personnel spécialisé dans le traitement des affaires des mineurs en conflit avec la loi. Ce budget permettra la formation de la garde destinée à la surveillance de l'aile de la prison civile réservée aux mineurs détenus, le recrutement et la formation de surveillants spécialisés, la formation sur les lieux de la garde à vue, et la mise en place des cellules régionales de la JJ.

***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?***

- Vol
- Coups et blessures
- Détention et usage de drogues légères
- Viol
- Meurtre

***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?***

- Mauvais traitements
- Travail des enfants
- Harcèlement sexuel et viol
- Pédophilie
- Meurtres

## NAMIBIE

***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?***

Oui ; la formation aux droits de l'enfant est offerte au cours de la formation de base destinée aux recrues de la police, et dure neuf mois. Une formation spécialisée est offerte pour les officiers de police (incluant une composante sur le rôle de la police selon la législation pertinente sur les droits de l'enfant).

Les formations sont données par les instructeurs de la police au Collège de la police et des conférenciers invités spécialistes des droits de l'enfant et de la femme. La formation est donnée annuellement, selon le recrutement.

***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?***

Des initiatives ont été mises en place récemment. Ainsi, 15 unités de protection de la femme et de l'enfant sont fonctionnelles pour s'occuper des affaires impliquant des femmes et des enfants ; des activités pour cibler certaines communautés ont été menées dans 13 régions ; un contenu particulier portant sur la spécificité de l'enfant et les questions de genre a été développé dans le curriculum de la police ; un cours spécifique sur la violence basée sur le genre a été intégré dans le programme de formation de la police, et la police namibienne procède en ce moment à une révision de son curriculum actuel. L'objectif de cette révision est d'assurer le développement de compétences de manière continue, d'accroître la durabilité de la formation et de s'assurer que ces modules de formation contiennent des aspects relatifs aux droits de l'enfant et aux questions de genre. La révision va s'étendre au cours avancé sur les investigations, des modules seront développés pour combler les manques à gagner et des formateurs seront formés pour tous les modules développés.

***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?***

- Voies de fait simples
- Agressions avec lésions corporelles graves
- Tentative de meurtre, meurtre avec armes à feu, autre arme ou par d'autres moyens
- Agression avec intention de viol, viol
- Autres crimes contre l'intégrité physique

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?**

- Voies de fait simples
- Agressions avec lésions corporelles graves
- Tentative de viol, viol
- Homicide, meurtre
- Offense à l'encontre de la loi de l'enfant
- Cruauté, mauvais traitement et négligence
- Enlèvement
- Attentat à la pudeur
- Autre crime contre la personne

## NIGER

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?**

Oui, pour la Police nationale, la Garde nationale, les forces armées nationales et les forces de sécurité, mais pas pour la Gendarmerie nationale.

Les formations sont assurées par des formateurs internes et externes, dans le module des droits de l'homme. La formation offerte aux forces de sécurité se donne avant le déploiement des OPEX.

**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?**

Pour la Police nationale et la Garde nationale, les initiatives récentes sont : la création du Service central de protection des mineurs et des femmes ; la création de 41 brigades des mineurs et d'une brigade des pistes, et l'élaboration d'un guide de formateur sur les droits de l'enfant. Pour la Gendarmerie nationale, des dispositions spéciales ont été prises au niveau des frontières pour empêcher la traite d'enfants. Pour les forces armées nationales, il y a eu création d'un service social. Enfin, pour les forces de sécurité, il y a eu l'introduction d'un module spécifique dans la formation initiale et l'intégration du rôle des FDS en mission de maintien de la paix.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?**

- Viols collectifs
- Homicides involontaires au cours de jeux et accidents de la circulation
- Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort
- Complicité avec les adultes d'assassinat ou meurtre

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?**

- Abus sexuel
- Viol
- Attentat à la pudeur et viol aggravé
- Exploitation sexuelle/proxénétisme
- Traite de mineurs
- Infanticide
- Avortement

## NIGÉRIA

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?**

Oui, la formation intégrée sur les principes des droits de l'enfant de la police nigériane encourage le développement d'une politique amie des enfants dès la formation de base des recrues, des constables, mais aussi dans les cours de développement de compétences visant la promotion, ainsi que dans les cours donnés au commandement et au leadership tactique du Collège de la police nigériane. L'accent est mis sur les droits de l'enfant et les droits de l'homme pour assurer le professionnalisme des représentants de l'ordre.

C'est la police nigériane qui a organisé des programmes de formation pour les officiers et les agents afin de les informer des dispositions de la loi qui protègent les enfants et les jeunes. De plus, afin de produire et de renforcer le module sur les droits de l'homme de la police nigériane, le Gouvernement fédéral Suisse, en collaboration avec un réseau d'intervenants tels que le ministère nigérian des Affaires étrangères (MAE), le Service de police, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Commission des droits de l'homme, le Comité contre la torture, et d'autres agences de l'ONU, a organisé un séminaire de trois jours sur les droits de

l'homme pour la police nigérienne. Par conséquent, un module de formation amélioré sur les droits humains a été développé pour la police nigérienne. En outre, le gouvernement fédéral a financé le projet avec la promesse de poursuivre le processus, en collaboration avec l'Action de réhabilitation des prisonniers et de l'action sociale (PRAWA) sur les droits de l'enfant et d'autres droits fondamentaux.

***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?***

La police nigérienne a développé un Centre de protection des mineurs (JWC), essentiellement dirigé par des femmes, pour traiter les cas impliquant des enfants. Il existe aussi le Bureau des droits humains qui sert d'organe de surveillance au sein de la police. Sa fonction principale est d'éclairer les dirigeants sur les droits fondamentaux des personnes, notamment les enfants.

***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?***

Aucune donnée disponible.

***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?***

Aucune donnée disponible.

*La délégation nigérienne.*



## TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?***

Non, pas dans le premier cycle.

Les droits de l'enfant sont un enjeu récent. Il existe un cours sur les droits de l'homme, et c'est dans ce cadre que les droits de l'enfant sont abordés. Le sujet est toutefois couvert dans les formations spécialisées pour une durée d'une à deux semaines. Le cours est donné par des formateurs internes, afin de privilégier les ressources internes, mais à défaut, l'école a recours à des institutions externes, comme des ONG palestiniennes ou des organisations internationales telles que Save the Children, l'UNICEF ou le Comité international de la Croix-Rouge.

***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?***

Aucune donnée disponible.

***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?***

- Cas de viol
- Arrestations arbitraires

***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?***

- Violences (sexuelles et familiales)

*Un aperçu des délégations présentes lors de l'atelier de Lomé.*



## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

### ***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?***

Non, pas dans la formation de base.

Dans le cadre du partenariat avec l'UNICEF, deux séries de formation ont été données : une formation d'une trentaine de forces de sécurité sur la protection des enfants avant, pendant et après les conflits en 2010, et une série de missions de supervision ont été menées sur le terrain dans les préfectures de Mambéré-Kabéï et Nana-Mambéré à l'Ouest et la Ouaka au centre par les formateurs formés en 2011.

### ***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?***

Dans le cadre du suivi de la conférence régionale de Ndjamena, des plans d'action sectoriels pour la protection de l'enfant ont été élaborés et des cellules interministérielles de protection de l'enfant au sein des forces de sécurité ont été mises en place. Dans le cadre du mécanisme des enfants en conflit avec la loi, des brigades pour mineurs ont été créées auprès des trois juridictions du pays, et un centre de transit pour enfants en conflit avec la loi a été mis en place au sein de la brigade pour mineurs de Bangui.

### ***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?***

- Vol
- Viol
- Accusation de charlatanisme et de sorcellerie
- Attentat à la pudeur

### ***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?***

- Atteinte à la promotion de la scolarisation des jeunes filles
- Détournement de mineurs
- Enlèvement de mineurs
- Séquestration
- Violence faite à la femme mineure
- Viol

## SÉNÉGAL

### ***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?***

Oui, dans le cadre de la formation permanente et également dans le cadre de la formation ponctuelle.

a) Les cours de la formation permanente sont donnés par l'École des sous-officiers de la gendarmerie et par l'École nationale de police.

*La délégation centrafricaine.*



*La délégation sénégalaise.*





**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?**

Une brigade spécialisée de la police a été créée pour se charger des questions des mineurs. En plus de ses missions générales, la brigade des mineurs mène des visites dans les écoles élémentaires et collèges pour éveiller les enfants à certains mauvais comportements de mineurs et aux agissements de personnes majeures. Il y a un accroissement des contrôles sur les axes et aux frontières. Des instructions particulières visant à lutter contre le rapt et la traite d'enfants ont été données aux forces de police et de gendarmerie pour combattre ces agissements apparus vers 1998 au Sénégal. Il y a eu également création de numéros verts pour la gendarmerie et la police. Une campagne de sensibilisation menée à la télévision et au moyen de panneaux d'affichage en ville et sur les axes a été mise en œuvre pour faire connaître les numéros d'appel gratuit disponibles au Centre opérationnel de la gendarmerie et dans les commissariats de police de chaque région. Ces numéros verts permettent d'alerter les autorités 24 heures sur 24 sur tout crime ou délit.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?**

Presque inexistants.

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?**

Meurtre, incluant l'infanticide.

## SIERRA LEONE

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?**

Non, pas pour le moment. Cependant, au sein de la police, il y a une unité de soutien à la famille, qui forme les officiers de police pour interagir avec des enfants ou pour intervenir dans des cas impliquant des enfants.

b) Le cursus de formation est en cours de révision afin de pouvoir inclure un module sur les droits de l'enfant. Le processus est en discussion avec l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement. On se questionne notamment sur la manière d'inclure le cours dans le cursus.

**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?**

En 2007, un Code de l'enfant a été adopté, et actuellement, une loi sur les offenses sexuelles serait en cours de discussion. De plus, la Sierra Leone développe présentement son système de justice pour mineurs. Un centre national de référencement pour les enfants a aussi été mis en place.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?**

- Vol mineur
- Abus de stupéfiants
- Abus sexuel

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?**

- Viol
- Mariage précoce
- Travail des enfants
- Exploitation sexuelle
- Négligence

## SWAZILAND

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?**

Oui; un module de formation spécifique dédié à la violence domestique, à la protection de l'enfant et aux offenses d'ordre sexuel est offert.

a) Ce module est donné par l'École de la Police royale du Swaziland.

**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?**

Les initiatives récentes sont les suivantes : des espaces pour les enfants ont été aménagés dans les 24 postes de police, pour qu'ils puissent se sentir en sécurité ; on constate une implication active de la part des sénateurs dans l'élaboration et l'adoption de la loi sur la protection et le bien-être de l'enfant de 2010 et le projet de loi sur la violence familiale et les offenses d'ordre sexuel ; des plages horaires ont été aménagées sur les stations de radio pour discuter avec le public, et une collaboration étroite avec les autres partenaires travaillant sur les droits de l'enfant a été entreprise ; enfin, on constate une implication de la Surveillance nationale pour collecter des données sur les abus et apporter des conseils sur la mise en œuvre de programmes.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?**

- Vol et vol commis avec entrée par effraction
- Voies de fait simples
- Infraction liée aux stupéfiants
- Viol

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?**

- Viol
- Traite
- Enlèvement
- Agressions avec lésions corporelles
- Détournement de biens
- Abandon de nourrisson
- Travail des enfants
- Négligence

## TANZANIE

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?**

Oui, les droits de l'enfant sont intégrés dans le cours sur les droits de l'homme, qui sont enseignés dans tous les curricula.

Les droits de l'enfant sont enseignés dans toutes les académies de police de Tanzanie. De plus, des cours sur les droits de l'enfant sont donnés par d'autres acteurs, comme les partenaires ou les organisations non gouvernementales tels que l'UNIFEM, l'UNICEF, Save the Children, Action Aid, Pact Tanzania, Women in Law and Development in Africa, ou le centre d'aide juridique pour les femmes. Ces formations sont organisées dans différentes régions en fonction des accords passés entre la police de Tanzanie et le partenaire.

**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?**

En avril 2009, un Bureau pour l'enfance et le genre a été mis en place au sein de la police qui s'occupe des affaires de violence, incluant celle envers les enfants. Depuis, plus de 200 bureaux animés par des agents formés sont présents dans les postes de police. Des centres One Stop ont été mis en place. Des procédures d'utilisation normalisées de la police sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre et les abus à l'encontre des enfants ainsi que des lignes directrices pour la mise en place des Bureaux pour l'enfance et le genre de la Police et le développement d'un manuel de formation pour les officiers y étant affectés. Un module sur la protection de l'enfant a été développé pour les inspecteurs et les officiers (Gazette des Officiers) de leur apporter le savoir et le savoir-faire concernant les normes internationales et nationales relatives aux enfants, afin de leur permettre de comprendre le développement de l'enfant et la façon dont cela affecte leurs actions, de les aider à conduire une entrevue avec un enfant victime ou en conflit avec la loi et à comprendre les enjeux auxquels font face les enfants victimes d'abus, et, enfin, de

La délégation tanzanienne.



leur permettre de comprendre le concept de diversion, de sentence alternative et de justice restauratrice dans le système de justice pour mineurs.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?**

- Atteinte à l'ordre public
- Vol
- Délit concernant la propriété
- Abus de drogues
- Harcèlement sexuel
- Agression avec blessures
- Meurtre

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?**

- Atteinte sexuelle, viol
- Exploitation sexuelle
- Mariage forcé
- Passage à tabac
- Mauvais traitements

## TCHAD

**Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?**

Non, pas de façon intégrée ni obligatoire. Cependant, au cours des dernières années, 800 policiers et gendarmes du Détachement Intégré de Sécurité (DIS) ont été formés sur les droits de l'enfant, le genre et les violences basées sur le genre. De plus, 250 membres des

*La délégation tchadienne.*



comités locaux de protection des enfants comprenant des gendarmes, des policiers, des représentants de la société civile et des représentants des structures gouvernementales ont également été formés. 40 formateurs de formateurs militaires sur les droits et la protection de l'enfant ont été formés par Save Children. Par la suite, il y a eu un processus de démultiplication de la formation en faveur de 252 militaires des différentes régions.

**Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?**

Le gouvernement et l'équipe des Nations Unies ont signé en 2011 un plan d'action sur les enfants soldats. Des points focaux pour le suivi de la mise en œuvre dudit plan d'action ont été nommés au sein du Ministère de la défense et du Ministère de l'action Sociale. Le Ministère de la défense a émis une note circulaire instruisant les unités et les centres d'instruction de ne plus utiliser les enfants et de faciliter l'accès des missions de vérification dans les centres d'instruction. Un corps spécial de l'administration pénitentiaire a été créé. La direction de la police judiciaire a été restructurée pour la mise en place de la brigade de protection des mineurs. Un programme d'appui à la Reforme des forces de l'intérieur a été mis en place. Ce programme prendra en compte l'introduction des aspects de protection des enfants dans les écoles de police et de gendarmerie. De plus, une équipe d'experts chargée d'identifier, de vérifier et de retirer les enfants des forces et groupes armés a été mise en place. Grâce à cette mesure, 1 030 enfants associés aux forces armées ont été retirés et réunis avec leur famille de 2007 à 2012.

**Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants auxquels les forces de sécurité doivent intervenir?**

- Vol
- Coups et blessures
- Consommation de drogue
- Meurtre
- Mendicité

**Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?**

- Traite
- Mauvais traitement
- Trafic d'enfants
- Enrôlement dans les groupes armés
- Abandon d'enfants
- Utilisation dans la mendicité

## TOGO

### ***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité ?***

Oui, les droits de l'enfant sont abordés lors de la formation initiale, lors de la formation continue et lors de perfectionnements. Les droits de l'enfant sont explorés dans la formation initiale dans le cadre du cours sur le droit international humanitaire, et lors de la finalisation du certificat d'aptitude à la gendarmerie, lors de

la formation continue lors des cours et du stage préparatoire, et lors de perfectionnements, à travers des colloques, ateliers de formation et séminaires.

Les formations initiales et continues sont assurées par l'École nationale de gendarmerie, et les activités de perfectionnement se font en collaboration avec des organisations telles que WAO-Afrique, Save the Children, Terre des Hommes, l'UNICEF.

### ***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant ?***

Des recyclages sont régulièrement organisés au sein de l'École nationale de gendarmerie dans le but d'actualiser les connaissances des officiers de police judiciaire en général, et celles des commandants de brigade en particulier.

### ***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir ?***

Aucune donnée disponible.

### ***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent ?***

Aucune donnée disponible.

### **Les ateliers régionaux organisés jusqu'ici dans le cadre du programme de formation des forces de sécurité**

- **Ouagadougou** (Burkina Faso, 2009)
- **Cotonou** (Bénin, 2010)
- **Dakar** (Sénégal, 2011)
- **Niamey** (Niger, 2011)
- **Lomé** (Togo, 2012)



Le 6 novembre 2012, un certain nombre de délégués ont eu la chance de visiter le **Centre National de référence et d'Orientation des enfants en Situation Difficile (CROPSDI et ALLO 1011)**, résultat d'un projet mis en place en 2009 par le ministère de l'Action Sociale et de la solidarité nationale, en partenariat avec les acteurs impliqués dans la protection de l'enfant. Il s'agit d'un service d'assistance téléphonique opérationnel disponible entre 6 h et 22 h tous les jours, destiné aux enfants, grâce auxquels des services d'écoute et de diffusion de connaissances, de même que de prévention et de référencement vers les ressources disponibles pour la prise en charge d'enfants en situation difficile seraient offerts.



## ZIMBABWE

### ***Y a-t-il actuellement un cours sur les droits de l'enfant dans le cursus de formation initiale des forces de sécurité?***

Il n'existe pas de module dédié exclusivement aux droits de l'enfant. Cependant, l'Unité de protection des victimes de la police a été créée en tant que projet pilote en 1995, puis a été étendue dans 267 postes de police jusqu'en 2002. L'Unité a pour mandat de fournir des services policiers adaptés aux victimes, en particulier aux femmes et enfants victimes de violences sexuelles et de violence familiale. Les programmes sont enseignés au cours de la formation initiale afin de donner aux recrues le savoir dont ils ont besoin pour pouvoir interagir avec les victimes, dont des techniques pour interagir avec des enfants. De plus, en avril 2012, au moins 50 officiers de police ont reçu une formation sur la mise en œuvre d'une « réponse policière efficace à la violence contre les femmes et les enfants au Zimbabwe ». La formation incluait la collecte de preuves, l'assistance aux victimes et les techniques d'entretiens avec des enfants.

### ***Quelles sont les récentes initiatives mises en œuvre par les forces de sécurité pour améliorer la protection des droits de l'enfant?***

Le département de la formation de la police de la République du Zimbabwe organise des séances de sensibilisation sur les droits de l'enfant par l'entremise de l'Unité

*La délégation zimbabwéenne.*



de protection des victimes: la redirection pré-audience (au moins 40 enfants et jeunes ont été assistés par cette mesure entre avril et octobre 2012) et l'initiative pour la police communautaire. Le programme de redirection pré-audience a été approuvé en 2009 par le cabinet et est en phase pilote dans trois villes: Harare, Bulawayo et Gweru. Ce programme se fonde sur les principes de la justice réparatrice visant les enfants et les jeunes de moins de 21 ans. Ce programme est dirigé par le ministère de la Justice et des Affaires légales avec la participation de la police, du Bureau du Procureur général, de la Commission des services judiciaires, du ministère du Travail et des Services sociaux, de la société civile, de Save the Children et de l'UNICEF. Le programme d'appel junior de la police fait partie intégrante de l'initiative pour la police communautaire initiée en 1995 et vise à promouvoir les comportements respectueux des lois et à prévenir les comportements criminels chez les jeunes du primaire et du secondaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation. Grâce à ce programme, des informations sur les lois nationales qui font la promotion des droits de l'enfant sont diffusées, afin de prévenir et de protéger les enfants contre les abus, l'exploitation et la violence. Un groupe de jeunes reçoit alors une formation de base sur les actions de la police. De plus, une révision du document stratégique de la réponse multisectorielle est en cours, de même que l'approbation d'un nouveau protocole. Des boîtes à suggestion ont également été fixées dans les endroits publics, tels que les écoles, les centres commerciaux et les centres religieux. De plus, des centres d'appel (gratuits) ont été mis en place dans la plupart des postes de police pour pouvoir dénoncer un crime.

### ***Quels sont les crimes commis à l'encontre des enfants pour lesquels les forces de sécurité doivent intervenir?***

- Vol
- Agressions

### ***Quels sont les crimes ou les délits les plus courants commis par les mineurs pour lesquels les forces de sécurité interviennent?***

- Viol
- Détournement de mineur

## ANNEXE 2 – Comparaison entre les pays participants : pays et cadres institutionnel et communautaire

PROFIL PAYS	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
Langues officielles	Français, Anglais	Français	Français	Français	Français	Français
Langues nationales	Plus de 200 dont les principales sont Ewondo, Douala, Bassa, Bakweri, Bulu, Peul, Fourouldié, Pidgin, Bamiliéké, les langues camerounaises sont composées de plusieurs sous-ensembles	Plus d'une soixantaine (baoulé, dioula, malinké, bété etc...)	Peul, Malinké, Soussou etc... Chaque ethnie a sa propre langue.	Hausa, Zarma-son-rhai, Peuhl, Tamacheq, Kanouri, Arabe, Gourmantché, Toubou, Boudouma	Wolof, Malinké, Pular, Sérère, Soninké etc.	Ewe, Kabye
Population totale (en milliers) 2012 <sup>1</sup>	19 599	19 738	9 982	16 274	12 434	6 028
Population ayant moins de 18 ans (en milliers) 2010	9 261	9 407	4 940	8 611	6 282	2 796
Population ayant moins de 18 ans (%)	47,3	47,7	49,5 dont 16,6 en bas de 5 ans	55,5	51	46,4
Pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil 2000-2010	Urbain : 86 Rural : 58	Urbain : 79 Rural : 41	Urbain : 78 Rural : 33	Urbain : 71 Rural : 25	Urbain : 75 Rural : 44	Urbain : 93 Rural : 71
Indice de développement du PNUD, classement sur un total de 187 pays 2011	150	170	178	186	155	162
Revenu national brut par habitant, croissance annuelle moyenne (%) 1990-2010	0,7	-1	1,2	-0,2	1,1	0
Espérance de vie à la naissance (années) 2010	51	55	54	54	59	57
Taux de mortalité infantile (moins d'un an, sur 1 000) 2010	84	86	81	73	50	66
Taux de mortalité des moins de 5 ans (sur 1 000), 2010	136	123	130	143	75	103
Rang de mortalité des moins de 5 ans (sur un total de 196 pays) 2010	15	18	17	12	42	24
Ratio de mortalité maternelle (sur 100 000) ajusté 2008	600	470	680	820	410	350
Ratio de mortalité maternelle, risque de décès maternel sur la vie entière, 2008 : 1 sur :	35	44	26	16	46	67
Enfants avec un faible poids à la naissance (%) 2006-2010	11	17	12	27	19	11

PROFIL PAYS	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
Pourcentage d'enfants orphelins	1 200 (en milliers)	Non-disponible	440 000 estimés, 14 281 enfants recensés par les affaires sociales	6	4,2	240 000 estimés, 9 % des mineurs / 3% population totale
Taux de la population urbanisée (%)	58	51	35	17	42	43
Pourcentage de la population utilisant des sources d'eau potable améliorées 2008	Urbain : 92 Rural : 51	Urbain : 93 Rural : 68	Urbain : 89 Rural : 61	Urbain : 96 Rural : 39	Urbain : 92 Rural : 52	Urbain : 87 Rural : 41
Pourcentage de la population utilisant des installations d'assainissement amélioré 2008	Urbain : 56 Rural : 35	Urbain : 36 Rural : 11	Urbain : 34 Rural : 11	Urbain : 34 Rural : 4	Urbain : 69 Rural : 38	Urbain : 24 Rural : 3
Nombre estimatif d'enfants (âgés de 0 à 14 ans) vivant avec le VIH (milliers) 2009	54	Non-disponible	9	Non-disponible	Non-disponible	11
Taux d'enrôlement scolaire niveau primaire (%) 2007-2010	Garçons : 97 Filles : 86	Garçons : 62 Filles : 52	Garçons : 97 Filles : 82	Garçons : 60 Filles : 48	Garçons : 74 Filles : 76	Garçons : 91 Filles : 87 (2005-2010)
Taux d'enrôlement scolaire niveau secondaire (%) 2007-2010	Non-disponible	Non-disponible	Garçons : 35 Filles : 22	Garçons : 13 Filles : 8	Non-disponible	Garçons : 52 Filles : 41 (2005-2010)
Taux d'alphabétisation pour les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) (%) 2005-2010	Garçons : 89 Filles : 77	Garçons : 72 Filles : 61	Garçons : 68 Filles : 54	Garçons : 52 Filles : 23	Garçons : 74 Filles : 56	Garçons : 85 Filles : 68
Taux d'alphabétisation des adultes (%) 2005-2010	71	55	39	29	50	57
Travail des enfants (âgés de 5 à 14 ans) (%) 2000-2010	Garçons : 31 Filles : 30	Garçons : 36 Filles : 34	Garçons : 26 Filles : 24	Garçons : 43 Filles : 43	Garçons : 24 Filles : 21	Garçons : 44 Filles : 49
Mariage d'enfants (%) 2000-2010	À l'âge de 15 ans : 11 À l'âge de 18 ans : 36	À l'âge de 15 ans : 8 À l'âge de 18 ans : 35	À l'âge de 15 ans : 20 À l'âge de 18 ans : 63	À l'âge de 15 ans : 36 À l'âge de 18 ans : 75	À l'âge de 15 ans : 10 À l'âge de 18 ans : 39	À l'âge de 15 ans : 6 À l'âge de 18 ans : 25
Mutilation génitale féminine/excision, femmes <sup>2</sup> (%) 1997-2010	1	36	96	2	28	4
Mutilation génitale féminine/excision, filles <sup>3</sup> (%) 1997-2010	1	9	57	1	20	0
% de femmes âgées de 15 à 49 ans qui estiment qu'un mari est en droit de frapper ou de battre son épouse dans certaines circonstances	Garçons : Non-disponible Filles : 56	Garçons : Non-disponible Filles : 65	Garçons : Non-disponible Filles : 86	Garçons : Non-disponible Filles : 70	Garçons : Non-disponible Filles : 65	Garçons : Non-disponible Filles : 53
Discipline imposée par la violence (%) 2005-2010	93	91	Non-disponible	Non-disponible	Non-disponible	93
Pourcentage de ménages consommant du sel iodé 2006-2010	49	84	41	32	41	32

	CAMEROUIN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>CADRE JURIDICTIONNEL</b>						
<b>Pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,25\$/jr</b>	10	24	43,3	43	34	38,7
<b>Existence d'une juridiction spécialisée pour les mineurs, et couverture nationale</b>	Pas de juridiction spécialisée pour mineurs, mais dispositions spécifiques pour protéger le mineur dans le Code de procédure pénale	Oui avec paliers d'appel. Juge des enfants à Abidjan et Bouaké. Dans les autres juridictions, le juge de section cumule les 2 fonctions.	Oui, le Tribunal pour enfant (TPE) et avec paliers d'appel. Juge des enfants à Conakry. Dans les autres juridictions, ce sont les juges de section cumulent les 2 fonctions.	Oui, on compte 33 juges des mineurs sur tout le territoire : 11 d'entre eux s'acquittent uniquement de leurs fonctions de juges des mineurs et 22 travaillent en même temps comme juges de paix normaux.	Ou avec paliers d'appel : 11 tribunaux sur 14 régions existantes.	Oui avec paliers d'appel. Juge pour enfants à Lomé Dans les autres juridictions, ce sont les juges de paix qui ont cette fonction
<b>Cas/contextes où les forces de sécurité sont appelées à intervenir le plus fréquemment</b>	Vol simples / qualifiés, vagabondage, consommation de drogues, atteintes à l'intégrité physique, arrestations suite à des plaintes, dénonciations, rafles.	Viols et abus sexuels, abus/maltraitance d'enfants, traite et travail forcé, vols, consommation de stupéfiants, coups et blessures volontaires, infanticide, errance, arrestations suite à plaintes, dénonciations, rafles.	Vol (portable, à l'échelle), violences sexuelles, violences physiques	Enfants égarés, enfants suspectés d'infraction (vol d'argent, de téléphones portables, de bétail, de volaille), la consommation de stupéfiants, les coups et blessures volontaires, les infractions routières, le viol, l'infanticide, l'avortement, enfants victimes (maltraitance, le viol et autres abus sexuels, la traite, les travaux forcés)	Vol, viols et agressions sexuelles, violences physiques, consommation de drogues	Vol simples / qualifiés et viol.
<b>Nombre de centres de détention spécialisés pour mineurs</b>	4 structures de détention alternatives : Le Centre d'Accueil et d'Observation (CAO) de Bepanda à Douala, le Centre d'Accueil et d'Observation de Betamba dans la Région du Centre, le « Borstal Institute » à Buéa dans la Région du Sud-ouest, et le centre de Maroua dans la Région de l'Extrême Nord	3 Centres d'observation (COM) – Abidjan, Bouaké et Man	Un quartier pour mineurs à la Maison centrale de Conakry et de Kankan (Quartiers pour mineurs)	Inexistence de centre de détention spécialisés pour mineurs, mais des quartiers pour mineurs existent au niveau de 6 prisons. Ailleurs dans le pays, les mineurs sont toujours incarcérés avec les adultes.	1 à Dakar	La Brigade pour mineurs a le centre de détention pour mineurs (Lomé seulement) Sinon il y a deux centres d'accueil publics pour mineurs en conflit avec la loi et des centres privés.
<b>Nombre de prisons dotées de quartiers pour mineurs</b>	Environ 60% du total des 73 prisons camerounaises	8 maisons d'arrêt et de correction (MAC) avec section spécifique pour mineurs / 9 MAC avec cellule spéciale pour mineurs / 5 sans aucune installation. 33 MAC au total	Maison centrale de Conakry, Kankan	6 prisons sur 37 à savoir les prisons de Niamey, Agadez, Tillabery, Maradi, Dosso et Diffa.	38 prisons, les maisons d'arrêt et de correction (32) sont supposées avoir des quartiers distincts pour mineurs, mais ceci ne peut pas être vérifié. Il existe une seule prison pour mineurs à Dakar (MAC Fort B)	2 sur 12



	CAMEROUJN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>CADRE JURIDICTIONNEL</b>						
<b>Existence de programmes/ présence d'acteurs sociaux de réinsertion dans les prisons</b>	Le ministère des Affaires Sociales affecte une assistante sociale dans la plupart des prisons.	<b>Abidjan :</b> Intervenants du BICE, du MESAD et du Centre AMIGO-DOUMÉ / Dans quinze de MAC, il y a des intervenants sociaux de la Direction des Affaires pénitentiaires	36 éducateurs au sein de l'administration pénitentiaire dont 23 à Conakry. Terre des Hommes SOS Mineurs en prison, Sabou Guinée dans différentes parties du pays	Service éducatif, préventif et judiciaire (SEJUP)	Oui, Éducateurs de l'Action éducative et protection sociale en milieu ouvert, qui travaillent dans les prisons (un éducateur détaché à la prison pour mineur à Dakar). Le centre d'adaptation sociale et le centre polyvalent reçoivent des enfants qui sortent des prisons. Ces trois structures dépendent de la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection sociale du Ministère de la Justice. Il y a des organisations de la société civile, notamment de confessions religieuses (musulmane, catholique et protestante) et des ONG qui travaillent dans la prison de Dakar ainsi que de Thiès. Pas d'information dans les autres prisons du Sénégal.	Une travailleuse sociale à la Brigade pour mineurs (Lomé)  Sinon des ONG offrent un suivi : (liste non exhaustive) Kira international Bureau international Catholique pour l'enfance
<b>Existence de programmes de réinsertion disponibles à la libération</b>	En général, les autorités pénitentiaires et des affaires sociales n'élaborent pas de programmes de réinsertion sociale. Dans certaines zones urbaines, des ONG et des associations sont impliquées dans le processus de réinsertion sociale des mineurs	<b>Abidjan :</b> Centre de réhabilitation ERB ALOÏS de Yopougon / Centre de service de l'assistance éducative / Centre AMIGO DOUME de Yopougon.	Non-disponible	Non	Non-disponible	Non-disponible
<b>Taux de récidive</b>	Information non disponible	10 %	Non-disponible	20 %	Non-disponible	Non-disponible

CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<p><b>CADRE JURIDICTIONNEL</b></p> <p>Non</p> <p>Existence d'une force de sécurité spécialisée pour les mineurs et formation en droits de l'enfant</p>	<p>Oui, compétence sur tout le territoire, lutte aussi contre toute atteinte aux droits fondamentaux des enfants. Composée d'un commissaire, 11 officiers de police, 14 sous-officiers de police, deux assistants sociaux. Travail en collaboration avec les forces policières locales et les forces de défense et sécurité, fait de la sensibilisation sur la traite des enfants, l'exploitation et la délinquance juvénile.</p> <p>Le personnel en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 commissaires</li> <li>- 6 officiers</li> <li>- 15 sous-officiers</li> <li>- 4 assistants sociaux (3 éducateurs spécialisés et 1 assistant du BICE)</li> </ul>	<p><b>GN</b> : Division de la protection de l'enfance de la Direction d'investigation judiciaire (DIJ) : 5 officiers et sous-officiers traitent des dossiers impliquant des mineurs (auteurs, victimes, témoins). Formation sur les droits de l'enfant en 2011 (30 gendarmes) et formation de formateurs (12 gendarmes) en 2012 prodiguée par Terre des Hommes (démultiplication dans le pays par la suite)</p> <p><b>PN</b> : L'Office pour la protection du genre de l'enfance et des mœurs (OPROGEM), créé en 2009. Enquête et protège les droits des enfants et des femmes, fait la promotion des mesures alternatives à la détention, assure la coordination et suivi des dispositions des protocoles et convention touchant les femmes et les enfants via les mécanismes de coopération, veiller aux entrées/sorties des femmes et enfants du territoire national. Composé de six sections et un peloton de 40 agents. Couvre le territoire national : 7 brigades régionales, 5 brigades communales à Conakry et 33 points focaux/sections dans les commissariats centraux. Formation sur les droits de l'enfant de manière constante par Terre des Hommes depuis 2000 et formation de 14 formateurs en 2012.</p>	<p>Existence d'un service central de protection des mineurs et des femmes qui est coiffé par un chef de service et comporte 4 divisions dont la division de protection des mineurs appelée brigade des mineurs. Elle relève du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses notamment la Direction Générale de la Police Nationale.</p> <p>Elle a pour mission : le dépistage et diagnostic des signes de prédelinquance, la constatation et répression de toute forme de toute infraction à la loi pénale commise par un mineur ou sur un mineur, etc. Il existe 41 brigades des mineurs sur l'ensemble du pays implantées au niveau des directions régionales et des commissariats de commune.</p> <p>Formation sur les droits de l'enfant dans des ateliers de 5 jours ou moins.</p>	<p>Oui depuis 1985, seulement à Dakar. Composition : 2 personnes (1 chef de la Brigade et un adjutant de police). Courte formation sur les droits de l'enfant à travers des séminaires.</p>	<p><b>PN</b> : Oui, seulement à Lomé. Composée de 3 officiers et de deux brigadiers, un psychologue, un infirmier.</p> <p>Formation d'une semaine donnée par la Coopération française (police et gendarmerie) sur les techniques d'enquête et d'audition en 2011 et en 2012</p> <p>Le Bureau international catholique de l'enfance donne des formations de deux jours aussi</p>

CADRE JURIDICTIONNEL	CAMEROU	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<p>Structure d'accueil existante où les forces de sécurité peuvent transférer les enfants – Noms et localisation</p>	<p>4 structures de détention alternatives : le Centre d'Accueil et d'Observation (CAO) de Bepanda à Douala, le Centre d'Accueil et d'Observation de Betamba dans la Région du Centre, le « Borstal Institute » à Buéa dans la Région du Sud-ouest, et le centre de Maroua dans la Région de l'Extrême Nord.</p> <p>Le placement est seulement possible par décision administrative ou ordonnance de placement – les forces de sécurité ne peuvent pas transférer les enfants de leur propre chef.</p> <p>Des ONG accueillent également des enfants.</p>	<p>Oui surtout à Abidjan : intervenants du BICE (Accueil, assistance, hébergement, et prise en charge des enfants victimes de violence et d'abus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Éveil et stimulation des enfants handicapés et petite enfance</li> <li>– Insertion socioprofessionnelle des jeunes</li> <li>– Traite transfrontalière des enfants, Centre de réhabilitation ERB ALOÏS de Yopougon (Accueil, assistance et hébergement, réinsertion socioprofessionnelle)</li> </ul> <p>Centre de service de l'assistance éducative et Centre AMIGO DOUME de Yopougon (accueil, assistance et hébergement, réinsertion socioprofessionnelle).</p>	<p>Sabou Guinée effectue un suivi juridique et offre une capacité d'accueil dans les grandes villes du pays.</p> <p>SOS Mineurs (alternative à la détention et programme de réinsertion) à Conakry</p> <p>Plusieurs organisations sont agréées mais peu ont les moyens réels pour accueillir les enfants.</p>	<p>SOS Village</p> <p>Les enfants ne sont plus placés à SOS.</p> <p>Un centre d'accueil des enfants de -5 ans : entre des enfants en difficulté du Ministère de la population, promotions de la femme et protection de l'enfant</p>	<p>Les ONG qui accueillent sont nombreuses mais elles ne sont pas comptabilisées.</p> <p>Les plus connues sont Village Pilote (Dakar et Thiès), l'Empire des enfants (Dakar), le SAMUSocial (Dakar), le Centre Ginddi, (Dakar) l'Avenir des enfants (Dakar), Pour le sourire d'un enfant (Thiès).</p> <p>Il existe des associations financées par Plan, Child Fund (Saint Louis, Thiès et Dakar), qui peuvent accueillir des enfants. Il existe aussi des centres de sauvegarde de l'État (sur décision judiciaire) mais ils sont en nombre limité.</p>	<p>Terre des Hommes avait un centre Oasis au marché de Lomé.</p> <p>WAO Afrique pour les mineurs ayant besoin de protection (Lomé et ailleurs dans le pays)</p>
<p>Ministère qui agit en tant que chef de file pour la Convention relative aux droits de l'enfant et pour les rapports soumis au Comité des droits de l'enfant</p> <p>Existence d'un organigramme clair du système de protection de l'enfant gravitant autour des forces de sécurité</p>	<p>Ministère de la Justice</p>	<p>MINJUS : (2006) Direction de la Protection judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (réforme politique et mise en œuvre sur enfants en conflit avec la loi seulement) chargée de la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux droits de l'enfant.</p>	<p>Le Ministère des Affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance.</p> <p>Le dernier rapport périodique remis au comité des droits de l'enfant a été préparé par le Comité guinéen de suivi pour la protection des droits de l'enfant et par l'UNICEF.</p>	<p>Le ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPPFPE) par le biais de la Direction de la Protection de l'Enfant (DPE).</p>	<p>Le Ministère de la Femme, mariat féminin (MFEE) par le biais de la Direction de la Protection des droits de l'enfant (DPDE).</p>	<p>Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale</p>
	<p>Non, il y a plusieurs ministères qui sont impliqués dans le système de protection de l'enfant. Un grand nombre d'initiatives sont gérées par le ministère des Affaires Sociales. Le Code de procédure pénale prévoit des dispositions particulières pour les enfants et en particulier pour les enfants en conflit avec la loi</p>	<p>Oui pour ce qui touche des instances du Ministère d'État et du Ministère de l'emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité (MEMEASS)</p>	<p>Il y a une cellule de coordination des actions conduites en faveur des enfants en conflit avec la loi : créée en 1999 et coordonnée par l'ONG Terre des Hommes, inclut les forces de sécurité (OPROGEM de la PN et DIJ de la GN), UNICEF, HCDH, la justice, les affaires sociales et des ONG nationales et internationales.</p>	<p>Oui, tant pour les enfants en danger, que pour les enfants en conflit avec la loi.</p>	<p>Non, la Stratégie nationale de protection des enfants, impulsée par l'UNICEF devrait être signée en fin 2012. Sinon, le Code de procédure pénale prévoit des dispositions particulières pour les enfants et en particulier pour les enfants en conflit avec la loi</p>	

## ANNEXE 3 – Comparaison entre les pays participants : écoles et infrastructures

	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE
<b>ÉCOLES</b>			
<b>Nom des écoles, année de création, mandat</b>	<p><b>Centre d'instruction et d'application de la police (CIAP) :</b> CEP/Gardien de la Paix 1<sup>er</sup> grade BEPC/Inspecteur de Police 1<sup>er</sup> grade</p> <p><b>École nationale supérieure de police (ENSP) :</b> Création le 19 juin 1952 ; formation d'élèves-Officiers et d'élèves-Commissaires.</p> <p><b>Ecoles et Centres d'instruction de la Gendarmerie (ECIG) :</b> Création après l'indépendance comme Centre d'instruction de la Gendarmerie. Aujourd'hui, cette école est subdivisée en plusieurs écoles et centres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Centres d'Instruction (CI) :</b> Formation initiale des élèves gendarmes</li> <li>– <b>École des Sous-officiers (ESO) :</b> Formation initiale des élèves sous-officiers</li> <li>– <b>École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) :</b> Formation initiale des élèves officiers</li> <li>– <b>Centre de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre (CPTMO) :</b> Création février 2000 ; formation spécialisée en maintien de l'ordre et sécurité intérieure ; recyclage des unités constituées</li> <li>– <b>Centre de perfectionnement de la police judiciaire (CPPJ) :</b> Création en 1999 ; formation spécialisée en matière de police judiciaire ; formation des directeurs d'enquête (officiers, sous-officiers et fonctionnaires de police)</li> </ul> <p><b>École Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) :</b> Création en juillet 1959 ; La division judiciaire de l'ENAM est chargée de la formation initiale et continue des magistrats et des fonctionnaires des greffes.</p>	<p><b>École nationale de police (ENP) –</b> formation initiale depuis 1967, et continue depuis 1992</p> <p><b>École de la Gendarmerie d'Abidjan (EGA)</b> formation d'officiers-élèves en application Gendarmerie et formation initiale d'élèves sous-officiers, 1961</p> <p><b>École de la Gendarmerie de Toroguhé (EGT) -</b> 1998, formation initiale sous-officiers seulement</p>	<p><b>École nationale de gendarmerie de Sonfonia (ENGS),</b> 1967. Former les agents et OPJ (spécialisation pour la PJ) et perfectionnement des officiers</p> <p><b>École nationale de gendarmerie de Kaliah (ENK),</b> 2010. Spécialisé dans la formation sur le maintien de l'ordre. Première remise des diplômes d'armes en 2012.</p> <p><b>École nationale de police (ENP),</b> en construction.</p>
<b>Infrastructure</b>	<p><b>CIAP :</b> Beaucoup d'espace entre les bâtiments où certains cours sont enseignés et où se pratiquent des exercices physiques ; dortoirs</p> <p><b>ENSP :</b> Des salles de cours équipées de tableaux noirs, chaises et tables. Il existe des espaces entre les bâtiments où certains cours sont enseignés et où se pratiquent des exercices physiques. Bibliothèque ; salle multimédia ; salle de conférence ; dortoirs</p> <p><b>ECIG :</b> Des salles de cours équipées de tableaux noirs, chaises et tables et ventilateurs ; possibilité de vidéo-projection ; dortoirs</p> <p><b>ENAM :</b> Des salles de cours équipées de tableaux noirs, chaises et tables ; auditorium de grande capacité ; bibliothèque</p>		



	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>ÉCOLES</b>			
<b>Nom des écoles, année de création, mandat</b>	<p><b>École nationale de Police et de la formation permanente (ENPFP)</b>, 1965</p> <p><b>Service Central de protection des mineurs et des femmes, (Brigade des mineurs – BM)</b> 2007, mandat (protection des mineurs et des femmes)</p> <p><b>École de Gendarmerie nationale (EGN)</b>, 1960, assurer la formation des élèves gendarmes, des sous officiers et assurer des stages recyclage et de perfectionnement aux sous officiers et gendarmes</p> <p><b>Centre d’instruction de la Garde nationale du Niger (CI/GNN)</b>, formation des jeunes recrues aux techniques de combat, le recyclage des cadres, et des stages permettant d’obtenir un diplôme</p> <p><b>École de formation des officiers des Forces armées nigériennes (EFOFAN)</b>, 1997, – La formation initiale des officiers de l’armée, de la gendarmerie, de la garde nationale, et des collatéraux. Les collatéraux sont des personnes qui viennent à l’école avec un Bacc+ 5 : ingénieurs, médecins, juristes ; pour suivre la formation militaire. Leur formation dure entre six mois et un an. La mise à niveau des officiers des pays arabophones. Des cours d’application et de perfectionnement des officiers subalternes.</p> <p><b>École nationale des sous-officiers d’active (ENSOA)</b>, 1985, d’assurer la formation des élèves sous-officiers venant du civil ou des forces armées, et des stages pour les militaires du rang ADL et les cadres de l’armée de terre et de la garde nationale</p> <p><b>Groupement d’instruction des hommes de troupe de Tondibiah (GI Tondibiah)</b>, vers 1960, former les jeunes recrues</p>	<p><b>École nationale de police et de la formation permanente (ENPFP)</b>, 1950 sous le nom d’Ecole de Police de l’Afrique occidentale Française. Forme : commissaire officiers, sous-officiers et agents de Police (du Sénégal et d’autres nationalités de la sous-région Ouest africaine) et des fonctionnaires de l’Administration pénitentiaire.</p> <p><b>École de gendarmerie du Sénégal (EGS)</b>, 1961. En 2007, formation de 2 écoles :</p> <p><b>École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)</b> à Dakar. Cette École accueille le cours d’application à vocation régionale (Afrique francophone)</p> <p><b>Cette école abrite :</b></p> <p><b>Le Centre National de Police Judiciaire (CNPJ)</b> qui forme les enquêteurs APJ jusqu’aux Commandants de brigade, compagnies et légions sur le plan technique et pratique.</p> <p><b>Centre de Perfectionnement de la Gendarmerie Mobile (CPGM)</b> forme les cadres sénégalais et de la sous-région sur l’intervention au maintien de l’ordre</p> <p><b>École des sous-officiers de la gendarmerie nationale (ESOGN)</b> à Fatick (formation des sous-officiers sénégalais</p> <p><b>En 2011 le Centre d’Instruction des Gendarmes Auxiliaires (CIGA)</b> a été ouvert à Kébemer pour former les gendarmes auxiliaires appelés du contingent</p>	<p><b>École nationale de police (ENP)</b>, 1976. Assurer les stages de formation, de recyclage et de perfectionnement professionnels des fonctionnaires de police des différents corps de la police nationale</p> <p><b>École nationale de gendarmerie (ENG)</b>, 1961, formation des gendarmes pour assurer des missions de police judiciaire, administrative et militaire</p>
<b>Infrasctructures</b>	Des salles de classes équipées de tableaux noirs, chaises et tables, tables-bancs, ventilateurs. Il existe des espaces entre les bâtiments, où certains cours sont enseignés et où se pratiquent des exercices physiques. Certaines écoles ont des vidéoprojecteurs, une salle informatique, et une bibliothèque.	<p><b>ENPFP</b> : de 8 à 10 salles (de 25 à 30 personnes), un amphithéâtre (80 personnes) et une salle multifonctionnelle (en réfection), une salle informatique (8 postes), un centre de documentation, 3 bâtiments de dortoirs, et poste de santé de deux étages et 5 bâtiments simples dortoirs. 1 poste de santé, 1 foyer et 1 salles de fête.</p> <p><b>EOGN</b> : Elle dispose de deux salles de conférences pour une capacité de 100 personnes chacun, 3 salles de brigades pour le cours de formation initiale et 3 salles pour le Cours d’application. Chaque salle a une capacité de 15 à 20 élèves. Une salle informatique avec 20 postes de travail, d’une salle de mise en situation (brigade fictive), ainsi que d’une infirmerie. L’École abrite un Centre de perfectionnement de gendarmerie mobile (CPGM), un Centre National de Police Judiciaire (CNPJ), Centre d’apprentissage et de perfectionnement en langue anglaise</p> <p><b>ESOGN</b> : 6 salles de cours d’une capacité de 100 personnes, un amphithéâtre (mais qui est à l’état de construction) pour 172 personnes, un foyer pour 170 personnes, une salle informatique avec 70 ordinateurs.</p>	



	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE
<b>ÉCOLES</b>			
<b>Capacité d'accueil des classes</b>	<p><b>CIAP</b> : la capacité maximale pour les deux grades est de 2 500</p> <p><b>ENSP</b> : capacité de 1 000 élèves par an (élèves commissaires de police, élèves officiers et stagiaires de court terme)</p> <p><b>ECIG</b> : Les promotions sont en moyenne de 1 800 pour les élèves gendarmes, de 1 200 pour les sous-officiers, et de 100 pour les officiers</p> <p><b>ENAM</b> : Environ 60 élèves auditeurs de justice; 100 pour devenir fonctionnaires au sein des greffes (les autres divisions ne sont pas incluses); la capacité normale est moindre que la capacité actuelle (35-50 élèves dans la section magistrature)</p>	<p><b>ENP</b> : 250</p> <p><b>EGA</b> : 80 élèves</p> <p><b>EGT</b> : 100 élèves</p>	<p><b>ENGS</b> : 100 élèves</p> <p><b>ENKG</b> : 50-60</p> <p><b>ENP</b> : 40-50 élèves</p>
<b>Utilisation de matériel informatique lors des formations (ordinateurs, projecteurs etc...)</b>	<p><b>CIAP</b> : Information non disponible</p> <p><b>ENSP</b> : Oui, pour des conférences et formations spécialisées</p> <p><b>ECIG</b> : Oui, possibilité de vidéo-projection dans quelques cours</p> <p><b>ENAM</b> : Oui, possibilité de vidéo-projection dans l'auditorium de grande capacité</p>	<p><b>Sauf pour les cours dispensés par des instructeurs externes</b></p> <p><b>ENP</b> : Non</p> <p><b>EGA</b> : Non</p> <p><b>EGT</b> : Non</p> <p>Environ 20 ordinateurs dans chacune des écoles pour 1 500 élèves</p>	<p><b>ENGS</b> : Non</p> <p><b>ENKG</b> : Non</p> <p>Un Projecteur disponible</p>
<b>Taille des classes – nombre d'étudiants par cours</b>	<p><b>CIAP</b> : 110 élèves</p> <p><b>ENSP</b> : 60 – 75 élèves</p> <p><b>ECIG</b> : jusqu'à 200 élèves</p> <p><b>ENAM</b> : environ 60 élèves</p>	<p><b>3 écoles</b> : entre 75 et 250 élèves</p>	<p><b>ENGS</b> : 40</p> <p><b>ENKG</b> : 40-50</p> <p><b>ENP</b> : à déterminer</p>
<b>Existence d'un centre de ressources pour les étudiants</b>	<p><b>CIAP</b> : information non disponible</p> <p><b>ENSP</b> : Oui, bibliothèque, salle multimédia, salle de conférence</p> <p><b>ECIG</b> : information non disponible</p> <p><b>ENAM</b> : Oui</p>	<p><b>ENP</b> : Bibliothèque</p> <p><b>EGA</b> : Non</p> <p><b>EGT</b> : Non</p>	<p><b>ENGS</b> : Centre de documentation</p> <p><b>ENKG</b> : Centre de documentation</p> <p><b>ENP</b> : Bibliothèque en construction</p>

	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>ÉCOLES</b>			
<b>Capacité d'accueil des classes</b>	<p><b>ENPFP</b> : 600</p> <p><b>BM</b> : ne s'applique pas</p> <p><b>EGN</b> : 1 000</p> <p><b>CI/GNN</b> : 1 500</p> <p><b>ENSOA</b> : 460</p> <p><b>GI Tondibiah</b> : 1 000</p>	<p><b>ENPFP</b> : Au total les promotions peuvent être entre 200 et 600.</p> <p><b>EOGN</b> : Les promotions sont en moyenne de 15 à 30 élèves (45 en total) pour le cours de formation initiale et 45 élèves au total pour le cours d'application.</p> <p><b>ESOGN</b> : 660 élèves cette année</p>	<p><b>ENP</b> : 50-60</p> <p><b>ENG</b> : entre 100 et 150</p>
<b>Utilisation de matériel informatique lors des formations (ordinateurs, projecteurs etc...)</b>	<p><b>ENPFP</b> : non</p> <p><b>BM</b> : ne s'applique pas</p> <p><b>EGN</b> : non. projet pour équiper l'école de rétroprojecteur.</p> <p><b>CI/GNN</b> : non</p> <p><b>EFOFAN</b> : oui, un ordinateur et un vidéo projecteur dans les salles de classe</p> <p><b>ENSOA</b> : oui, vidéoprojecteur rétroprojecteur dans les classes</p> <p><b>GI Tondibiah</b> : non.</p>	<p><b>ENPFP</b> : rétroprojecteurs mobiles (5), ordinateurs portables (3), salle informatique avec 8 ordinateurs fonctionnels</p> <p><b>EOGN</b> : une salle informatique avec 20 postes de travail. chaque salle de cours peut être équipée d'un rétroprojecteur, et il y a à disposition des ordinateurs portables</p> <p><b>ESOGN</b> : 10 rétroprojecteurs et salle informatique avec 70 postes</p>	<p><b>ENP</b> : Non, à moins que l'instructeur n'en fasse la demande</p> <p><b>ENG</b> : oui, des rétroprojecteurs sont utilisés</p>
<b>Taille des classes – nombre d'étudiants par cours</b>	<p><b>ENPFP</b> : Cela varie d'un grade à un autre, mais les élèves sont 50 au maximum par classe.</p> <p><b>EGN</b> : environ 60 élèves par classe.</p> <p><b>BM</b> : ne s'applique pas</p> <p><b>CI/GNN</b> : Les cours sont dispensés aux élèves regroupés par peloton de 50 élèves ou par compagnie de 100 à 114, selon la matière à enseigner</p> <p><b>EFOFAN</b> : environ 25</p> <p><b>GI Tondibiah</b> : Les élèves sont groupés en compagnies, chaque compagnie est divisée en deux pelotons, et chaque peloton en deux sections. Une compagnie compte donc quatre sections. Chaque section regroupe 30 élèves</p>	<p><b>ENPFP</b> : une classe peut accueillir entre 25 et 30 élèves.</p> <p><b>EOGN</b> : la capacité des salles des brigades est de 15 à 20 élèves</p> <p><b>ESOGN</b> : salles pour une capacité de 100 élèves</p>	<p><b>ENP</b> : 30-40</p> <p><b>ENG</b> : environ 100</p>
<b>Existence d'un centre de ressources pour les étudiants</b>	<p><b>ENSOA</b> : salle informatique avec dix postes d'ordinateur ayant accès à l'internet</p> <p><b>CI/GNN</b> : salle informatique mais pour l'instant les élèves n'ont pas accès, seuls les instructeurs y ont accès.</p> <p><b>ENPFP</b> : bibliothèque à laquelle les élèves et même des personnes qui ne sont pas de l'ENPFP ont accès. L'école dispose aussi d'une salle informatique à laquelle les élèves ont accès</p>	<p><b>ENFP</b> : centre de documentation (5 rayons avec documents), salle pour les élèves commissaires.</p> <p><b>EOGN</b> : Centre d'apprentissage et de perfectionnement en langue anglaise.</p> <p><b>ESOGN</b> : non</p>	<p><b>ENP</b> : Non</p> <p><b>ENG</b> : Oui</p>

## ANNEXE 4 – Comparaison entre les pays participants : cursus de formation et procédure de modification des cours

	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE
<b>FORMATION</b>			
<b>Cycle de formations</b>	<p><b>CIAP</b> : 2 ans pour les Inspecteurs de Police et 9 mois pour les gardiens de la Paix</p> <p><b>ENSP</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 24 mois pour commissaire de police et officiers de police issus des concours externes</li> <li>– 12 mois pour commissaires de police et officiers de police issus des concours internes, ou bénéficiaires d'une promotion professionnelle</li> <li>– 3 mois de stages d'adaptation à l'emploi appelés stages de mise à niveau</li> <li>– de 1 à moins de 3 mois pour les recyclages</li> <li>– 6, 9 ou 12 mois pour les stages de perfectionnement ou de spécialisation</li> </ul> <p><b>ECIG</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>CI</b> : Formation initiale des élèves gendarmes pour le certificat d'aptitude technique (CAT 1 ou 2) 4/6 mois suivi par une période pratique de déploiement sur terrain de 2 ans ;</li> <li>– <b>ESO</b> : Formation initiale 10 mois (6 mois pour titulaires du CAT 1) suivi par une période pratique de déploiement sur terrain de 2 ans</li> <li>– <b>EOGN</b> : Formation initiale 10/12 mois</li> </ul> <p><b>ENAM</b> : La formation de la division judiciaire se déroule sur deux années académiques, la première année comprend le service militaire de 60 jours suivis de deux semestres de scolarité à l'ENAM ; la deuxième année comprend un stage pratique professionnel de quatre mois et un semestre de scolarité à l'ENAM.</p>	<p><b>ENP</b> : Formation initiale tous les ans, selon les effectifs requis. <u>Sous-officiers</u> : 12 mois/ <u>Officiers</u> : 18 mois / <u>Commissaire</u> : 24 mois</p> <p><i>Cursus</i> : formation commune de base, formation policière théorique et pratique</p> <p><i>Formation continue</i> : définie selon les ressources disponibles et les besoins identifiés.</p> <p>Formation continue : 2 à 5 jours</p> <p><b>EGA</b> : <u>Ss-officiers</u> : 22 matières pendant 16 mois sur 2 ans (8 mois formation militaire : transmission-correspondances militaires, règlement service intérieur, armement, maintien de l'ordre / 8 mois formation spécifique à la profession de gendarme : matières juridiques, discipline physique (natation, Taekwondo), stages (maintien de l'ordre ou intervention procédurale), visites et conférence/séminaires (2-3 jours par intervenants externes sur DIH, droit des réfugiés, corruption etc.) et stages d'intervention professionnelle (1 semaine).</p> <p><u>Officiers</u> : 9 mois de perfectionnement après 2 ans à EFA.</p> <p><u>Cadre de l'armée</u> : examens professionnels : 3 semaines pour brevet d'application technique et 1 mois pour OPJ.</p> <p><b>EFA</b> : École des Forces Armées</p> <p><b>EGT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>1<sup>re</sup> année</b> : Formation tout arme (armement, combat, IST etc.). Afin de faire des stagiaires à la fin de la 1<sup>re</sup> année des militaires capables de diriger un groupe de combat dans le cadre de la DOI (défense opérationnelle du territoire)</li> <li>– <b>2<sup>e</sup> année</b> : formation professionnelle, introduction de matières juridiques telles DPG, DPS, PP et la maîtrise de certaines techniques propres à notre institution dans le but de faire des stagiaires à la fin de la 2<sup>e</sup> année des agents de maintien de l'ordre, des agents de police judiciaire et police de la route</li> </ul> <p>Autorisation de la tutelle sur rapport de l'école relatif à la pertinence du dérangement puis déroulement des étapes d'élaboration</p> <p><b>ENP</b> : par la rédaction d'une lettre conjointe de la cellule technique au bureau des tutelles et Ministère de l'État et de l'intérieur</p>	<p><b>ENG</b> : Spécialisée sur la Police judiciaire, 7 cellules de formation (déontologie et langues étrangères – 11 formateurs / sciences juridiques – 14 formateurs / maintien de l'ordre – 14 formateurs / enseignements – 6 formateurs / police administrative – 8 formateurs / enseignement technique spécifique – 17 formateurs / intervention professionnelle et sports – 14 formateurs).</p> <p>Cours par tranche de 3 hres, 2x/jour + entraînement sportif</p> <p>Durée de la formation : 6 mois</p> <p><b>ENGK</b> : Spécialisée sur le maintien de l'ordre, 4 cellules de formation (déontologie, enseignement technique et spécialisé, maintien de l'ordre/combat, intervention professionnelle et sports).</p> <p>Formation de 4 mois (<i>militaire</i> de 2 mois - 172 hres et <i>professionnelle</i> de 2 mois - 259 hres). 120 hres sont consacrées aux révisions obligatoires, 30 h aux examens hebdomadaires, 11 h pour examens finaux théoriques et pratiques, 45 hres pour l'entretien des quartiers.</p> <p>Cours toutes les semaines du lundi au vendredi : 2 h d'entraînement sportif le matin, 2x3h de cours/jour, 2 h d'études surveillées le soir.</p> <p><b>ENP</b> : <u>Agent d'exécution</u> : formation en deux volets : <i>militaire</i> (commune de base de 6 mois) <i>professionnelle</i> de 9 mois). <u>Officiers</u> : formation en 3 volets : <i>Environnement professionnel</i> (règlements de l'école, déontologie, grades, présentation des différents services de police), <i>Acquisition de compétences professionnelles</i> (cours de droit de manière générale et cours d'intervention), <i>Familiarisation aux techniques des partenaires de terrain</i> (fonctionnement administration judiciaire, pénitentiaire, étatique et autre)</p>
<b>Mode de changement du cursus d'enseignement</b>	<p><b>CIAP</b> : Direction de l'école fait une suggestion qui doit être décidé au niveau de la Délégation Générale à la Sécurité Nationale</p> <p><b>ENSP</b> : Direction de l'école fait une suggestion qui doit être décidé au niveau de la Délégation Générale à la Sécurité Nationale</p> <p><b>ECIG</b> : Commandement des Écoles et Centres d'Instruction de la Gendarmerie Nationale est disposée à intégrer des nouveaux modules dans la formation</p> <p><b>ENAM</b> : la direction de l'école peut décider d'intégrer des modules additionnels.</p>	<p><b>EGA/EGT</b> : proposition par les Écoles de gendarmerie pour approbation par le Bureau de l'Organisation et de l'Emploi du Commandement supérieur de la gendarmerie.</p>	<p><b>ENG</b> : présentation d'une ébauche de plan de formation au Directeur des opérations d'instruction</p> <p><b>ENP</b> : présentation d'une ébauche de plan de formation à la Direction nationale de la formation des services de sécurité.</p>





	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>FORMATION</b>	<b>FORMATION</b>		
<b>Cycle de formations</b>	<p><b>EGN</b>: Formation initiale de nouveaux élèves comporte 20 matières sur 12 mois : six mois de formation militaire et six mois de formation spécifique à la profession de gendarme</p> <p><b>CI/GNN</b>: Formation militaire de six mois et des formations spécifiques qui durent entre six semaines et deux mois. Début vers octobre ou novembre.</p> <p><b>EFOFAN</b>: La formation initiale des officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la Garde nationale, et des experts techniques : 2 ans et plus d'une vingtaine de disciplines. L'année de formation s'étend de septembre à juillet.</p> <p><b>ENSOA</b>: sur 2 ans en quatre phases entrecoupées de stage. Débute en septembre.</p> <p><b>GI Tondibiah</b>: formation de six mois et comportant 14 matières.</p> <p><b>ENPFP</b>: Formation de 18 mois sur deux ans, répartie en deux périodes de neuf mois 1<sup>re</sup> année: formation théorique 2<sup>e</sup> année: formation pratique</p> <p><b>BM</b>: la Brigade des mineurs a suivi des formations ponctuelles sous forme de séminaires de quelques jours.</p>	<p><b>ENPFP</b>: 2 ans de formation initiale (enseignements théoriques et stages pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Disciplines professionnelles</li> <li>– Disciplines juridiques</li> <li>– Disciplines spécifique, crédits horaires (36H; 72H; 108H)</li> </ul> <p><b>EOGN</b>: Cycle séparé entre 2 ans de formation initiale et complété par un an de formation dans le cours d'application (compétence régionale). L'école offre un cours de capitaines ouvert récemment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cours de formation initiale pour les <u>élèves-officiers</u>: formation militaire, juridique, professionnelle et sportive;</li> <li>– Cours d'application pour formation des <u>officiers-élèves de la sous-région</u>: formation d'officiers des gendarmeries de la sous-région.</li> <li>– Cours de <u>capitaines pour les officiers</u> voulant devenir cadres afin de les rendre aptes au commandement des unités – 5 mois. (sélectionnés par le haut commandant)</li> </ul> <p><b>ESOGN</b>: Le cycle de formation est de deux ans. Pendant la première année, les cours dispensés sont de l'ordre militaire et des cours de maintien de l'ordre afin de rendre les élèves opérationnels très rapidement. En deuxième année, la formation est professionnelle et elle dure de 5 à 6 mois. Finalement, les élèves passent des stages complémentaires pendant 3 mois.</p>	<p><b>ENP</b>: <u>Recrues</u>: <i>entraînement militaire</i> de 6 mois (sport et maniement des armes) / <i>formation professionnelle</i> de 6 mois (<u>agents de la paix</u>) ou 9 mois (<u>officiers de police adjoints</u>) ou 12 mois (<u>officiers de police</u>) ou 12 mois (<u>commissaires</u>).</p> <p>* Les agents de la paix devront attendre 5 ans avant de suivre une formation de franchissement de grade après celle de base et les commissaires suivent des formations de spécialisation et de recyclage.</p> <p><b>ENG</b>: <u>Recrues</u>: formation militaire de 6 mois au Centre national d'instruction pour la formation élémentaire toutes armes (FETTA). Ensuite, les élèves gendarmes passeront leur stage de gendarmerie pour obtenir le Certificat d'aptitude à la Gendarmerie (CAG) qui dure six mois. Après 3 ans de service: les <u>gendarmes-adjoints</u> peuvent suivre le Certificat d'aptitude pour devenir chef de patrouille ou officier de police judiciaire (CACP). LE CAG et le CACP sont suivis par tous. Après 5 ans de services environ, certains suivront un stage en OPJ (pour la départementale) ou le DAT diplôme d'aptitudes techniques pour la mobile <u>Gendarmes des escadrons</u>: diplôme et/ou brevet d'aptitude technique. Après ces deux diplômes, une sélection lieu pour la formation commune pour Diplôme de qualification supérieure de la Gendarmerie (Degré 1 et 2) – pour gradés supérieurs (environ 10 ans de service ou au-delà)</p>
<b>Mode de changement du cursus d'enseignement</b>	<p><b>Dans toutes les écoles</b>: les directives doivent venir des ministères:</p> <p><b>EFOFAN, ENSOA, GI Tondibiah, EGN</b>: Ministère de la défense</p> <p><b>ENPFP, CI/GNN, BM</b>: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses</p>	<p><b>ENPFP</b>: Proposition d'une version préliminaire du module de formation sur les droits des enfants et une lettre au Directeur de l'École. Ce dernier a le pouvoir de proposer au Directeur général de la Police le module afin d'approuver son intégration dans le cursus. Ceci est une procédure qui se fait tous les ans, car des nouvelles matières sont intégrées régulièrement (arrêté ministériel de 1978 sur la formation qui est considéré comme désuet)</p> <p><b>EOGN et ESOGN</b>: Proposition du module de formation par les deux directeurs de chaque école à leur supérieur hiérarchique au Haut Commandement de la Gendarmerie (le Directeur des études). Ensuite ce dernier devra faire une proposition à la Division de l'Instruction et de la Formation pour approbation.</p>	<p><b>ENP</b>: Le Directeur de l'école et le Directeur des études peuvent le faire, mais avec l'approbation de la hiérarchie.</p> <p><b>ENG</b>: le Directeur de l'école avec le Directeur général de la GN et l'État major général.</p>



## ANNEXE 5 – Comparaison entre les pays participants : âge minimal et cadre légal

	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE
<b>ÂGE MINIMAL D'EXERCICE DES DROITS</b>			
<b>Responsabilité pénale et irresponsabilité pénale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les mineurs de moins de 10 ans sont considérés comme étant totalement irresponsables</li> <li>– L'enfant entre 10 et 14 ans est pénalement responsable, mais il ne peut cependant se voir infliger que l'une des mesures spéciales prévues par la loi</li> <li>– Le Code pénal a prévu à l'égard des mineurs entre 14 et 18 ans des mesures parallèles. Outre la possibilité de les soumettre aux mesures bienveillantes édictées en faveur des mineurs entre 10 et 14 ans, il envisage la possibilité de les condamner à une peine. Le cumul est d'ailleurs possible.</li> <li>– Majorité pénale 18 ans</li> </ul>	(-) 10 ans : irresponsabilité pénale 10-13 ans : excuse absolutoire de minorité (mesures d'assistance de protection et de surveillance). 13-16 ans : excuse atténuante de minorité 16-18 ans : excuse atténuante de minorité mais en case de crime, ils sont justiciables de la cour d'assistés des mineurs	14 ans. Age de la majorité pénale : 18 ans. Age de la majorité civile : 21 ans
<b>Droit de se marier</b>	15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons	18 ans révolu pour la fille et 21 ans révolu pour l'homme. Voir art. 1-3 de la Loi 64-375 du 07/10/64 modifiée par la Loi n°83-800 du 2 août 1983	18 ans (fille et garçon)
<b>Consentement à la sexualité</b>	La loi ne prévoit pas de manière précise un âge minimum pour le consentement à des relations sexuelles.	15 ans	
<b>Recrutement dans les forces armées</b>	Aucune personne de moins de 17 ans ne peut être enrôlée dans les forces armées.	18-25 ans : Gendarmerie 18-35 ans : Police selon le code de la fonction militaire	18 ans
<b>Droit de travailler</b>	L'article 14 de la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail fixe à 14 ans l'âge minimum d'admission à l'emploi. Jusqu'à cet âge, l'enfant est tenu d'être à l'école	Voir art. 23-8 du code de travail Voir loi N° 2010-212 du 30/09/2010 en son art. 10	16 ans
<b>CADRE LÉGAL</b>			
<b>Droit international prévaut sur le droit national dans la Constitution</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Existence de dispositions spécifiques pour protéger le mineur dans le Code de procédure pénale</b>	Oui	Oui par l'existence d'une juridiction spéciale pour les mineurs valorisant une approche réhabilitative par la mobilisation et l'implication de son réseau social et communautaire.	Oui. Le Code de l'enfant a préséance advenant des dispositions contradictoires avec le Code de procédure pénale et fait des renvois
<b>La commission d'un crime/délit sur un mineur considérée comme circonstance aggravante</b>	De manière générale, la loi ne discrimine pas selon le sexe ou l'âge lorsqu'il faut protéger l'enfant victime de violence. Elle considère plutôt comme circonstance aggravante la violence contre l'enfant (art. 350 du code pénal).	Oui, notamment pour les atteintes à la moralité publique, prostitution, outrage public à la pudeur, viol, inceste impliquant un mineur.	Oui particulièrement toutes les infractions qui touchent à l'intégrité physique et morale de l'enfant.
<b>Existence d'un code de l'enfant</b>	Non mais avant-projet sur un code de protection de l'enfant	Non	Oui
<b>Prise en compte du droit coutumier dans la législation / lequel a préséance ?</b>	Oui. Le droit formel aura normalement préséance sur le droit coutumier	Non la loi actuelle exclut l'application de la loi coutumière	Non
<b>Reconnaissance de la compétence des acteurs informels (ex: chefs traditionnels) en matière pénale</b>	Oui	Reconnaissance des chefs traditionnels communautaires comme autorisés auxiliaires par décret	Certains d'entre eux, advenant le cas où ils sont agréés par les autorités



	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>ÂGE MINIMAL D'EXERCICE DES DROITS</b>			
Responsabilité pénale et irresponsabilité pénale	13 ans (art.6 ordonnance 99-11)	A partir de 13 ans mais à des peines plus clémentes que pour les majeurs.	14 ans
Droit de se marier	18 ans pour le garçon et 15 ans pour la fille (art. 44 Code civil)	18 ans (hommes) 16 ans (femmes)	18 ans révolus (fille et garçon)
Consentement à la sexualité		16 ans	
Recrutement dans les forces armées	18 ans (loi N° 62-10 du 16 mars 1962 portant organisation du recrutement en République du Niger)	18 ans (Pour le service militaire volontaire). 20 ans (Pour le service de conscription sélectif).	18 ans
Droit de travailler	Age minimum : 14 ans (à l'exception de travaux qui mettent la santé, la sécurité ou la moralité en péril où l'âge minimum est de 18 ans)	15 ans	15 ans
<b>CADRE LÉGAL</b>			
Droit international prévaut sur le droit national dans la Constitution	Oui (art.171 Constitution)	Oui	Oui
Existence de dispositions spécifiques pour protéger le mineur dans le Code de procédure pénale	Oui	Oui, par l'existence d'une juridiction spéciale pour les mineurs	Oui, mais le Code de l'enfant a préséance advenant des dispositions contradictoires avec le Code de procédure pénale
La commission d'un crime/délit sur un mineur considérée comme circonstance aggravante	Oui, particulièrement les infractions à caractère sexuel, la violence, et d'autres crimes tenant de la négligence ou de l'abandon	Oui	Oui
Existence d'un code de l'enfant	Non	Non (mais un code pour l'enfant devrait être adopté prochainement)	Oui
Prise en compte du droit coutumier dans la législation / lequel a préséance ?	Oui mais en matière pénale. Le droit formel aura normalement préséance sur le droit coutumier	Le droit formel aura normalement préséance sur le droit coutumier	Non
Reconnaissance de la compétence des acteurs informels (ex: chefs traditionnels) en matière pénale	Non	Non	Non



# ANNEXE 6 – Comparaison entre les pays participants : profil du personnel enseignant

	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>FORMATEURS</b>						
Nombre de formateurs par école (moyenne)	<p><b>CIAP</b> : 100</p> <p><b>ENSP</b> : information non disponible</p> <p><b>ECIG</b> : 40 à 200 enseignants en fonction de l'intensité des stages et cours.</p> <p><b>ENAM</b> : Dans le cycle A de la Division Judiciaire environ 15 enseignants externes.</p>	<p><b>ENP</b> : 368 permanents (118 enseignants titulaires / 250 enseignants assistants)</p> <p>pour 3 catégories (membre de l'encadrement/policiers externes à l'école/enseignants civils)</p> <p><b>EGA</b> : 120 enseignants permanents sur 192 cadres</p> <p><b>EGT</b> : 100 enseignants permanents, dizaine d'enseignants spécialisés et pool de ressources externes pour matières spécialisées (droit, médecine légale)</p>	<p><b>GN</b> : 82 instructeurs formés pour pérenniser et professionnaliser la formation (39 à Sontonia, 44 à Kaliah) depuis janvier 2012</p> <p><b>ENP</b> : information pas disponible</p>	<p><b>ENP/FP</b> : Emploie une centaine de personnes permanentes, qui jouent le rôle d'instructeurs et d'encadrateurs et qui sont de la police; ainsi qu'une trentaine d'enseignants externes à l'institution</p> <p><b>BM</b> : n/a</p> <p><b>EGN</b> : 200</p> <p><b>CI/GNN</b> : Compte quelque 250 hommes tous grades confondus</p> <p><b>EFOFAN</b> : 100</p> <p><b>ENSOA</b> : Compte approximativement 30 enseignants</p> <p><b>GITondibiah</b> : 200</p>	<p><b>ENPP</b> : Environ 50 encadrateurs permanents; 20 à 60 instructeurs et enseignants externes. Le nombre est déterminé en fonction de la promotion</p> <p><b>EOGN</b> : environ 50 enseignants externes et 11 instructeurs internes</p> <p><b>ESOGN</b> : 100 encadrateurs 11 intervenants extérieurs</p>	<p><b>ENP</b> : 15 employés administratifs et enseignants (tous policiers / 33 formateurs externes (30 magistrats) / 3 formateurs permanents)</p>
Profil des formateurs, processus de recrutement	<p><b>CIAP</b> : information non disponible</p> <p><b>ENSP</b> : enseignants permanents et vacataires; expertise pertinente sur le sujet en question (policiers, militaires, professeurs de droit etc.)</p> <p><b>ECIG</b> : enseignants permanents (50) et vacataires en fonction de la reconnaissance de leur expertise</p> <p><b>ENAM</b> : la majorité des enseignants sont vacataires externes : professeurs d'université, personnel des ministères, juges. Ils sont sélectionnés par l'école sur la base de leur CV et une évaluation des capacités pédagogiques.</p>	<p><b>ENP</b> : Avec spécialisation pertinente et expérience terrain pendant plusieurs années, issus des différents corps de la police. Les formateurs en droit proviennent de l'extérieur la PN.</p> <p><b>EG</b> : Tous les élèves gendarmes peuvent devenir des instructeurs après avoir reçu la formation sur la pédagogie. Pas de sélection particulière autre que la maîtrise du sujet.</p>	<p><b>GN</b> : Grade minimum de Maréchal des logis Chef (MDL/C)</p> <p>Formation de 10 mois sur le combat, la circulation routière, le maintien de l'ordre public, le DIH</p> <p>Puis une formation d'un mois en andragogie</p> <p><b>ENP</b> : Anciennement, les chefs de services. Actuellement, il n'y a aucun processus de recrutement et aucune permanence du corps enseignant car la formation est en réforme et l'école en construction.</p>	<p><b>ENPP</b> : 70 % sont policiers nommés par arrêté du Ministre de l'Intérieur sur proposition du Directeur général de la police nationale. Les autres sont externes à la Police (magistrats, chercheurs, professeurs de droit, etc.),</p> <p><b>BM</b> : Des policiers des rangs supérieurs ou des membres des Comités locaux (juges des mineurs, directeurs régionaux en charge de la protection de l'enfant et les assistants techniques)</p> <p><b>EGN</b> : officiers et Sous-officiers de la Gendarmerie. Désignés par une décision du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale. Cette décision est transmise au Ministre de la Défense Nationale à titre de compte rendu. Parfois des instructeurs français.</p> <p><b>CI/GNN</b> : officiers subalternes et sous officiers supérieurs et subalternes (de la Garde nationale, désignés par décision du Haut Commandant sur proposition de la Direction de la statistique, des opérations et de la formation (DSOF) avec avis du commandant du centre.</p> <p><b>EFOFAN</b> : instructeurs désignés par décision de l'Etat Major des armées sur proposition du Commandement de l'école</p> <p><b>ENSOA</b> : affectés par l'Etat major, en fonction des besoins de l'école, tenant en compte de leurs compétences dans les affectations.</p> <p><b>GI</b> : officiers, sous-officiers et militaires du rang.</p>	<p><b>ENPP</b> : Des policiers en poste ou à la retraite et du personnel externes à la Police (magistrats, professeurs de droit, etc). Plus le niveau est élevé dans la hiérarchie, appel à des enseignants externes. Recrutement fait par le Directeur des études et de l'école qui soumettent à la Direction Générale de la Police leurs choix.</p> <p>Leurs critères de sélection se basent sur la reconnaissance de leur expertise, leur niveau académique et leur expérience en enseignement.</p> <p><b>EOGN</b> : 1/3 Officiers en poste ou à la retraite de la gendarmerie et 2/3 des professionnels du système de justice ou avec d'autres spécialités.</p> <p>2 divisions : Une équipe d'encadrement composée d'officiers de la gendarmerie sont affectés par désignation du Haut Commandement de la Gendarmerie et l'équipe d'enseignants professionnels sont choisis par le Directeur de l'école.</p> <p><b>ESOGN</b> : 2/3 des officiers et sous-officiers en poste ou à la retraite de la Gendarmerie et 1/3 des professionnels externes à la gendarmerie</p>	<p><b>ENP</b> : praticiens du corps policier (grade minimal : officier). Tous permanents</p> <p><b>ENG</b> : Officiers de gendarmerie avec expérience professionnelle et formation universitaire et en pédagogie (2 semaines)</p>

	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>FORMATEURS</b>						
Formateurs sujets à des formations continues	<p>CIAP : la formation n'est pas systématique ni régulière, certains formateurs toutefois peuvent participer à certains séminaires qu'ils essaient de reproduire dans le cadre de la formation qu'ils donnent</p> <p>ENSP : ce n'est pas systématique, mais cours de recyclage, séminaires.</p> <p>ECIG : information non disponible</p> <p>ENAM : ce n'est pas systématique, formations spécialisées isolées, organisées par le ministère.</p>	<p>ENP : pas obligatoire mais offert par la Sous-direction de la formation continue, selon les besoins.</p> <p>EGA et EGT : oui. Recyclage pour chaque matière</p>	<p>ENGS et ENKKG : certains instructeurs sont actuellement en stage au sein des écoles pour perfectionner leur formation</p> <p>ENP : information non disponible</p>	<p>Dans toutes les écoles, les formateurs suivent souvent des formations de formateurs.</p>	Aucun	<p>ENG : Oui</p> <p>ENP : Oui</p>
Nombre moyen d'années d'enseignement des formateurs pour la même école	<p>CIAP : information non disponible</p> <p>ENSP : utilisation des services des enseignants vacataires sur une base continue</p> <p>ECIG : non disponible</p> <p>ENAM : 6-7 ans</p>	<p>ENP : doit avoir expérience terrain. Varie mais pas sujet à mutation comme la gendarmerie.</p> <p>EGA : dépasse rarement 5-6 ans. Ne demande pas d'expérience terrain.</p> <p>EGT : 3 ans au moins</p>	<p>ENGS et ENKKG : tous les instructeurs ont commencé en 2012</p> <p>ENP : information non disponible</p>	<p>ENPPP : 2-3 ans</p> <p>BM : n/a</p> <p>EGN : 2 ans</p> <p>CI/GNN : La durée habituelle du séjour des instructeurs au Centre varie en fonction des mutations</p> <p>EFOFAN : 2-3 ans</p> <p>ENSOA : 2-3 ans</p> <p>GI Tondibiah : 1 an</p>	<p>ENPPP : 2 à 3 ans</p> <p>EOGN : environ 2 ans</p> <p>ESOGN</p>	<p>ENG : information non disponible</p> <p>ENP : nombre varié étant donné que les instructeurs sont en fonction</p>
Le formateur est formé en andragogie (ou pédagogie)	Non	<p>EGA et EGT : formation de formateur et cours de pédagogie</p> <p>EGA : cours d'andragogie pour les instructeurs</p>	<p>ENGS et ENKKG : 1 mois avec la Coopération française</p> <p>ENP : information non disponible</p>	<p>Dans toutes les écoles des FDS, une formation en pédagogie est incluse dans la formation initiale. Ensuite lorsque les formateurs sont affectés dans une école, ils suivent à leur arrivée une séance de mise à niveau dont la durée varie d'une école à une autre. Ces formations sont davantage axées sur la pédagogie.</p>	<p>ENPPP : Certains sont formés en pédagogie</p> <p>EOGN : les officiers gendarmes reçoivent tous des cours sur la pédagogie dans leurs cursus académique.</p> <p>EOSN : une formation de 4 jours est donnée par des officiers qui sont détachés du Haut commandement de la Gendarmerie</p>	<p>ENG : Oui pendant 2 semaines dans le cadre de la Coopération française. (Pas d'évaluation à la fin de cette formation).</p> <p>ENP : Oui, en collaboration avec la Coopération française, l'Union européenne et les États Unis.</p>

	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
<b>FORMATEURS</b>						
<b>Partenariat de formation avec acteurs externes aux écoles</b>	<p>CIAP : Information non disponible</p> <p>ENSP : Information non disponible</p> <p>ECIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CI : Information non disponible</li> <li>- ESO : Information non disponible</li> <li>- EOGN : Information non disponible</li> <li>- CPTMO : Coopération française</li> </ul> <p>CPPJ : Coopération française</p> <p>ENAM : Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC), Ecole Nationale d'Administration (ENA - France), Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives et de Développement (CAFRAD)</p>	<p>Il n'existe qu'une entente formelle, avec le CICR.</p> <p>ENP : Ambassade des États-Unis (cours d'anglais) IRC (violence sur le genre) CICR (DIH) UNPOL (DH, protection de haute personnalité)</p> <p>EGA et EGT : CICR pour formation des formateurs en DIH</p>	<p>ENGS et ENKG : en 2009, partenariat avec la Coopération française pour l'enseignement de la pédagogie aux formateurs.</p> <p>ENP : formation de formateurs pour pérenniser l'enseignement par le Service de coopération technique international de police (STIP).</p> <p>ONU : A venir, une formation sur les violences basées sur le genre, traitant des femmes mineures par l'UNICEF, le Fond des Nations unies pour la population et partenariat avec les affaires sociales, la santé, la justice, la sécurité et la protection civile, et la défense.</p> <p>CICR : DIH, sensibilisation aux droits de l'enfant.</p>	<p>ENPPP : Institut danois des droits de l'Homme (IDDH) et le projet d'appui à la formation de la police et de la gendarmerie d'Afrique (AFORMA), et formation des officiers de police judiciaire (OPJ) de la garde nationale, ainsi que les policiers municipaux qui dépendent de leurs municipalités d'origine.</p> <p>EGN : Coopération française, IDDH, CICR</p> <p>CI/GNN : l'IDDH, l'ANDDH, le CICR, la Coopération française</p> <p>EFOFAN : CICR ; et formation initiale des officiers de la gendarmerie et de la garde nationale</p> <p>ENSOA : officiers (enseignants) venant d'autres corps des forces de sécurité ; intervention du CICR ; formation des cadres et militaires de rang de la garde nationale</p> <p>GI Tondibiah : aucun</p>	<p>ENPPP : ONUDC (blanchiment d'argent) AFORMA, coopération française et belge (cybercriminalité)</p> <p>EOGN : Fondation Friedrich Ebert (séminaires de deux semaines tous les ans).</p> <p>AFORMA, coopération française et belge, CICR</p> <p>ESOGN : CICR</p>	<p>ENG et Brigade pour mineurs de la PN : formation sur certains aspects de la procédure pénale avec les mineurs par la Coopération française. DIH par le CICR (formation de formateurs).</p>
<b>Partenariat de formation avec acteurs externes sur les droits de l'enfant / Qui et depuis quand ?</b>	<p>3 partenariats :</p> <p>Ecole Nationale de Magistrature de Bordeaux (ENM), Programme Canadien de bourse de la Francophonie (PCBF), Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUM)</p>	<p>ENP : pas actuellement</p> <p>EGA : non</p> <p>EGT : Save the Children de 2004 à 2008</p>	<p>Des formations sont données par Sabou Guinée et des intervenants au sein des forces de sécurité, mais pas nécessairement aux instructeurs. La police en bénéficie depuis 2000. Depuis 2011, Sabou Guinée et Terre des Hommes organisent des séances de sensibilisation aux droits de l'enfant. Terre des Hommes a amorcé un programme de formation de formateurs en avril 2012 qui vise le personnel des forces de sécurité impliqué dans les brigades spécialisées.</p>	<p>BM : formateurs provenant d'ONG, de la magistrature, des forces de sécurité et de l'UNICEF.</p>	<p>EOGN : la Fondation Friedrich Ebert (protection juridique des mineurs) depuis 2007.</p>	<p>PN : WAO Afrique sur la protection de l'enfant d'une durée de 13 h (gardiens de la paix, brigadiers et brigadiers chefs) ou 20 h (agents et officiers de la police judiciaire)</p> <p>ENP et ENG : séance de vulgarisation du Code de l'enfant par Direction de la protection de l'enfance depuis son adoption en 2007</p>

## ANNEXE 7 – Comparaison entre les pays participants : profils des étudiants

	PROFIL DES PERSONNES RECRUTÉES / PROCESSUS DE RECRUTEMENT	PRÉSENCE DE FEMMES	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
CAMEROUN	<p><b>CIAP</b>: Concours, Niveau CEP/FSLC (Certificat d'Aptitude Primaire): Elève Gardien de la Paix, Niveau BEPC/GCE O/L (4 Matières en dehors de la Religion) (Brevet d'Etudes Primaire Élémentaire): Elève Inspecteur de Police</p> <p><b>ENSP</b>: Concours niveau BAC (Bachelor's Degree): l'élève officier de Police Concours externes niveau Licence: Elève Commissaire de Police Concours niveau Doctorat: Concours sur titre Commissaire de Police 4e échelon (niveau BEPC)</p> <p><b>ECIG</b>: – CI: Concours et 4 mois de formation militaire – ESO: Certificat d'aptitude 1 et concours ou baccalauréat et concours – EOGN: Baccalauréat et 3 ans d'école militaire ou sous-officiers avec brevet d'arme 2</p> <p><b>ENAM</b>: Concours externe et concours interne. Diplômes requis sont une maîtrise en droit pour la magistrature, une licence en droit pour les administrateurs de greffes, Baccalauréat pour les greffiers.</p>	<p><b>CIAP</b>: Oui <b>ENSP</b>: Oui (98 en 2009) <b>ECIG</b>: – CI: information non disponible – ESO: Oui – EOGN: Oui <b>ENAM</b>: Oui</p>	<p><b>CIAP</b>: élèves: oui, République du Congo, République Centrafricaine <b>ENSP</b>: élèves: oui, République du Congo, République Centrafricaine, Tchad, Benin, Guinée Equatoriale <b>ECIG</b>: Oui <b>ENAM</b>: Oui, Guinée Equatorial, Gabon, Tchad, République Centrafricaine</p>
CÔTE D'IVOIRE	<p><b>ENP</b>: nationalité ivoirienne, jouir des droits civiques, bonne moralité, âgé de 18 à 35 ans, remplir conditions d'aptitude physique/intellectuelle, indemne de toute affection grave ou contagieuse /Par concours</p> <p><b>EGA/EGT</b>: nationalité ivoirienne, âgé entre 18-25 ans, titulaire du Brevet d'études du 1<sup>er</sup> cycle ou équivalent, taille ≥ 1,68m, jouir d'une bonne santé physique, mentale et intellectuelle, être de bonne moralité, selon le code de la fonction militaire / Par concours direct</p>	Seulement pour la police	Oui à la Gendarmerie au cours d'application des officiers (EGA). Non à la police depuis 2000.
GUINÉE	<p><b>ENP</b>: Citoyen guinéen, âgé entre 18 et 22 ans, détenir un Brevet d'études de 1<sup>er</sup> cycle (pour agents d'exécution) ou baccalauréat (pour officiers et commissaires). <b>GN</b>: 18 ans, Niveau Minimal Brevet</p>		
NIGER	<p><b>EGN</b>: nationalité nigérienne, jouissent de droits civiques, aucune condamnation pénale, bonne conduite, bonne moralité, bonne condition physique et d'âge</p> <p><b>CI/GNN</b>: proviennent de tous les pays (homme et femme); citoyen nigérien, 18 ans minimum, avoir un Brevet d'études du 1<sup>er</sup> cycle, un certificat de visite médicale et un casier judiciaire vierge/l'examen médical représente l'essentiel du processus de recrutement</p> <p><b>ENSOA</b>: BAC au minimum ou diplôme technique équivalent/Concours direct annoncé par arrêté du Ministre de la Défense nationale indiquant les critères, ou sur recrutement semi-direct pour les militaires de rang des FAN.</p> <p><b>ENPFP</b>: bonne moralité, âgés entre 25-37 ans au plus, taille de 1m 65 min. pour les garçons et 1m 60 pour les filles; titulaires d'au moins un diplôme 2<sup>e</sup> cycle universitaire/concours organisé par arrêté ministériel et publié par communiqué de presse; recrutement effectué par le comité national d'organisation et les sous-comités régionaux</p> <p><b>EFOFAN</b>: recrutées directes: nationalité nigérienne, jouissent de droits civiques, aucune condamnation pénale, bonne moralité, bonne condition physique et âgés au plus de 24 ans, titulaire d'une licence recrutées semi-directes: âgées de moins de 35 ans, bonne condition physique, titulaire d'un baccalauréat.</p> <p><b>GI Tondibiah</b>: les élèves sont retenus au terme d'un recrutement direct. L'âge minimal requis est de 18 ans, et aucun niveau scolaire minimal n'est exigé</p>	Présence de femmes dans toutes les écoles.	<p><b>ENPFP</b>: non <b>BM</b>: n/a <b>CI/GNN</b>: non <b>EFOFAN</b>: oui <b>ENSOA</b>: oui <b>GI Tondibiah</b>: non <b>EGN</b>: non</p>
SÉNÉGAL	<p><b>ENPFP</b>: Brevet de fin d'études moyennes minimum, dépend de l'expérience professionnelle et capacités physiques. Sélection adaptée en fonction du grade, du niveau hiérarchique des corps et du nombre d'années de service. Être âgé entre 21 et 35-55 ans/Recrutés par concours par la voie directe, professionnelle ou spécialisée. Age pour le concours direct: entre 21 et 25-35 ans. Âge pour le concours professionnel: avoir moins de 55 ans.</p> <p><b>EOGN</b>: Cours de formation (pour être officier): concours direct (titulaire d'une maîtrise, âgé de 20 à 25 ans) ou concours professionnel (au moins 6 ans de services dans l'Armée et la Gendarmerie), titulaire du baccalauréat, certificat interarmes et diplôme d'aptitude professionnelle, âgé entre 26 et 32 ans. Cours d'application (spécialisés) Concours ouvert pour les officiers sénégalais et au pro rata selon les places disponibles pour les stagiaires africains de la sous-région</p> <p><b>ESOGN</b>: Brevet de fin d'études moyennes minimum, service militaire de 2 ans après le Centre d'instruction des armées. Capacités physiques. Sélection adaptée en fonction du grade, du niveau hiérarchique des corps et du nombre d'années de services. Être âgé entre 21 et 55 ans.</p>	Oui	<p><b>ENP</b>: Oui <b>EOGN</b>: Oui, vocation sous-régionale de l'École <b>ESOGN</b>: non</p>
TOGO	<p><b>ENG</b>: âgé entre 18-24 ans, de nationalité togolaise, avoir un brevet d'étude de premier cycle (ou équivalent), être de bonne moralité et apte physiquement</p> <p><b>ENP</b>: âgé entre 18 et 25 ans au moment de l'examen de recrutement, de nationalité togolaise, avoir un brevet d'étude de premier cycle (ou équivalent), être de bonne moralité et apte physiquement</p>	Oui pour les deux corps	Non

## ANNEXE 8 – Liste des acronymes

- ADL:** Au-delà de la Durée Légale
- AFORMA:** Formation de la Police et de la Gendarmerie d'Afrique
- ANDDH:** Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme
- BAC:** Baccalauréat
- BEPC:** Brevet d'Études du Premier Cycle
- BICE:** Bureau International Catholique de l'Enfance (Côte d'Ivoire)
- BM:** Brigade des Mineurs (ou Service Central de Protection des Mineurs et des Femmes)
- CAFRAD:** Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives et de Développement
- CAG:** Certificat d'Aptitude à la Gendarmerie
- CAO:** Centre d'Accueil et d'Observation
- CEP:** Certificat d'Études Primaires
- CI:** Centres d'Instruction (Cameroun)
- CI/GNN:** Centre d'Instruction de la Garde Nationale du Niger
- CIAP:** Centre d'Instruction et d'Application de la Police (Cameroun)
- CICR:** Comité International de la Croix-Rouge
- CIGA:** Centre d'Instruction des Gendarmes Auxiliaires
- CIFAN:** Centre d'Instruction des Forces Armées Nationales (Cameroun)
- CNPJ:** Centre National de Police Judiciaire
- COM:** Centre d'Observation des Mineurs
- CPGM:** Centre de Perfectionnement de Gendarmerie Mobile
- CPPJ:** Centre de Perfectionnement de Police Judiciaire (Cameroun)
- CPTMO:** Centre de Perfectionnement aux Techniques de Maintien de l'Ordre (Cameroun)
- CSID:** Collège Supérieur Interarmées de Défense (Cameroun)
- CV:** Curriculum Vitae
- DAP:** Demande d'Admission Préalable (Côte d'Ivoire)
- DIH:** Droit International Humanitaire
- DIJ:** Direction d'Investigation Judiciaire
- DPDE:** Direction de la Protection des droits de l'enfant
- DPE:** Direction de la Protection de l'Enfant (Niger)
- ECIG:** École et Centre d'Instruction de la Gendarmerie
- EFO:** École de Formation d'Officiers
- EFOFAN:** École de Formation des Officiers des Forces Armées Nigériennes
- EGA:** École de la Gendarmerie d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- EGN:** École de Gendarmerie Nationale
- EGS:** École de Gendarmerie du Sénégal
- EGT:** École de la Gendarmerie de Toroguhé (Côte d'Ivoire)
- EIFORCES:** École Internationale des Forces de Sécurité (Cameroun)
- ENA:** École Nationale d'Administration de Paris
- ENAM:** École Nationale de l'Administration et de la Magistrature
- ENG:** École Nationale de Gendarmerie
- ENKG:** École Nationale de Gendarmerie de Kaliah (Guinée)
- ENGS:** École Nationale de Gendarmerie de Sonfonia (Guinée)
- ENP:** École Nationale de Police
- ENPFP:** École Nationale de Police et de la Formation Permanente
- ENSOA:** École Nationale des Sous-Officiers d'Active (Niger)
- ENSP:** École Nationale Supérieure de Police (Cameroun)
- EOGN:** École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (Sénégal)
- ESO:** École des Sous-officiers (Cameroun)
- ESOGN:** École des Sous-Officiers de la Gendarmerie Nationale (Sénégal)
- FDS:** Forces de Défense et de Sécurité
- FSLC:** First School Leaving certificate
- GCE:** General Certificate of Education
- GI Tondibiah:** Groupement d'Instruction des hommes de troupe de Tondibiah (Niger)
- GN:** Gendarmerie Nationale
- HCDH:** Haut-commissariat aux Droits de l'Homme
- IBCR:** Bureau International des Droits des Enfants
- IDDH:** Institut Danois des Droits de l'Homme
- IRC:** International Rescue Committee
- MAC:** Maison d'Arrêt et de Correction
- MDL/C:** Maréchal des Logis Chef
- MEMEASS:** Ministère d'État et du Ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité (Côte d'Ivoire)
- MESAD:** Mouvement pour la Protection de l'Enfance et la Promotion de la Jeunesse (Côte d'Ivoire)
- MFEF:** Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin (Niger)
- MINIUS:** Ministère de la Justice (Côte d'Ivoire)
- MPPFPE:** Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (Niger)
- ONG:** Organisation non-gouvernementale
- ONU:** Organisation des Nations Unies
- ONUCL:** Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- ONUDC:** Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
- OPJ:** Officier de Police Judiciaire
- OPROGEM:** Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (Guinée)
- PN:** Police Nationale
- PNUD:** Programme des Nations Unies pour le Développement
- RNB:** Revenu National Brut
- SCAC:** Service de Coopération et d'Action Culturelle
- SEJUP:** Service Éducatif, Préventif et Judiciaire (Niger)
- STIP:** Service de coopération Technique International de Police
- UNICEF:** United Nations Children's Fund
- UNPOL:** Police Civile des Nations Unies
- VIH:** Virus de l'immunodéficience humaine
- WAO Afrique:** World Association for Orphans Afrique



## ANNEXE 9 – Liste des participants à l'atelier international de Lomé

PAYS D'ORIGINE DE LA DÉLÉGATION	NOM	PRÉNOM	POSTE/FONCTION	ORGANISATION	COURRIEL
Burundi	Niyonkuru	Aline Kica	Administratrice de Protection de l'enfant	UNICEF Burundi	akniyonkuru@unicef.org
	Nsabayumva	Christine	Commandant de l'Unité de Police de protection des mineurs et de protection des mœurs	Ministère de la Sécurité publique	kirisitina@yahoo.fr
	Ndaye	Athanase	Commissaire chargé de la formation dans les écoles de police	Ministère de la Sécurité publique	ndayathjos@yahoo.fr
Cameroun	Nkeng	Joseph	Chef de délégation, Sous-directeur, Magistrat	Législation Administrative et Financière, Cameroun	jopa_nkeng01@yahoo.com
	Assiga	Thomas	Chef de Division des affaires administratives et disciplinaires	École nationale supérieure de police	assiga2002@yahoo.fr
	Mbock Miousde	Paul	Commandant	École des sous-officiers de gendarmerie/SED/CECIG	mbockmapa@yahoo.fr
	Affana	Nicole	Attachée de recherches	École nationale d'Administration et de Magistrature	laurenicoles@yahoo.fr
Canada	Des Rosiers	Violaine	Chargée de projet	Bureau international des droits des enfants	ivoire@ibcr.org
	Landry	Guillaume	Directeur des programmes	Bureau international des droits des enfants	g.landry@ibcr.org
	Legrand	Élodie	Chargée de projet	Bureau international des droits des enfants	e.legrand@ibcr.org
	Tremblay	Emmanuelle	Analyte principale – Droits de la personne	Agence canadienne de Développement international	emmanuelle.tremblay@acdi-cida.gc.ca
Côte d'Ivoire	Koffi Ernest	Agnigori	Lieutenant	École de Gendarmerie d'Abidjan	agnigori@live.fr
	Serge	Dodora	Lieutenant	École de Gendarmerie de Toroguhe	dodora.serge@yahoo.fr
	Toure	Albert Kouakou	Commissaire de police, Sous-directeur de la formation initiale à l'École Nationale de Police, point focal police nationale de CI dans le projet d'intégration des droits de l'enfant dans les curricula de formation des écoles de police et de gendarmerie, Co-président de la cellule technique	École Nationale de Police	tourealbertkouacou@yahoo.fr
	Bakayoko	Lassana	Lieutenant-colonel Responsable BOE	Bureau organisation emploi	korlasbak@yahoo.fr
	Ngatta	Yoa Adolphe	Sous-directeur	Sous-direction pour la lutte contre la traite, la délinquance juvénile et l'exploitation des enfants Abidjan	adolngatta@yahoo.fr

PAYS D'ORIGINE DE LA DÉLÉGATION	NOM	PRÉNOM	POSTE/FONCTION	ORGANISATION	COURRIEL
Éthiopie	Alemayehu	Nikodimos	Spécialiste de la justice pour enfants	UNICEF Éthiopie	nalemayehu@unicef.org
	Geleta	Teshome	Directeur de direction de recherche et développement	Université de police d'Éthiopie	gteshome.dida7@gmail.com
	Gebre	Kahsay	Vice-Président du développement des ressources humaines	Université de police d'Éthiopie	kahsaygb@yahoo.com
Guinée	Camara	Ibrahima Sory	Maréchal des logis-chef	Brigade de recherche de Dubréka	sorelbencha@yahoo.fr
	Koivogui	Sékou	Directeur national adjoint	OPROGEM	koivogui_s@yahoo.fr
Haïti	Bordes	Geslet	Officier de Protection de l'Enfant	UNICEF Haïti	gbordes@unicef.org
	Maxime	Jean Miguélite	Inspecteur général et Directeur de l'École de Police	Police nationale d'Haïti	Mmaxime2000@yahoo.fr
	Predestin	Sem	Inspecteur Divisionnaire Responsable de la Section Droit Humain	Police nationale d'Haïti	Presem1@yahoo.fr
Irak	Noda	Maki	Administratrice de Protection de l'enfant	UNICEF Iraq	mnoda@unicef.org
	Tahir	Shadan	Officier national de la Protection de l'enfant	UNICEF Iraq	stahir@unicef.org
	Ahmed	Nawzad Ganjo	Doyen adjoint de la faculté de police	Académie de Police d'Erbil	
	Ahmad	Ahmad Muhammad	Doyen adjoint de la faculté de police	Académie de Police d'Erbil	
Italie	Sbardella	Dominique Louise	Conseillère en suivi et en évaluation sur la protection de l'enfant	Save the Children Suède au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	dominique.sbardella@savethechildren.se
Jordanie	Hatamleh	Khaldoon	Colonel	Département de la protection de la famille	familypd@accessme.com.jo
	Al Manaseh	Shahir	Lieutenant -colonel	Département de la police juvénile	juvenile.dept@psd.gov.jo
	Al-Najdawi	Ahmad	Mobilisation au niveau communautaire	Save the Children Jordan	anajdawi@savethechildren.org.jo
Kenya	Mirikau	Agnetta	Administratrice de Protection de l'enfant	UNICEF Kenya	amirikau@unicef.org
	Nduta Kiriungi	Beatrice	Directrice, Services de Police communautaires, Protection de l'enfant et de l'égalité des sexes	Service de police du Kenya	bknduta@yahoo.com
Namibie	Shilunga	D.I.	Chef de la formation et du développement	Police namibienne	dshilunga@gmail.com
	Shikongo	T.S.	Commandant	Collège de Police Israel Patrick Iyambo	tsshiko02@yahoo.com
	Zatjirua	Monalisa	Administratrice de Protection de l'enfant, Protection spécialisée pour enfants vulnérables	UNICEF Namibie	mzatjirua@unicef.org
Maroc	M'jid	Najat Maalla	Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants	ONU / Membre du Conseil d'administration du Bureau international des droits des enfants	Srsaleofchildren@gmail.com

PAYS D'ORIGINE DE LA DÉLÉGATION	NOM	PRÉNOM	POSTE/FONCTION	ORGANISATION	COURRIEL
Niger	Garba Bogou	Soumaïla	Instructeur	Centre d'instruction de la Garde nationale	sgbogou@yahoo.fr
	Mounkaila Siddo	Moussa	Directeur adjoint	École de Gendarmerie nationale	mmsiddo@yahoo.fr
	Seybou	Amadou	Directeur	École nationale de police et de la formation permanente	kandohama@yahoo.fr
	Adamou	Adiza	Chef du SCPMF	Service central de protection des mineurs et des femmes	adizaa@yahoo.fr
	Kafougou	Maï Manga	Instructeur	École de formation des officiers des forces armées nigériennes	mkafougou@gmail.com
Nigéria	Enyiazu	Maryam	Administratrice de Protection de l'enfant	UNICEF Nigeria	menyiazu@unicef.org
	Opadokun	Aderemi	Commissaire de Police	Police Nigeria	Remiopadokun2@yahoo.com
	Mabel	Temisanren	Superintendant Chef de Police	Police Nigeria	mabeltemisanren@yahoo.com
	Abazie	Cynthia	Officier adjoint du Programme	Réintégration des Prisonniers et Sécurité Sociale (PRAWA)	ugochiabazie@yahoo.co.uk
Mauritanie	Zein	Dilit	Directrice	Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE)	zdilit@yahoo.fr
	Abd El Kavi	Mohamed Vall	Directeur	Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC)	ampdf1@yahoo.fr
République centrafricaine	Amokomayen	Marie-Chantal	Administratrice Programme Protection	UNICEF République Centrafricaine	mamokomayen@unicef.org
	Selesson	Noel	Directeur	École de gendarmerie	noelselesson@yahoo.fr
	Loutomo	Célestin	Directeur	École de police	Celest_lou@yahoo.fr
Sénégal	Diouf	Moustapha	Directeur des Études	École nationale de police et de la formation permanente	dioufor@yahoo.fr
	Ndior	Ousmane	Directeur	École des sous-officiers de la gendarmerie nationale	ndiorousmane@yahoo.fr
	Armstrong	Miranda	Spécialiste régionale sur les systèmes de protection de l'enfant	Bureau regional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	mearmstrong@unicef.org
	Gbedemah	Enyo	Spécialiste de la Protection de l'enfant	Save the Children	EnyoG@waf.savethechildren.se
Sierra Leone	Komba	Aiah	Inspecteur adjoint de formation générale	Police de Sierra Leone	aiahkomba@ymail.com
	Sannoh	Moham-med	Spécialiste pour la protection de l'enfant, Renforcement de capacités	UNICEF Sierra Leone	msannoh@unicef.org
	Momoh	Patrick H.M.	Chef de l'Institut de formation	Police de Sierra Leone	
Swaziland	Nxumalo-LeBlanc	Linda	Chef de la protection de l'enfant	UNICEF Swaziland	lleblanc@unicef.org
	Motsa	Sibongile E.	Superintendant principal	Unité de violence domestique, d'agressions sexuelles et de la protection de l'enfant	interpolmbabane@swazinet.com

PAYS D'ORIGINE DE LA DÉLÉGATION	NOM	PRÉNOM	POSTE/FONCTION	ORGANISATION	COURRIEL
Tanzanie	Lugendo	Alli	Commandant de l'Académie de Police de Dar Es Salaam	Académie de Police de Dar es Salaam	allylugendo@yahoo.com
	Mungi	Ramadhani	Commandant de l'Académie de Police de Zanzibar	Académie de Police de Zanzibar	ramadhanimungi@yahoo.com
	Mgonela	Victoria	Spécialiste pour la protection de l'enfant (Accès à la justice)	UNICEF Tanzanie	vmgonela@unicef.org
Tchad	Motoyam	Nanitom	Agente de protection de l'enfant	UNICEF Tchad	mnanitom@unicef.org
	Dionbonda	Mbayam	Commissaire principal de police, point focal au Programme Protection de l'enfance, Représentant de la Police Nationale	Police nationale	mbayamd@yahoo.fr
	Mohamat Maina	Issa	Directeur, Représentant de la gendarmerie nationale	Organisation de l'Instruction de la Réglementation et de la Circulation Routière	issamaina496@yahoo.fr
Territoires palestiniens occupés	Wafa Khalil Abed Ayad	Fatma	Directrice, Lieutenant-colonel	Unité de protection de la famille et de l'enfant	Wafaa_m_7@hotmail.com
	Jabbarin	Shadi Osama Ali	Professeur, Majeur	Académie de Police	shadijabareen@hotmail.com
Togo	Akpéné	(Vaida) Dotse Abra	Gestionnaire du projet de formation des Forces de sécurité en droits de l'enfant au Togo	Wao Afrique	vaidadotse@yahoo.com
	Urayeneza	Tharcisse	Directeur régional – Représentant	Organisation internationale de la Francophonie	
	Atade Nanguit	Passassim	Assistant	Organisation internationale de la Francophonie	
	Tor	Olivier	Chef de délégation	Terre des Hommes Togo	olivier.tor@tdh.ch
	Avegnon	Edem	Conseiller juridique	Terre des Hommes Togo	

*Les délégations éthiopienne, kenyane et zimbabwéenne comparent leur plan d'action national durant les sessions de travail lors de l'atelier de Lomé*



PAYS D'ORIGINE DE LA DÉLÉGATION	NOM	PRÉNOM	POSTE/FONCTION	ORGANISATION	COURRIEL
Togo	Mukantambara	Félicité	Spécialiste de la protection de l'enfant	UNICEF Togo	fmukantambara@unicef.org
	Hotowossi	Kodjo Djidjinou	Agent de protection de l'enfant	UNICEF Togo	khotosossi@unicef.org
	Ahondo	Déo	Consultant, UNICEF Togo	UNICEF Togo	
	Atayi	Dodji	Directeur de l'École Nationale de Police	Police nationale	
	Fofana	Abas	Commissaire au 2 <sup>e</sup> district	Police nationale	
	Lantame	Okpan	Chef de la Division des stupéfiants et des mœurs	Direction centrale de la police judiciaire – Police nationale	
	Amidou	Barakatou	Adjointe du Chef de la Division des stupéfiants et des mœurs	Direction centrale de la police judiciaire – Police nationale	
	Aleza	Eyana	Responsable	Brigade pour Mineurs – Police Nationale	
	Agbenda	Essodina Kossi	Commandant de compagnie et instructeur	Gendarmerie Nationale	
	Anawi	Massamesso	Directeur des études	École nationale de la gendarmerie	
	Dzodzinewo	Djiko Koffi	Chef du secrétariat du Directeur général et Instructeur	Gendarmerie Nationale	
	Alledi	Banabalo	Adjoint du Lieutenant Anawi,	École nationale de la gendarmerie	
	Houessou	Comlan Amétoyona	Chef du secrétariat	Cabinet du directeur, École nationale de la gendarmerie	
	Bonfoh	Abass	Président	Assemblée nationale	
	Amenyo	Afi Ntifa	Ministre	Ministère de l'Action Sociale et Solidarité Nationale	
	Wilson de Souza	L.R. Doris	Ministre	Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique	
	Esso	Solitoki Magnim	Ministre d'État	Ministère des Enseignements Primaire, secondaire et de l'Alphabétisation	
	Tchalim	Tchitchao	Garde des Sceaux, Ministre	Ministère de la Justice	
Ore	Djimon	Ministre	Ministère de la Communication		
Zimbabwe	Never	Tembo	Chef de la division de la formation	Police de la République du Zimbabwe	
	Moyo	Ndangariro	Agent adjoint de programme	UNICEF Zimbabwe	ndmoyo@unicef.org

## ANNEXE 10 – Programme de l'atelier international de Lomé



### **Formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant**

Atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et des gendarmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Haïti

***Lomé, Togo – du 5 au 7 novembre 2012***



*Une vue de la ville de Lomé.*

## PROGRAMME

**LUNDI 5 NOVEMBRE 2012**

<b>8 h</b>	<b>Inscription des participants</b>	<b>13 h 50</b>	<b>Présentation des formations dispensées sur les droits de l'enfant par les participants des pays représentés – nouvelles délégations</b>
<b>9 h</b>	<b>Inauguration de l'atelier</b>		
	Allocutions de :		Les participants de chacun des pays représentés (sauf les six pays déjà partenaires de l'IBCR, de l'UNICEF et de Save the Children) font une courte présentation ( <i>maximum</i> 8 minutes) de l'ensemble des écoles présentes sur leur territoire national (police, gendarmerie et autres). Des questions auxquelles les participants devront répondre ont été distribuées à l'avance afin d'aider à la préparation de la présentation. Dans l'ordre, les délégations du Burundi, de l'Éthiopie, d'Haïti, de l'Irak, de la Jordanie, du Kenya, du Liban, de la Namibie, du Nigéria, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, de la Sierra Leone, du Swaziland, de la Tanzanie, du Tchad, des territoires palestiniens occupés et du Zimbabwe feront leur présentation.
	– Monsieur Guillaume Landry, Directeur des Programmes du Bureau international des droits des enfants ;		
	– Docteur Najat M'Jid, Membre du Conseil d'Administration du Bureau international des droits des enfants ;		
	– Monsieur l'Ambassadeur Urayeneza Tharcisse, Représentant Régional de l'Organisation internationale de la Francophonie ;		
	– Docteur Viviane Van Steirteghem, Représentante Résidente de l'UNICEF au Togo ;		
	– Discours d'ouverture par : Colonel Damahane Yark, Ministre de la Sécurité et de la Protection civile du Togo.		
<b>10 h</b>	<b>Pause-café</b>	<b>15 h 45</b>	<b>Pause-café</b>
<b>10 h 20</b>	<b>Informations logistiques et administratives</b>	16 h	Suite des présentations des nouvelles délégations
<b>10 h 30</b>	<b>Présentation des participants</b>	17 h	Présentation des formations offertes sur les droits de l'enfant – pays partenaires
<b>11 h 10</b>	<b>Présentation des objectifs visés par l'atelier</b>		Les six pays partenaires de l'IBCR, de l'UNICEF et de Save the Children pour l'intégration de nouvelles formations sur les droits de l'enfant font une courte présentation (8 minutes <i>maximum</i> ) des différentes écoles présentes sur leur territoire national (police, gendarmerie et autres). Dans l'ordre, les délégations du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Niger, du Sénégal et du Togo feront leur présentation.
<b>11 h 20</b>	<b>Présentation du Programme de formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant</b>		
	Historique, objectifs jusqu'ici, résultats atteints		
<b>12 h 20</b>	<b>Questions et échanges</b>	<b>18 h</b>	<b>Fin des travaux de la journée</b>
<b>12 h 45</b>	<b>Déjeuner</b>		

## MARDI 6 NOVEMBRE 2012

- 9 h Présentation des programmes en cours dans six pays en Afrique de l'Ouest et centrale (1<sup>re</sup> partie)
- Historique des programmes et résultats atteints à ce jour ;
  - Présentation de la méthodologie utilisée pour l'évaluation des besoins en Guinée et au Togo ;
  - Comparaison des résultats obtenus pour les six évaluations menées dans les pays partenaires (1<sup>re</sup> partie – Système de protection à disposition des forces de sécurité) ;
  - Comparaison des résultats des six évaluations des besoins (2<sup>e</sup> partie – Méthodes d'enseignement) ;
  - Discussion en plénière.
- 10 h 50 Pause-café**
- 11 h 10 Présentation des programmes existants dans six pays d'Afrique de l'Ouest et centrale (2<sup>e</sup> partie)
- Présentation sur la création de la trousse de formation en Côte d'Ivoire ;
  - Comparaison des résultats des six évaluations de la législation ;
  - Discussion en plénière.
- 13 h Déjeuner**
- 14 h 30 Présentation des trousse de formation
- Réflexion et échange en groupe sur la méthodologie d'enseignement utilisée dans les écoles de police ou de gendarmerie ;
  - Discussion en plénière.
- 15 h Stratégies de modification des programmes de formation dans les écoles
- Étude de cas des six pays partenaires ;
  - Discussion sur les opportunités dans les autres pays.
- 15 h 45 Pause-café**
- 16 h 15 2013 et perspectives/projection dans l'avenir
- Formation de formateurs ;
  - Soutien pour la diffusion des premières formations ;
  - Cours spécialisés ;
  - Achèvement des trousse de formation.
- 17 h 15 Visite de l'École de Police ou du Centre National de référence et d'Orientation des enfants en Situation Difficile (CROPESDI et ALLO 1011)
- 19 h 30 Dîner Convivial** (tenue de ville)

## MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012

- 9 h Développer un plan d'action
- Chaque pays participant prépare un plan d'action visant à intégrer l'enseignement des six compétences-clefs pour adapter les pratiques policières au respect des droits de l'enfant – les six pays ayant initié la mise en œuvre de ce plan dans leur pays sont répartis dans les groupes afin d'accompagner les nouveaux pays dans l'adaptation de leur stratégie.
- 11 h Pause-café**
- 11 h 30 Présentation des principaux points des Plans d'action nationaux  
5 minutes par pays
- 13 h 30 Déjeuner**
- 15 h Discussion sur le Plan d'action national
- 15 h 30 Évaluation
- 15 h 45 Cérémonie de clôture



## ANNEXE 11 – Communiqué de presse



# Le Togo au centre d'une initiative internationale visant à mieux prendre en compte la protection de l'enfant dans la formation et la pratique des forces de sécurité

**Lomé, le 5 novembre 2012.** Une rencontre internationale accueillant plus de 80 représentants des écoles de formation de police et de gendarmerie de 23 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Haïti, s'ouvre aujourd'hui à Lomé, afin de garantir une meilleure protection de l'enfant grâce à des formations adaptées destinées aux forces de l'ordre.

Organisée en collaboration avec le Ministère Togolais de la Sécurité et de la Protection Civile et avec l'appui de l'UNICEF, l'Organisation internationale de la Francophonie et le Bureau international des droits des enfants, cette rencontre permettra de faire le point sur les avancées en matière d'intégration des compétences clés que tout agent des forces de sécurité devrait maîtriser afin de respecter et de faire respecter les droits de l'enfant.

Cet atelier international unique en son genre vise aussi à faire connaître le travail entamé par plusieurs écoles de formation des forces de police et de gendarmerie en Afrique de l'Ouest et du Centre notamment le Togo, la Guinée, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Cameroun. Les participants établiront un état des lieux et analyseront les stratégies mises en place dans ces six pays qui ont rejoint le programme en 2012, compareront les outils et les résultats obtenus, favoriseront l'échange des bonnes pratiques et la mise en réseau des écoles. Ils émettront des recommandations sur les prochaines étapes à mener.

L'objectif est de faire adopter par toutes les écoles des forces de sécurité des modules de formation sur les droits et la protection des enfants qui seront intégrés de façon obligatoire et permanente au cursus de formation initiale. Ceci permettra de mieux garantir la protection des enfants victimes, témoins ou auteurs d'actes criminels et devrait aboutir à un impact durable.

Comme le souligne Madame Najat Malla M'jid, vice-présidente du Conseil d'administration du Bureau international des droits des enfants et Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, c'est une initiative de première importance. « Assurer une protection efficace des enfants contre les nombreuses violations qui sévissent partout dans le monde nécessite un renforcement de l'intervention des policiers et des gendarmes », a-t-elle déclaré lors de l'ouverture de l'atelier. « En effet, ce sont eux qui se trouvent le plus souvent en première ligne et sont amenés à protéger l'enfant qu'il soit victime, témoin ou auteur de délit. Je salue l'intérêt et la participation des écoles de formation des policiers et des gendarmes et j'espère sincèrement que ceci se traduira par des modes d'intervention adaptés qui garantiront à tout moment l'intérêt supérieur de l'enfant. »

« Nous sommes soucieux de réduire les vulnérabilités qui exposent les enfants à toutes sortes d'abus et de violence et de les protéger aussi quand ils commettent des infractions », a souligné la Représentante de l'UNICEF au Togo, Dr Viviane van Steirteghem. « C'est pourquoi l'UNICEF aide les gouvernements à renforcer la législation, les politiques et les services concernés, comme c'est le cas des forces de l'ordre. Le rôle des policiers et des gendarmes dans la protection des enfants ne peut être sous-estimé. Non seulement il est nécessaire qu'ils puissent acquérir les connaissances nécessaires sur les droits de l'enfant, mais surtout ils doivent être en mesure d'appliquer ces connaissances dans leur pratique au quotidien. »

De nombreuses écoles de formation de la police se sont jointes à l'événement, ainsi sont présentes aujourd'hui les délégations de l'Iraq, de la Sierra Leone, de la Jordanie, du Kenya, de la République Centrafricaine, du Burundi, de l'Ethiopie, de la Namibie, de la Mauritanie, du Swaziland, de la Tanzanie, du Tchad, des Territoires Palestiniens et du Zimbabwe. Ils pourront échanger avec leurs collègues d'Afrique de l'Ouest et du Centre et bénéficier de leur expérience.

Pour le Directeur des programmes du Bureau international des droits des enfants, Guillaume Landry, « le travail de précurseur réalisé au Togo en matière d'intégration d'un cursus de qualité sur les droits de l'enfant au sein des écoles nationales de gendarmerie et de police sera l'un des exemples donnés aux délégations présentes. Il reste à souhaiter que le travail se poursuive au Togo. »

### Contacts

#### UNICEF

- Félicité MUKANTAMBARA, Spécialiste Protection de l'Enfant, UNICEF Togo  
Tél. : + 228 22 23 15 00 – Email : fmukantambara@unicef.org
- Raymond Kodjovi Kouwonou, Administrateur Communication pour le Développement, UNICEF Togo  
Tél. : + 228 22 23 15 00 – Email : kkouwonou@unicef.org

#### IBCR

- Guillaume Landry, Directeur des programmes du Bureau international des droits des enfants.  
Tél. : + 228 99. 53. 55. 47 – Email : g.landry@ibcr.org

## ANNEXE 12 – Couverture médiatique

### Afriquinfos

Un atelier international sur l'intégration des droits des enfants dans la formation des policiers et gendarmes se tient du 5 au 7 novembre à Lomé



Togo : Des policiers et gendarmes de 23 pays en formation pour une meilleure protection de l'enfant



Togo : Un atelier international sur l'intégration des droits des enfants dans la formation des policiers et gendarmes se tient du 5 au 7 novembre à Lomé

Le portail togolais par excellence !



Lomé ville d'accueil d'un atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clés adaptées aux droits de l'enfant dans la formation des policiers et gendarmes



Lomé abritera du 5 au 7 novembre, un atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clés aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et des gendarmes



Les forces de sécurité du monde impliquées



Pour mieux prendre en compte la protection de l'enfant : Quelques 80 forces de sécurité des écoles de formation de police et de gendarmerie d'Afrique du Moyen-Orient et d'Haïti en conclave de trois jours à Lomé

Lomé abritera du 5 au 7 novembre, un atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clés aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et des gendarmes



Protection de l'enfant : 80 représentants des forces de l'ordre de 23 pays outillés à Lomé

Les principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'enfant au centre d'un atelier à Lomé du 5 au 7 novembre



Protection des droits de l'enfant : des forces de l'ordre et de sécurité d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Haïti formées à Lomé

# À PROPOS DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS



Le Bureau international des droits des enfants (IBCR ou Bureau) est une organisation internationale non gouvernementale, établie à Montréal depuis sa création en 1994, qui bénéficie d'un statut consultatif dans la catégorie spéciale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). La mission de l'IBCR est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. L'expertise de l'IBCR réside dans le partage de connaissances et de bonnes pratiques, ainsi que dans le développement d'outils et de modèles ayant pour but d'inspirer la réalisation des droits de l'enfant. L'expertise de l'IBCR vise également à sensibiliser aux droits de l'enfant des individus chargés de prendre des décisions, pour les encourager à adopter des lois et des programmes respectant davantage les droits de l'enfant.

Au cours des dernières années, l'IBCR a contribué, entre autres réalisations, à l'élaboration des Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leur adoption par le Conseil économique et social des Nations Unies (Résolution 2005/20 de l'ECOSOC). Un aperçu des activités et de l'expertise de l'IBCR est présenté ci-dessous, et de plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de l'organisation, à l'adresse suivante : [www.ibcr.org](http://www.ibcr.org).

## L'exploitation sexuelle à des fins commerciales

Depuis 15 ans, le Bureau a développé une solide expertise, en particulier sur les questions relatives à la lutte contre la traite d'enfants, contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et contre les violences sexuelles impliquant du personnel militaire, des groupes armés et des autorités responsables de l'application de la loi. Entre autres, l'équipe du Bureau a la capacité d'entreprendre différentes initiatives pouvant inclure des analyses rapides de situations, le développement d'outils de formation, des formations de formateurs et des ateliers de formation destinés aux travailleurs sociaux, au personnel médical, aux ONG, aux parents, aux enseignants, aux enfants, aux

policiers, au personnel juridique, etc., en mettant l'accent sur les normes internationales et sur le savoir-faire et le savoir-être devant être mobilisés devant des enfants à risque et des enfants victimes de violences et d'exploitation sexuelles. Le Bureau a développé une vaste expertise pour initier la concertation entre différents acteurs et pour soutenir et motiver des actions gouvernementales. Entre autres, le Bureau est en mesure de développer des ententes multisectorielles pour les systèmes de renvoi et de référence, et de consolider les actions préventives et curatives entre les acteurs concernés. Enfin, le Bureau a rédigé le rapport alternatif à la mise en œuvre du Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants au nom de la société civile au Canada.

À titre d'exemple, le Bureau travaille déjà sur ces questions au Canada, au Pérou et en Jordanie.

## Les enfants et la justice

Le Bureau a développé les Lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels, qui ont été adoptées par l'ECOSOC en 2005. Ainsi, le Bureau possède toute l'expertise et les connaissances requises pour accompagner la traduction des normes internationales en actions par le personnel judiciaire – de la prévention à l'arrestation, en passant par le système juridique jusqu'à la prise en charge. En République du Congo et au Costa Rica, le Bureau a des projets qui l'amènent à travailler avec les acteurs concernés pour développer leurs capacités à tous les niveaux, des réformes juridiques aux règles procédurales, en passant par les méthodes d'entrevue avec les enfants, les alternatives à l'incarcération, la réhabilitation des enfants reconnus coupables de crimes, la promotion des droits des enfants victimes et témoins, la production d'outils didactiques, les formations de formateurs et les analyses de la situation. Enfin, le Bureau a développé une méthodologie de recherche qui vise à évaluer la mise en œuvre des Lignes directrices par le truchement de la participation des enfants victimes et témoins d'actes criminels.

## Les enfants et les conflits armés

Le Bureau a produit, en 2010, un guide sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de la personne en ce qui a trait aux enfants dans les conflits armés, en ciblant particulièrement celles et ceux qui œuvrent auprès des enfants touchés par les conflits armés (le guide est disponible gratuitement en français et en anglais sur le site officiel de l'IBCR). Fort de ce guide de référence, le Bureau offre plusieurs formations et appuis aux organisations et coalitions de la société civile, et aux représentants gouvernementaux (militaires, policiers, fonctionnaires, etc.) sur les systèmes de surveillance et de communication de l'information (*Monitoring and reporting*) en s'inspirant de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais en développant d'abord et avant tout la capacité et les systèmes pouvant servir aux ONG locales. Le Bureau travaille actuellement selon cette approche en Colombie, au Yémen, en Irak, en Palestine, au Liban, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bureau entame actuellement une revue des outils de formation portant sur les droits de l'enfant qui sont mobilisés par les centres de formation en maintien de la paix à travers le monde.

La proactivité et la flexibilité sont des atouts qui facilitent la collaboration avec l'IBCR et font des membres de son personnel de vrais professionnels.

**Monsieur Soumahoro Gbato, Conseiller régional à la protection de l'enfant en situation d'urgence Save the Children Afrique de l'Ouest**

L'IBCR est une organisation très professionnelle, profondément engagée pour les droits des enfants et ayant des connaissances importantes sur leurs droits et leur protection.

**Madame Andra Querol, directrice executive, Capital Social Y Humano Alternativo Pérou**

L'IBCR a fait preuve, tout au long du projet, de flexibilité pour traiter des questions et des scénarios imprévisibles. L'IBCR avait une approche très participative et emphatique à l'égard des défis pratiques rencontrés par ALEF.

**Madame Darine El Hajj, directrice executive, Association Libanaise pour l'Éducation et la Formation (ALEF) Liban**

## Les Profils nationaux pour promouvoir les « bonnes pratiques » dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

En 2000, soucieux de documenter les avancées dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Bureau a développé une méthodologie de recherche qui a pour objectif de recenser les progrès accomplis dans le respect des droits des enfants. Ces rapports se penchent moins sur l'ampleur et les manifestations des violations des droits de l'enfant que sur les moyens mis en œuvre pour contrevioler à ces violations. Ce type de rapport s'inscrit parfaitement dans la préparation des cycles de rapports à soumettre au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Au cours d'une deuxième phase, le Bureau a tenu à transmettre les connaissances acquises à des ONG nationales afin de les encourager à dresser un inventaire des progrès réalisés dans leur pays, mais aussi afin de les amener à renforcer leurs compétences pour produire des rapports alternatifs destinés au Comité des droits de l'enfant. Ainsi, un des objectifs vise à consolider la capacité des ONG d'un pays à améliorer leurs compétences en méthodologie de recherche et leurs connaissances générales sur les droits de l'enfant au-delà de leurs domaines spécifiques d'expertise. Ensuite, il s'agit de produire un inventaire détaillé des actions entreprises par les diverses instances concernées (gouvernement, ONG, organisations internationales, médias, secteur privé, clubs d'enfants, etc.) pour faire respecter les droits de l'enfant. Le Bureau travaille depuis 2008 dans neuf pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en collaboration avec Save the Children Suède dans le cadre de cette approche, ce qui a déjà donné lieu à la production de rapports régionaux en Asie du Sud-Est et dans la région des Grands Lacs africains (disponibles gratuitement sur le site officiel de l'IBCR). Dans le cadre d'un travail d'appui aux coalitions nationales d'ONG sur les droits de l'enfant, ou d'analyses de la situation, l'expertise du Bureau dans ce domaine pourrait facilement se conjuguer à un profil national général, ou à un rapport sur une thématique spécifique.

## Nos principaux partenaires

Banque mondiale • Bayti (Maroc) • Bureau international du travail CHS (Pérou) • Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies • The Code • Francopol • Fundación Paniamor (Costa Rica) • Gouvernement canadien (Agence canadienne de développement international, Condition féminine Canada, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) • Gouvernement du Québec (ministère de la Justice) • Gouvernement de la Suède (Agence de développement international, ministère des Affaires étrangères) • ICRN (Irak) • OneChild (Canada) • Organisation internationale de la Francophonie • Organisation internationale pour les migrations • Plan • Sabou Guinée (Guinée) • Save the Children • SOUL (Yémen) • Terre des Hommes • UNICEF • Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, US Department of State • Vision Mondiale • WAO-Afrique (Togo) • War Child

Mizan a beaucoup profité de l'aide technique et de l'expertise fournie par l'IBCR lors de la production du profil national portant sur la mise en oeuvre des droits de l'enfant en Jordanie et faisait partie du projet Manara, une initiative réalisée en partenariat avec Save the Children Suède. La profondeur et l'étendue des connaissances de l'IBCR en matière de droits des enfants, conjuguées avec sa volonté de travailler avec des organisations issues de divers pays dans le but de transférer son savoir, contribuent incommensurablement à la qualité de plaidoyers conçus pour améliorer la vie des enfants dans le monde entier.

**Madame Eva Abu Hallaweh, Directrice  
exécutive de Mizan, Law Group for Human Rights**

J'ai été un témoin privilégié de votre dévouement envers la cause des enfants. Votre capacité et votre habileté à transmettre votre message aux décideurs, aux médias, aux intervenants ainsi qu'aux participants permettra sans doute d'ouvrir la route à un monde meilleur pour les enfants.

**Monsieur Guy Bruneau  
Directeur par intérim,  
Direction du perfectionnement  
professionnel, École nationale  
de police du Québec**



En octobre 2011, le département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le département de l'appui aux missions (DFS) ont entrepris un examen exhaustif de la formation pour le personnel de maintien de la paix en collaboration avec l'UNICEF, le Bureau du représentant spécial du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés et Save the Children Suède. Dans la mise en œuvre du projet, DPKO/DFS ont travaillé avec Guillaume Landry, le Directeur des programmes au sein du Bureau international des droits des enfants, pour mener une analyse des activités et outils de formation existants et effectuer l'observation des centres de formation de maintien de la paix sur leur approche de la formation en matière de protection de l'enfant. Au cours des 6 derniers mois, l'IBCR a recueilli et analysé 225 outils de formation et des documents sur la protection de l'enfant pour former les soldats de maintien de la paix de tous les coins du monde. L'IBCR a également analysé 79 réponses à un sondage auprès de centres de maintien de la paix et des formateurs sur la protection de l'enfance. Les conclusions de l'analyse ont permis d'alimenter les discussions lors de la consultation d'experts sur la formation à l'intention du personnel de maintien de la paix organisée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (DFS) à Brindisi en Italie du 28 au 30 mars 2012. Le directeur des programmes de l'IBCR a co-animé cette consultation qui a rassemblé 42 participants provenant des diverses écoles de formation pour le personnel de maintien de la paix, des Missions de maintien de la paix, de l'UNICEF, du Haut Commissariat des droits de l'homme et de Save the Children. Cet atelier avait pour but de discuter de « l'état actuel de la formation » du personnel des opérations de maintien de la paix sur la protection des enfants et de partager les leçons apprises et bonnes pratiques dans le domaine du travail.

La collaboration avec l'IBCR a enrichi ce processus, puisque l'IBCR procède à un examen du matériel de formation pour la police nationale et la gendarmerie en Afrique occidentale et centrale. L'IBCR a également une collaboration bien établie avec les acteurs nationaux et les organisations des Nations Unies et des programmes que nous espérons continuer à s'inspirer de notre collaboration et réseaux importants. Nous sommes heureux de poursuivre cette collaboration en 2012-2013.

**Madame Ann Makome  
Child Protection Focal Point, Policy,  
Evaluation and Training Division  
Department of Peacekeeping  
Operations/Department of Field  
Support, United Nations**



## PUBLICATIONS RÉCENTES DU BUREAU

- Fiches pays – Les bonnes pratiques en droit des enfants (disponibles en anglais et arabe – 2012) dans les pays suivants: Algérie, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires Occupés palestiniens, Tunisie et Yémen
- Étude d'évaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des filles et des garçons au Burundi, (2012)
- La lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants avec la participation du secteur privé du tourisme et du voyage et du public canadien (2009-2012), (disponible en français et en anglais, 2012)
- Atelier régional de validation des responsables de formation des forces de sécurité. Niger, Niamey, du 31 octobre au 4 novembre 2011, (2011)
- Atelier des experts sur la formation des agents de maintien de l'ordre aux droits de l'enfant en Afrique francophone. Dakar, Sénégal, du 19 au 23 septembre 2011, (2011)
- La protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec: Étude sur la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels, (2011)
- Analyse régionale des droits de l'enfant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord: Violence Against Children in Schools: A Regional Analysis of Lebanon, Morocco and Yemen, (2011)
- Les profils nationaux dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord: Country Profile of the Occupied Palestinian Territory, of Yemen, of Jordan, of Morocco, of Iraq, of Lebanon, of Tunisia, of Algeria and of Egypt, (2011)
- Les enfants et les conflits armés: Le nouveau guide sur les enfants dans les conflits armés (disponible en français et anglais – 2010)
- Actes de la réunion de travail sur la formation policière ouest-africaine à l'application des normes internationales en matière de justice juvénile, Cotonou, Bénin – 13, 14 et 15 décembre 2010, (2010)
- Actes du colloque organisé par l'École nationale de police d'Ouagadougou portant sur la formation et les pratiques policières en matière de droits de l'enfant, Ouagadougou, Burkina Faso – 10 et 11 novembre 2009, (2010)
- Les profils nationaux dans la région des Grands Lacs africains: Faire des droits de l'enfant une réalité: les profils nationaux du Burundi, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, (2009)
- Boîte à outils et feuillet d'information pour la protection des enfants victimes de la traite ou à risque de le devenir, (2008)
- Les profils nationaux en Afrique du Nord: Making Children's Rights Work in North Africa; Country Profiles in Algeria, Egypt, Libya, Morocco and Tunisia, (disponibles en anglais et arabe – 2007)
- Les profils nationaux en Asie du Sud-est – Making Children's Rights Work: Country Profiles on Cambodia, Indonesia, Sri Lanka, Timor Leste and Viet Nam, (2006)

**Nous vous invitons à consulter le site du Bureau international des droits des enfants pour accéder aux publications et rapports du Bureau à l'adresse suivante:**

**[http://www.ibcr.org/fra/thematic\\_reports.html](http://www.ibcr.org/fra/thematic_reports.html)**





BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

## Bureau international des droits des enfants

Le Bureau est une organisation internationale non gouvernementale établie à Montréal depuis 1994. Sa mission est de contribuer au respect et à la promotion de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) et de ses protocoles facultatifs adoptés par les Nations Unies en 1989 et ratifiés depuis par 192 pays. Ce sont cette même Convention et ses protocoles qui ont servi de catalyseur à la création du Bureau et leurs principes continuent de guider l'approche du Bureau fondée sur les droits.

Depuis 2005, le Bureau possède un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Grâce à ce statut, le Bureau contribue de manière plus efficace aux programmes de travail et à la réalisation des objectifs des Nations Unies. Il joue ainsi, notamment, le rôle d'expert technique, de conseiller et de consultant auprès des gouvernements et du Secrétariat, et peut participer aux travaux du Conseil et des divers organes subsidiaires des Nations Unies.

À ce titre d'ailleurs, le Bureau est régulièrement invité à participer aux conférences internationales convoquées par l'Organisation des Nations Unies, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée Générale et aux réunions d'autres organes intergouvernementaux.

Le Bureau est convaincu qu'en partageant les connaissances et les bonnes pratiques en matière de droits de l'enfant ainsi qu'en développant des partenariats stratégiques, les contributions respectives de ces partenaires auront un impact réel plus grand sur la mise en œuvre de ces droits.

### **Bureau international des droits des enfants (IBCR)**

2715 chemin Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B6

Tél.: + 1 514 932-7656, poste 222 – Téléc.: + 1 514 932-9453

info@ibcr.org – www.ibcr.org